

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCÈS-VERBAL
de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR
Samedi 8 juin 2024
Nogent-sur-Marne

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 19 avril 2024
2. Point financier
3. Point DTN/DG :
 - Point par pôles et services
 - Point de situation projet offre structuration du Haut-Niveau / Haute Performance 2028
 - Point de situation projet offre sportive compétitive 2026
4. Validation de la réglementation sportive 2024
5. Coupe de France 2024
6. Désignation organisateur championnat de France senior bateaux longs 2025
7. Désignation de l'organisateur de l'Assemblée Générale 2025
8. Règlementation sportive 2025
9. Textes réglementaires :
 - Modification de l'annexe 1 – Règlement disciplinaire
 - Modification de l'annexe 5.1 – Règlement relatif à la sécurité. Pratique en eaux intérieures
 - Modification de l'annexe 5.2 - Règlement relatif à la sécurité. Pratique maritime
 - Modification de l'annexe 10 - Règlement des championnat et critères
10. Autres dossiers en cours
11. Affiliations
12. Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Adjointe
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Brigitte BLAISE	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur

Total : 15 présents

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National/Directeur Général
	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction

Excusés :	Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
	Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
	Guylaine MARCHAND	Membre du bureau fédéral
	Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Hugo BEUREY	Membre du comité directeur
	Emma LUNATTI	Membre du comité directeur
	Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
	Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
	Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
	Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
	Erika SAUZEAU	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur

Le Président ouvre la séance à 9h00.

Les participants à la réunion déplorent les absences consécutives de certains membres du comité directeur.

Le comité directeur adresse ses sincères condoléances à la famille de L. Correaud, grande médaille d'or de la FFA, membre du comité directeur fédéral de 1977 à 1980 puis vice-Président de 1981 à 1984, ancien président de la ligue d'Auvergne.

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 19 avril 2024

V. Busser soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 19 avril 2024.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 19 AVRIL 2024 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (12 votants/ 12présents).

2. Point financier

- Point des finances

La trésorerie disponible s'élève à 1 686 000 euros, ce qui correspond à 74,9 jours de fonctionnement. A cela vient s'ajouter 600 000 euros placés sur des comptes à terme libérés fin août, portant ainsi la capacité totale de fonctionnement à 101 jours.

Pour information, la FFA a placé sur compte à terme 1 500 000 euros provenant de l'ANS (contrat de performance) rapportant 12 000 euros sur le deuxième trimestre 2024.

En terme budgétaire, les charges sont maîtrisées.

A noter l'ajustement de quelques lignes :

- Assemblée générale : coût de 4 000 euros supplémentaires
- Aide aux TSR : dépenses prévues entre 200 000 et 210 000 euros.
- Gestion des championnats : excepté le Beach rowing qui présente un léger coût supplémentaire, la tendance est à la baisse sur les autres championnats. A ce jour le prévisionnel est de 445 000 euros pour un budget initial de 456 000 euros.

La principale difficulté budgétaire concerne les produits. Un déficit important est à noter par rapport aux objectifs fixés, notamment dans le domaine des partenariats où seuls 30 % des objectifs ont été atteints. Pour rappel, 540 000 euros ont été budgétés or à ce jour seulement 180 000 euros ont été collectés.

La même situation s'applique à nos productions internes (livrets, E-row, etc.), où seulement 29 % des objectifs ont été atteints.

Nous nous dirigeons vers un déficit structurel de 200 000 à 250 000 euros en fin de saison. Le trésorier insiste une nouvelle fois sur la nécessité de surveiller attentivement les dépenses et qu'il sera difficile de finir avec un budget équilibré.

Sur cette analyse, S. Vieilledent précise qu'il faut bien distinguer le sujet des charges et celui des produits.

Sur les charges, depuis 3 ans, il y a un gros travail d'optimisation qui a été réalisé pour obtenir l'équilibre du budget

Côté produit, un travail considérable a aussi été réalisé. Nos ressources propres continuent d'augmenter sur nos évènements, sur la formation et le sponsoring. Néanmoins, la dynamique de déficit structurel que connaît la fédération depuis 10 ans nous oblige de continuer à développer nos capacités de ressource. Bien que 180 000 euros de nouveaux sponsorings aient été signés cette année, il est impératif d'obtenir un nouveau sponsor majeur similaire à CNR et MAIF.

F. Banton dresse le bilan des partenariats :

- 80 000 euros provenant de l'avenant CNR sur le développement durable. Ce partenariat est susceptible d'être reconduit.
- 15 000 euros provenant de la FDJ
- les autres partenariats :
 - Hansen Marine : 40 000 euros.
 - Communauté de communes avec Dunkerque : une convention cadre de partenariat a été signée avec la communauté urbaine de Dunkerque prévoyant l'octroi de subventions dans le cadre de l'organisation de stages et compétitions. La communauté urbaine a souhaité, cette année, verser directement la subvention au club de Dunkerque suite à l'organisation du championnat de France mer.
 - Véolia : 50 000 euros reconduits
 - Pallini : 15 000 euros.
 - Relais collectif de la Flamme Olympique Nogent-sur-Marne/Joinville-le-Pont : 45 000 euros ont été budgétés. Des demandes de subventions ont été faites auprès des collectivités. Seuls 20 000 euros pourraient être octroyés au club de Joinville.

S. Vieilledent renouvelle l'appel pour le Rowing Business Club. La fédération est en capacité d'offrir à des entreprises, dans le cadre d'un mécénat, un parcours hospitality durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

P. Trichet souligne l'importance de se réinventer dans les démarches de sponsoring, en mettant l'accent sur le développement durable.

S. Vieilledent rappelle que la fédération est déjà active sur ce sujet et a développé des programmes et projets en conséquence. L'augmentation du partenariat CNR évoqué par le trésorier est d'ailleurs obtenue grâce à ce sujet

Concernant les affiliations et licences, les chiffres sont conformes aux objectifs avec une tendance de +2% pour un montant de 2 239 000 euros.

- **Validation du prêt pour les travaux du pôle de Lyon**

La demande de prêt pour les travaux de réaménagement du Pôle France de Lyon, d'un montant de 200 000 euros, a été approuvée par la banque. Le prêt est à taux fixe maximum de 4,10 % sur 20 ans, avec des frais de dossier de 200 euros. La garantie de nantissement de 90 000 euros est rémunérée à 2,80 %, ce qui donne un coût de crédit équivalent à 2,55 %.

F. Banton demande au comité directeur d'approuver la demande à hauteur du taux proposé par la banque.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (15 présents/15 votants) LA DEMANDE DE PRET POUR LA REHABILITATION DU POLE FRANCE AVIRON DE LYON AU TAUX MAXIMAL DE 4,10% SUR 20 ANS.

- **Huit découverte (Annexe 1)**

Il est possible d'obtenir auprès de l'Agence Nationale du Sport un financement dans le cadre des subventions 5 000 équipements. Le montant de cette demande est estimé à 500 000 EUR

Le trésorier commente le document pour l'acquisition de 52 embarcations représentant 560 000 euros.

Il précise que les ventes de ce bateau génèreraient 62 000 euros d'excédent et que le produit serait disponible en 2025/2026.

Il est envisageable de vendre ce concept de bateau à l'étranger via la perception de royalties auprès de distributeurs de bateaux.

S. Vieilledent précise que le dossier n'a pas encore été validé par l'ANS. La demande de subvention sera soumise à validation, au même titre que celles d'autres structures. Il rappelle aussi que le cadre de ce budget ANS ne prend pas en compte les phases de conception. Il souligne donc le risque réglementaire et financier lié à ce projet.

V. Busser recommandent de commencer à mobiliser les structures afin d'anticiper leur investissement. Ils proposent de lancer une enquête d'intention auprès des structures pour évaluer leur intérêt pour ce produit.

3. Point DTN/DG

S. Vieilledent exprime sa surprise face au manque de représentativité au sein du comité directeur et remercie les membres présents.

Il exprime son regret de l'absence de S. Guérinot, qui avait sollicité le comité directeur le 7 juin par mail concernant sa surprise de ne pas voir le sujet du Centre Nationale d'Entraînement (CNE) à l'ordre du jour de ce comité directeur ainsi que de souligner son interrogation sur le processus de validation de ce projet

Le DTN précise que le CNE est bien, au point 3 de l'ordre du jour de ce comité directeur envoyé à l'ensemble des membres. Comme déjà expliqué au cours du comité directeur du 12 février 2024, il rappelle que le projet du CNE s'intègre dans une dynamique beaucoup plus globale de restructuration intitulée : structuration Haut-Niveau / Haute Performance 2028. Il souligne qu'il abordera donc, comme prévu à l'ordre du jour ce sujet en détail.

- Point par pôles et services

J - 48 jours avant les Jeux Olympiques.

S. Vieilledent fait un point de situation sur l'ensemble des actions activées par la fédération autour de l'opportunité que représente au niveau événementiel, communication et développement les JOP de Paris 2024

En rapport avec la hauteur des enjeux associés à cet événement il rappelle que la fédération est impactée fortement dans son organisation depuis le début de l'année

Un ensemble d'actions/projets sont donc initiés :

- une stratégie de communication autour des équipes de France olympique et paralympique
- un ensemble d'événementiels en collaboration avec le COJO : Relais de la Flamme, Animations expérience spectateurs à Vaires-sur-Marne
- des événementiels au Club France : Animations sur l'eau, animations indoor, Archifolie (pavillon dédié à l'aviron)
- Parcours de célébrations
- Parcours partenaires
- Réceptifs FFA

Les 2 relais collectifs de la Flamme organisés en collaboration avec les clubs :

- Relais collectif de la Flamme Olympique à Verdun le 29 juin
- Relais collectif de la Flamme Olympique à Joinville/Nogent-sur-Marne le 21 juillet avec différents temps d'animation sur l'eau et sur les quais.

Les animations en collaboration avec le COJO :

- Expérience spectateurs : Animations pour le grand public à Vaires-sur-Marne Avec une tente d'activités proposant le jeu Rowing Adventure, un espace aviron/ Kinomap, un espace slide, un espace dédié aux vidéos et un espace artistique pour les enfants.

S. Vieilledent précise que la fédération s'engage dans ces animations destinées au grand public dans le but de dynamiser le développement de nouvelles licences à la rentrée.

Des animations en collaboration avec le CNOSF au Club France de la Vilette :

- Archifolie : La fédération a pris part à un appel à projet lancé par le Ministère de la Culture et des Sports, ciblant les écoles d'architecture. Elle a choisi de répondre à la proposition de l'école de Nancy, qui a présenté un projet pour un pavillon dédié à l'aviron. Ce pavillon est conçu pour permettre la déambulation du public et inclut une exposition toute la durée des jeux.
- Animations nautiques : des initiations seront proposées sur le canal de l'Ourcq animées par les collaborateurs de la fédération durant 3 jours, du 31/07 au 02/08.
- Animations à l'ergomètre : cours collectifs, initiations.

Ces dispositifs nécessitent une forte mobilisation en ressources humaines.

Au niveau de nos clubs et de nos territoires, un plan de communication national, des outils de communication pour les structures et des modèles d'organisation d'évènementiel liés aux JOP se déploient depuis janvier.

Puis, il précise le plan de communication prévu après les Jeux olympiques et paralympiques :

- suivi du retour des athlètes dans leurs clubs pour célébration
- en fonction du budget P2024 restant : mise en place d'une campagne de communication payante sur les réseaux sociaux jusqu'à début septembre : « *Comme Nathalie Benoît, découvre l'aviron et inscris-toi dans un club proche de chez toi ...* »
- Célébration lors des championnats de France bateaux longs des sportifs des Jeux olympiques et paralympiques

• **Journée presse du 6 juin à Vaires-Torcy :**

40 journalistes et photographes présents
25 médias présents

• **Site internet dédié aux JOP**

Le site internet global de la FFA ne sera pas disponible suite à la mouvance de notre intranet. Un site dédié JOP Paris a donc été lancé pour embrayer l'ensemble de ces actions.

A.Tollard remercie :

- E. Le Minez, Responsable P2024, pour le travail effectué et des animations initiées dans le cadre des Projets Paris 2024.
- Le CN Verdun et l'Aviron Marne et Joinville pour l'organisation des Relais Collectif de la Flamme Olympique

- **Point de situation sur le projet de structuration du Haut-Niveau / Haute Performance 2028**

Comme déjà présenté lors du comité directeur du 12 février 2024, Sébastien Vieilledent rappelle que suite à l'analyse de l'olympiade Tokyo (debriefing ORfèvre 2021), la FFAviron a décidé, en marge de la préparation de PARIS 2024 et dans le cadre de son projet fédéral 2021-2024 de mettre en place une nouvelle structuration de son haut-niveau et de sa haute performance avec notamment 2 objectifs :

- Sur la haute performance : la mise en place d'un centre national d'entraînement (CNE)
- Sur l'accession et le haut-niveau : la mise en place d'une organisation territoriale des actions de détection, de recrutement et de formation.

Avant d'aborder son propos sur le CNE, le DTN précise l'importance de l'axe concernant l'accession du haut-niveau. Il est primordial pour lui, dans ce projet global, de redéfinir avant tout, en lien avec les clubs et les territoires l'organisation et le fonctionnement de notre filière d'accès au haut niveau.

La mise en place d'un CNE déconnecté de sa base et d'une capacité de préparer en permanence le renouvellement de son élite ne pouvant répondre à long terme à notre volonté de développement et de stabilisation de la performance

Dans ce sens, le projet prévoit la mise en place d'un coordinateur du haut niveau sur chacune des 4 zones du territoire national. Cette organisation permettra d'accompagner, de mettre en réseau et de valoriser l'ensemble des actions et des acteurs engagés dans l'accession du haut-niveau sur chaque territoire et en priorité nos clubs formateurs.

En complément, les Pôles France et Espoir n'ayant pas été retenus pour être le CNE deviendront des "Pôles France/Espoirs Avenir". Ces structures nationales verront leurs missions recentrées autour de la détection, de la formation sportive, de l'entraînement, et de l'accompagnement du double projet auprès des meilleurs athlètes U19/U23 de leur territoire.

Concernant précisément le projet du CNE, la restitution de l'évaluation technique a été faite le 12 avril.

Pour rappel, cette dernière se basait sur un cahier des charges retraçant l'ensemble des besoins techniques et logistiques du CNE. Composé de 9 thématiques : géographie, installations, bassin, services, offre de formation, attractivité du bassin de vie, PMR, investissement et fonctionnement, il déclinait 62 critères d'évaluation. Ce cahier des charges a été la base de l'évaluation chiffrée des 5 structures d'entraînement existantes de la FFA sur leur capacité à répondre au cahier des charges.

Deux sites potentiels ressortent de cette évaluation : Vaires et Lyon.

L'étude de faisabilité est en cours sur ces deux sites. Elle a pour objectif point par point de vérifier la mise en œuvre opérationnelle, pour chaque site, des éléments fonctionnels, techniques, juridiques et financiers du cahier des charges évalués lors de l'évaluation technique.

Le DTN évoque quelques exemples afin d'imager précisément la nature de ces travaux de faisabilité (intervention d'un géomètre pour garantir la mise en place d'un balisage à

Lyon. Négociation avec le propriétaire du site et l'exploitant des espaces disponibles sur Vaires.

Le DTN intervient enfin sur la question des aspects décisionnels de ce projet. Il rappelle, en premier lieu, qu'au niveau législatif et réglementaire, la responsabilité opérationnelle de la structuration des filières haut-niveau des fédérations incombe à la DTN en lien avec le ministère des sports et l'Agence Nationale du sport. Notamment, dans le cadre de la mise en place des projets de performance fédérale. A ce titre, il précise qu'une préconisation sera donc faite par la DTN dès que l'étude de faisabilité sera finalisée. Il rappelle aussi que le projet a fait l'objet de points réguliers au bureau fédéral et maintenant de deux points détaillés en comité directeur (le 24 février dernier et ce jour)

C. Vandenberghe rappelle que le rôle des élus est avant tout de lever les contraintes politiques et financières. Par exemple sur ce projet. Validé un plan de financement fédéral pour finaliser le budget nécessaire à la rénovation du Pôle de Lyon ou sur Vaires, obtenir l'accompagnement de la région sur le financement de la location des espaces.

P. Trichet mentionne un mail de S. Guerinot, en qualité d'élus lyonnais, qui soulève la dimension politique du projet du CNE.

Le DTN souligne plutôt la dimension stratégique et technique du projet. Il rappelle encore une fois le cadre ministériel de la structuration et de la mise en œuvre des filières du haut niveau. Il conclut aussi sur l'importance du calendrier et le retard considérable que la Fédération a déjà accumulé ces 10 dernières années sur ce sujet de centralisation de la haute performance.

S. Gautier-Guyon exprime des préoccupations concernant l'autorité du comité directeur, suggérant que celui-ci semble être écarté de la décision finale. Il est crucial de clarifier que la décision appartient à la DTN, sous réserve de validation par le bureau fédéral.

A la suite de ces échanges, Il est convenu afin de répondre aux demandes du comité directeur que :

- la DTN puisse mettre en place, une réunion de travail à destination du comité directeur et des présidents de ligue afin de préciser la méthodologie et l'évaluation technique ainsi que de proposer un point de situation sur l'étude de faisabilité des 2 sites finalistes
- que la préconisation finale de la DTN soit présentée au bureau fédéral.

- Point de situation projet offre sportive compétitive 2026

S. Vieilledent précise que le projet avance à un bon rythme, conformément au calendrier fixé pour 2026.

Ce projet d'offre sportive compétitive a émergé en 2023 d'une convergence de réflexion (retours de terrain suite aux évolutions opérationnelles de la réglementation sportive, volontés des structures affiliées, volonté d'action du bureau fédéral et enfin une analyse de la DTN). Le besoin a aussi été amplifiée par des effets conjoncturels (budgétaire, cadre RH, conséquences de la pandémie)

L'objectif sera de formaliser une offre sportive compétitive pour 2026-2028, définissant, les aspects opérationnels, mais aussi et surtout un axe stratégique permettant de garantir la prise en compte des attentes de l'ensemble des parties prenantes (compétiteurs, clubs, organisateurs,

arbitres, bénévoles), d'atteindre les objectifs transverses de la fédération, à savoir, fidéliser, former et favoriser l'accès au haut niveau et d'intégrer les aspects économiques et sociétaux

Les bases de la réflexion ont été posées en développant un modèle systémique pour chaque catégorie d'âge

Un comité de pilotage, sous la direction d'Alexandre Huss en tant que responsable du service compétition de la fédération, a été mis en place pour structurer et coordonner ce travail.

Ce comité de pilotage devra intégrer progressivement l'ensemble des parties prenantes de ce sujet et notamment nos structures affiliées ainsi que les commissions fédérales en lien

Le comité de pilotage composé, à date de :

- pour la DTN : A. Huss, C. Pialat, H. Gigueux, V. Telliez, C. Culty, G. Depierre, P. Morel, Y. Foucaud, C. Depoorter et A. Beltramello.
- pour le bureau fédéral, la commission sportive et le comité directeur : A. Tixier et P. Lot

Certains sujets ont émergé comme prioritaires, conduisant à la formation de groupes de travail dédiés. Parmi ces sujets : les évolutions climatiques, le classement des clubs, les modèles économiques (locaux, organisateurs, fédéral), le format et les calendriers, ainsi que le parcours des licenciés et la Coupe de France des régions.

La gouvernance du projet sera portée dans le cadre de la réglementation sportive fédéral par le comité directeur. Il est donc crucial de respecter le rétroplanning afin d'en assurer la livraison pour la réglementation sportive 2026, votée dès juin 2025.

4. Validation de la réglementation sportive 2024 (Annexe 2)

P. Lot demande au comité directeur de valider la réglementation sportive 2024 dans son intégralité suite aux modifications apportées précédemment.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (16 présents/ 16 votants) LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE 2024.

5. Coupe de France 2024

Comme évoqué lors de notre dernière AG à Sainte-Livrade la FFA n'a pas le budget pour maintenir cet événement dans le calendrier 2025. L'engagement attendu de notre partenaire Véolia n'a pas été confirmé lors de la réunion de ce jeudi 6 juin et n'est pas à la hauteur des promesses faites en avril, soit au moins 150 000€.

Véolia s'engagera sur un partenariat à 50 000€.

Le bureau propose néanmoins d'échanger lors d'une réunion en visio le 17 juin à 18h pour évoquer 3 possibilités :

- Maintien à la date prévue sans aucun remboursement FFA et faire supporter aux ligues les dépenses incompressibles représentant environ 20000 à 25000€ (arbitrage, chronométrage...)
- Jumeler la coupe de France avec le championnat senior bateaux longs en septembre pour les J16 uniquement
- Suppression de cette épreuve pour 2024, et réflexions pour 2025.

F. Banton rappelle que le budget voté en Assemblée Générale, ne comprend pas l'organisation de la Coupe de France. Concernant la prise en charge financière totale par les ligues, les présidents de ligues estiment que la FFA a failli à ses responsabilités, voire a fait preuve d'irrespect envers les actions menées par les ligues.

Il précise que, pour l'année 2024, les ligues percevront un produit supplémentaire équivalent à un tiers des ristournes habituelles. En effet, suite à la régularisation des comptes de licences par la FFA sur l'exercice comptable 2023, une opération similaire aura lieu sur les comptes 2024 des ligues. Ainsi, elles bénéficieront toutes d'un produit supplémentaire équivalent à environ deux fois le montant de la participation à la Coupe de France 2023 qui leur avait été attribuée.

M. Goudet souligne que la Fédération doit envisager de s'entourer de plusieurs partenaires pour cet événement.

S. Vieilledent ajoute que la FFA doit être capable d'attirer des investisseurs en proposant de nouveaux formats d'animations et de compétitions, tout en s'adaptant aux évolutions.

6. Désignation organisateur championnat de France senior bateaux longs 2025

V. Busser informe que la Société des Régates Mâconnaises s'est portée candidate à l'organisation du championnat de France senior bateaux longs 2025.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (18 présents/ 18 votants)

7. Désignation de l'organisateur de l'Assemblée Générale 2025

A ce jour 3 candidatures ont été adressées à la fédération :

- Comité départemental du Pas-de-Calais
- Ligue Aviron de Corse
- Club de La Rochelle

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE À 17 VOIX POUR ET 1 CONTRE (18 présents/ 18 votants)
LE COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS ORGANISATEUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2025.

8. Réglementation sportive 2025 (Annexe 3)

P. Lot présente et commente le projet de réglementation sportive 2025 dans sa version allégée reprenant les lieux, dates et disciplines des différentes épreuves nationales. Une version complète comprenant le reste : système de progression pour chaque épreuve nationale, les différents classements des clubs... sera proposée au vote du comité directeur d'octobre.

Les propositions relatives au championnat de France mer (côtier et beach) seront examinées à nouveau et validation éventuelle de la version définitive de la RS 2025 lors du comité directeur du mois d'octobre.

Il est rappelé que les commissions doivent transmettre leurs informations à la commission des compétitions avant la publication de la RS, afin d'éviter des modifications fréquentes de ce document.

C. Dubouloz commente la réglementation des événements nationaux en mer et évoque les points étudiés par la commission, notamment la simplification du classement mer en proposant

deux classements : un classement des championnats de France et un classement national des clubs, ainsi qu'une réflexion sur la labélisation des régates.

S.Gautier-Guyon souligne que l'intégration d'épreuves para aviron au Beach sprint n' a pas été soumise à la commission pour étude.

V.Busser rappelle que les épreuves de para-aviron et d'aviron santé doivent être examinées par les commissions et validées par le bureau fédéral avant d'être incluses dans les programmes. Il est essentiel que toutes les commissions respectent la méthodologie de préparation de la réglementation sportive.

A.Tollard indique que l'offre destinée aux scolaires et lycéens est révisée tous les 4 ans par l'UNSS. L'offre sportive entre l'UNSS et la FFSU n'est pas encore finalisée et sera validée en juillet ou en septembre. Par conséquent, la RS relative au championnat UNSS est en attente.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (18 présents/ 18 votants) LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE 2025.

9. Textes réglementaires

- Modification de l'annexe 1 – Règlement disciplinaire (Annexe 4)

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (18 votants/18 présents).

- Modification de l'annexe 5.1 – Règlement relatif à la sécurité. Pratique en eaux intérieures
Ce document sera présenté ultérieurement.

- Modification de l'annexe 5.2 - Règlement relatif à la sécurité. Pratique maritime
Ce document sera présenté ultérieurement.

- Modification de l'annexe 10 - Règlement des championnat et critères

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (18 votants/18 présents).

10. Autres dossiers en cours

• Championnat de France J16 et sprint de Vichy

F. Banton ne pouvant assurer sa mission de délégué fédéral en totalité sur ce championnat, P. Lot assurera la continuité de la mission sur le week-end.

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (18 votants/18 présents).

• Informations/process sur périodes de vote AGE

Les ligues modifient leurs statuts. Des difficultés récurrentes avec les comités départementaux pour modifier ces documents.

M. Scotton rappelle que pour se conformer aux nouvelles exigences légales et réglementaires introduites par la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022, la FFA a mis à jour ses statuts et notamment les éléments de son système votatif.

La fédération est dorénavant administrée par un Comité directeur de 28 membres, dont 14 hommes et 14 femmes sous réserve des postes éventuellement vacants :

- 24 membres au titre de la catégorie générale, dont au moins un médecin.
Les élections à distance se tiendront les 12, 13, 14 et 15 novembre 2024.

- 4 membres au titre des catégories particulières élus par leurs pairs dans les conditions prévues par le règlement intérieur. Les élections à distance se tiendront les 8, 9, 10 et 11 septembre 2024 pour élire :

- Deux membres représentant les sportifs de haut niveau (une femme et un homme)
- Un représentant des entraîneurs (une femme ou un homme)
- Un représentant des arbitres (une femme ou un homme)

M. Scotton communique les éléments du déroulement de la campagne électorale validés par la commission de surveillance des opérations électorales :

- Appel à candidatures pour la liste générale : Ouverture le 13 septembre, clôture le 12 octobre. Les appels à candidatures seront effectués via la note d'information fédérale.
- Assemblée Générale élective des ligues : À organiser au plus tard le 23 octobre.
- Communication des représentants : Les ligues, Comités Départementaux (CD) et clubs doivent communiquer leurs représentants pour le vote de la catégorie générale avant le 31 octobre.
- Communication des candidats à l'élection : Les candidats pour la catégorie générale doivent être annoncés au plus tard le 31 octobre.
- Votes de la catégorie générale : Les votes par les représentants des ligues, des Comités Départementaux et des clubs se tiendront les 12, 13, 14, et 15 novembre.
- Assemblée Générale du 16 novembre : Proclamation des résultats de l'élection.

Les votes seront effectués en distanciel via un prestataire extérieur.

Les résultats seront proclamés par la CSOE qui aura un accès sécurisé et personnalisé à la plateforme de vote.

• **Label EFA**

Une réforme est à l'étude avec une orientation d'engagement sur notre « parcours licencié » La DTN propose de renouveler la labellisation des clubs 2024 pour 2025 afin de se donner le temps de travailler sur une nouvelle stratégie et un nouveau format

• **Commission des arbitres**

F. Banton souhaite que les arbitres utilisent les vidéos et les drones. Il souligne la nécessité de prendre en compte les contraintes budgétaires ainsi que les particularités des lieux des manifestations nationales pour éviter des remboursements importants en nommant des jurys à proximité des lieux de compétition.

11. Affiliations

Néant

12. Questions diverses

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h

Vincent BUSSER
Secrétaire Général

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,

PROJET HUIT DÉCOUVERTE

Modules en PE Roto moulé (Résistant aux chocs et sans entretien)

Conception

- 1 Module Avant Pointe
- 1 Module Arrière Pointe avec barre
- 8 Modules Individuels Connectables

Coûts conception pour 50 unités

- | | |
|--------------------------|---------------|
| - Coûts Outillage /Moule | 100 000 € TTC |
| - Coûts Etudes prototype | 30 000 € TTC |
| - Coûts Prototype | 55 000 € TTC |

Soit 185 000 € TTC - Soit 3700 € TTC/unités

Coûts de Production

- | | |
|------------------------------------|----------------------------|
| - Modules Pointés Avant et Arrière | 400 € TTC X 2 = 800 € TTC |
| - Modules Centraux | 480 € TTC X 8 = 3840 € TTC |
| TOTAL | Soit 4640 € TTC |

Accastillage (à Affiner) – Similaire à FIRST EVO Atelier Composite

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| - Rails la paire | 51€ TTC |
| - Sellettes avec Essieux et Roues | 156€ TTC |
| - Portant Tubulaire | 457€ TTC |
| - DDN Couple 9,50 X 2 = | 19€ TTC |
| - Axe DDN 35 X 2 = | 70€ TTC |
| - Cale Pied | 93€ TTC |
| TOTAL | 846€ TTC X 8 = 6768€ TTC |

Nb = Compte tenu du nombre, ce prix doit pouvoir être baissé de 30%, soit ramené à : 4500€ TTC/ Bateaux de 8 rameurs en couple.

Modèle Économique pour 50 unités

- | | |
|-------------------|-------------------|
| - Coût Conception | 3700€ TTC/bateaux |
| - Coût Production | 4640€ TTC/bateaux |
| - Accastillage | 4500€ TTC/bateaux |
| TOTAL | 12 840€ TTC |

Prix de Vente envisagé

14000€ TTC/bateaux
(1 yolette valant 11000€ TTC à ce jour)

Le 07/06/2024

BUDGET FF AVIRON – 50 UNITÉS – V3

DÉPENSES		RECETTES	
Conception / Prototype	185 000€ TTC	FFA Fonds dédiés	20 000€ TTC
Production 50 Unités	11200 x 50 = 560 000€ TTC	FFA Revente bateaux entreprise	7 000€ TTC
Frais de livraison	50 x 500 = 25000 TTC	15 Liges – 2 bateaux	30 x 7500 = 225 000€ TTC
Communication / Promotion	15 000€ TTC	20 Clubs – 1 Bateau	20 x 7500 = 150 000€ TTC
Divers	15 000€ TTC		ANS 480 000 TTC
Frais Gestions (5%)	35 000€ TTC		
TOTAL	820 000€ TTC	TOTAL	882 000€ TTC
			= + 62 KE

Réglementation sportive 2024

Réglementation générale.	3
Récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps	6
MAIF Aviron Indoor – Championnats de France J16, J18, sénior, master, para-aviron	7
<i>Jeudi 01 au samedi 03 février 2024</i> <i>Paris – Stade Charléty</i>	
Championnats de France longue distance J18, sénior, master et Critériums handi-valide et handi-santé et Coupe de France FFSU longue distance	8
<i>Samedi 02 et dimanche 03 mars 2024</i> <i>Mâcon</i>	
Championnats interrégionaux bateaux courts J18, sénior, para-aviron	9
<i>Samedi 23 et dimanche 24 mars 2024</i>	
Championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron.	10
<i>Vendredi 05 au dimanche 07 avril 2024</i> <i>Cazaubon</i>	
Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior	11
<i>Vendredi 26 au dimanche 28 avril 2024</i> <i>Ajaccio</i>	
Championnats de ligue jeune, Critérium handi-valide jeune et Championnats régionaux FFSA.	12
<i>Mai 2024</i>	
Championnats de France UNSS et FFSU.	13
<i>Samedi 18 et dimanche 19 mai 2024</i> <i>Brive-la-Gaillarde</i>	
Championnats de France d’aviron de mer J16, J18, sénior, master et Critérium handi-aviron	14
<i>Vendredi 24 et samedi 25 mai 2024</i> <i>Dunkerque</i>	
Championnats de France bateaux longs J18 et sénior moins de 23 ans.	15
<i>Samedi 01 et dimanche 02 juin 2024</i> <i>Libourne</i>	
Championnats interrégionaux jeune et Critérium handi-valide jeune	16
<i>Samedi 15 et dimanche 16 juin 2024</i>	
Championnats interrégionaux qualificatifs J14 et J16 et Critérium handi-valide J14 et J16.	17
<i>Samedi 15 et dimanche 16 juin 2024</i>	
Championnat de France master et Critérium handi-valide et handi-santé master.	18
<i>Vendredi 28 au dimanche 30 juin 2024</i> <i>Mâcon</i>	
Championnat national jeune et Critérium handi-valide jeune	19
<i>Samedi 29 et dimanche 30 juin 2024</i> <i>Mâcon</i>	
Championnat de France J16 et Critérium handi-valide J16	20
<i>Vendredi 05 et samedi 06 juillet 2024</i> <i>Vichy</i>	
Championnat de France sprint sénior et para-aviron	21
<i>Samedi 06 et dimanche 07 juillet 2024</i> <i>Vichy</i>	
Championnat de France bateaux longs sénior, para-aviron	22
<i>Samedi 28 et dimanche 29 septembre 2024</i> <i>Mantes-la-Jolie</i>	
Coupe de France des régions.	23
<i>Samedi 26 et dimanche 27 octobre 2024</i> <i>à déterminer</i>	
Systèmes de qualification et grilles de progression – championnats bateaux courts J18 et sénior	24
Systèmes de qualification et grilles de progression – master / aviron de mer.	25
Systèmes de qualification et grilles de progression – Beach Rowing Sprint	26
Systèmes de qualification et grilles de progression – championnat national jeune et autres championnats de France et critères	30
Classement performance des clubs	32
Classement mer des clubs	33
Classement para-aviron et para-aviron adapté des clubs.	34
Classement jeune des clubs	35
Classement master des clubs et classement longue distance des clubs.	36
Classement Coupe de France des régions	36
Classement indoor des clubs.	37
Récapitulatif des possibilités de participation aux épreuves nationales	38
Tableau récapitulatif des manifestations et des épreuves	39
Calendrier récapitulatif des inscriptions aux manifestations nationales 2024	41

CE QUI CHANGE EN 2024

Brevets de rameurs et barreurs

Pour pouvoir participer aux championnats et à leurs régates qualificantes, les brevets ci-dessous sont obligatoires :

- Pour les Jeunes (J10 à J14) et les juniors (J15 et J16) :
 - Brevets aviron eaux intérieures :
 - › Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 (inchangé).
 - › Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur.
- Pour les rameurs handicapés :
 - Brevets aviron handicaps :
 - › Brevet d'accès à la compétition Handicaps.

Ils sont fortement recommandés pour toutes les autres catégories. Il est recommandé de les faire passer et de les saisir sur l'Intranet fédéral.

Retrouver toutes les informations sur les brevets de rameurs sur :

<https://www.ffaviron.fr/espace-federal/programmes-federaux/brevets-de-rameurs>

Généralités

Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.

Les règlements para-aviron adapté sont disponibles sur le site de la FFSA : « Pratiquer > Formes de pratique > La compétition en sport adapté » consultez les règlements sportifs généraux et règlements sportifs par disciplines :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-competition-en-sport-adapte/>

Le championnat de France master et le championnat national jeune sont regroupés sur le même week-end.

Les championnats de France J16 et sprint sénior se dérouleront le même week-end.

Classement jeune des clubs

Ajout d'une grille de points de performance pour les équipages jeune handi-valide.

Championnats interrégionaux qualificatifs J14

Ajout de l'épreuve critérium J14H2x HV.

Championnat de France master

L'ordre des courses a été modifié, les blocs 2 et 3 ont été intervertis.

Championnats de France de Beach Rowing Sprint

Inversion des épreuves du samedi et du dimanche.

Nouvelle grille de progression pour 17 partants et plus.

ATTENTION : le championnat a été déplacé, il ne se tiendra plus du 21 au 23 juin, mais aura lieu du 26 au 28 avril 2024.

GÉNÉRALITÉS

1. OBJET, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ZONES SPORTIVES

Objet

Les zones sportives sont constituées pour désigner les équipages qualifiés pour les championnats de France, dans la limite des quotas annuels dont elles disposent.

Composition

Les zones sportives sont des groupements de plusieurs ligues, définies par la FFA. Elles se composent ainsi :

- **Zone Nord-Est :** Grand Est, Hauts de France, Polynésie Française.
- **Zone Nord-Ouest :** Bretagne, Centre-Val de Loire, Guyane, Île-de-France, Normandie, Pays de la Loire.
- **Zone Sud-Est :** Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté, Corse, La Réunion, Sud Provence Alpes Côte d'Azur.
- **Zone Sud-Ouest :** Guadeloupe, Martinique, Nouvelle Aquitaine, Occitanie.

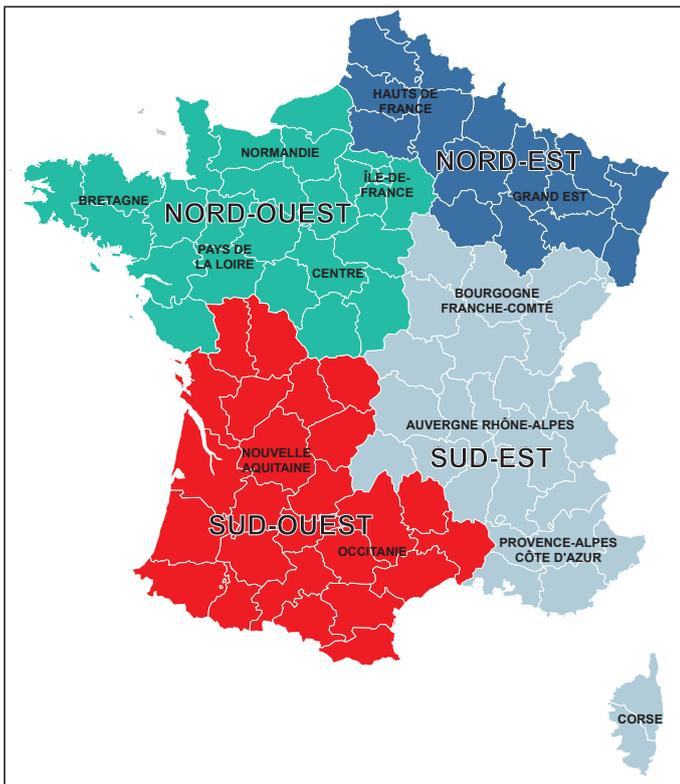
Fonctionnement

Un coordonnateur de zone est désigné par les présidents des ligues qui composent chaque zone. Il est chargé de réunir les présidents de ligue, le cadre technique référent désigné par le Directeur Technique National, et toutes les personnes qu'il juge utiles, autant de fois que nécessaire, pour désigner les organisateurs des championnats interrégionaux bateaux courts, et des championnats interrégionaux bateaux longs, et définir les modalités de qualifications pour les championnats de France.

À l'occasion de cette réunion, les présidents de ligue, en concertation avec le coordonnateur de zone, définissent en commun les moyens annuels nécessaires au bon fonctionnement de la zone.

2. RÉPARTITION DU NOMBRE DE QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats soumis à des quotas de qualification, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.



Pour le championnat national jeune, ce nombre est fonction :

- Du nombre de bateaux finalistes de la zone au championnat national jeune.
- Du nombre de licenciés J13 et J14 de la zone.
- Des points de performance obtenus par les clubs de la zone au championnat national jeune.

Catégories	Championnats		
	bateaux courts	J16	J14
Total de qualifiés	24	24	24
Nord-Est	5	4	4
Nord-Ouest	9	6	7
Sud-Est	7	10	8
Sud-Ouest	3	4	5

En cas de quotas non remplis, aucune place ne sera proposée aux équipages hors quotas.

3. ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales en France sont faits sur l'[intranet fédéral](#).

3-1. Équipages homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreaux licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

3-2. Équipages départementaux ou équipages mixtes de clubs du même département

L'engagement est fait par le comité départemental concerné.

Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

3-3. Équipages de ligues ou équipages mixtes de clubs de la même ligue

L'engagement est fait par la ligue concernée.

Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

3-4. Équipages composés d'athlètes de différentes ligues

L'engagement est fait par la FFA sur demande écrite des clubs concernés.

Seule la FFA possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de clubs de différentes ligues.

Faire parvenir à la FFA avant la date de clôture les engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

3-5. Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs J15 et J16 participant aux championnats de France et à leurs épreuves qualificatives dans les catégories J17, J18 et sénior sans visite médicale spécifique d'aptitude ;
- De rameurs participant aux championnats jeune (ligue, interrégional et national) n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreaux n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».
- De rameurs participant au championnat de France J16 n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreaux n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».

3-6. Droits d'engagement

Des droits d'engagement sont prélevés sur le compte licences du club.

Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas

d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.

Consultez les tarifs des droits d'engagements :

<https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/textes-reglementaires>

3-7. Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur [ffaviron.fr](https://www.ffaviron.fr) trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreaux.

3-8. Règlement des championnats et critères

Voir l'annexe 10 du règlement intérieur de la FFA

Modalités d'application des articles 3 et 7 : Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

Valeur du point : 1 point = 1,50 €.

Les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être envoyées à championnats@ffaviron.fr au plus tard 48 heures après la clôture des engagements.

Dans le cas d'un équipage inscrit hors délai sur des championnats interrégionaux et ayant obtenu sa qualification, les pénalités s'appliqueront sur l'épreuve nationale concernée.

4. FORFAITS

Avant la clôture des inscriptions : sur l'[intranet fédéral](#).

Après la clôture des inscriptions : les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 20 points (1 point = 1,50 €) sera appliquée au club.

5. ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, une déclaration sera faite immédiatement au président du jury qui fera signer le procès-verbal de régates correspondant par les clubs impliqués et le transmettra à la FFA. La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

6. COULEURS DES AVIRONS

Il est rappelé que l'article 18-6 du code des régates, qui traite, en autres, de la couleur des palettes : « Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs de l'association... », s'appliquera à toutes les épreuves nationales et à leurs épreuves qualificatives sans exception.

Cependant, des dérogations seront accordées, uniquement pour les championnats de France longue distance et pour le championnat de France master, aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

Pour faciliter le contrôle lors de la réunion des délégués, la liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

7. NUMÉROS

Les numéros des bateaux pour les parcours contre la montre sont fournis par la FFA.

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Code des régates – Article 28 : Le numéro du couloir attribué devra

être clairement identifié sur support rigide opaque préférentiellement en chiffre blanc sur fond noir ou noir sur fond blanc. Sa taille devra être au moins de 18 cm de haut pour une épaisseur de trait de 3 cm de large.

Les numéros d'identification fédérale des bateaux mer sont à renseigner lors des inscriptions sur l'intranet fédéral. Les bateaux de mer doivent porter de chaque côte de la proue leur numéro d'identification fédérale aux normes imposées.

8. TIRAGE AU SORT

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort et au plus tard à la réunion des délégués, si le nombre d'équipages restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipages dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé

9. CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

L'article 7 du règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur de la FFA) concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), le para-aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron handi-valide (équipage mixte handicap et valide).

Une catégorie handi-santé a été créée pour les rameurs ayant un handicap (carte MDPH), y compris pour ceux n'étant pas reconnus dans les classifications officielles (World Rowing), et les rameurs atteints d'une ALD.

1. ABRÉVIATIONS

- **PR1** : para-aviron (para-rowing) bras et épaules.
- **PR2** : para-aviron (para-rowing) tronc et bras.
- **PR3** : para-aviron (para-rowing) jambes, tronc et bras.
- **PD** : handicap physique (Physical Disability).
- **VI** : handicap visuel (Visual Impairment).
- **ID** : handicap mental (Intellectual Disability).
- **AB - BC - CD** : classe de la FF Sport Adapté.
- **HV** : handi-valide.
- **HSt** : handi-santé.

2. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

Les classifications ne sont plus systématiquement proposées la veille des championnats. Les lieux et dates figurent sur le site internet fédéral : <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>

Handicap moteur

La classification s'effectue en présentiel.

Pour participer à une session de classification, il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical. Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Handicap visuel

Une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA sur demande).

Handi-santé

L'attestation MDPH ou ALD est à envoyer au moment des engagements à handicaps@ffaviron.fr.

Retrouvez toutes les informations concernant la classification sur le site internet de la FFA :

<https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>

Handicap mental ou psychique

La classification s'effectue en structure par 2 personnes.

Consultez toutes les modalités d'éligibilité :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/eligibilite/>

et de classification :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/competitions/classification/>

3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Une sangle au niveau du tronc est obligatoire pour la sécurité pour les rameurs PR1. Cette sangle doit être fixée des deux cotés du dossier. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par la FISA (Swift, Wintech, Filippi,

Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 55 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés « pointe et couple ». Cette règle s'applique uniquement pour les épreuves des championnats interrégionaux et des championnats de France bateaux courts.

Déficient visuel : dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI.

Pour participer à une épreuve de ce règlement, les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Distances de courses

Tête de rivière :

- 6 000 m pour les PR3 ;
- 4 000 m pour les PR1, PR2 et PR3-ID ;

Course en ligne : 500 m, 1 000 m ou 2 000 m ;

Sprints : 500 m pour tous.

Temps handicaps pour les épreuves Open

Les épreuves Open para-aviron en 1x PR1, 1x PR2 et 1x PR3 regroupent dans une même course des rameuses et des rameurs. Pour compenser les différences de temps de parcours de ces deux catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps. Ils sont indiqués dans le programme de la compétition concernée.

Épreuves critères (hors championnats ^A)

Les épreuves handi-valide et handi-santé ne donnent pas lieu à la délivrance d'un titre de Champion de France.

5. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2 000 m :

Les temps de référence servant à la qualification aux championnats de France bateaux courts para-aviron sont disponibles sur le site de la MAP.

6. PARA-AVIRON ADAPTÉ

Pour participer à des épreuves des championnats de France FF Sport Adapté, les rameurs doivent avoir une licence FFSA. Cela sous-entend que le club doit être affilié à la FFSA. <https://sportadapte.fr/se-licencier/> Ils doivent également avoir participé aux épreuves sélectives para-aviron adapté :

- Championnat régional d'aviron indoor pour se qualifier pour le championnat de France indoor.
- Championnat régional J14 pour se qualifier pour le championnat de France bateau.

Toutes les courses para-aviron adapté sont soumises au règlement sportif FFSA.

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-competition-en-sport-adapte/>

Renseignements : handicaps@ffaviron.fr

MAIF AVIRON INDOOR – CHAMPIONNATS DE FRANCE J16, J18, SÉNIOR, MASTER ET PARA-AVIRON



FFAVIRON

JEUDI 01 AU SAMEDI 03 FÉVRIER 2024

PARIS – STADE CHARLÉTY

1. CALENDRIER

- Lundi 02 octobre 2023 10h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Lundi 15 janvier 2024 14h00 clôture des inscriptions
- Du lundi 02 octobre 2023 au mardi 31 octobre 2023 tarifs réduits
- Du mercredi 01 novembre 2023 au lundi 08 janvier 2024 tarifs pleins
- Du mardi 09 janvier 2024 au lundi 15 janvier 2024 tarifs majorés

2. ÉPREUVES

ATTENTION ! Les catégories d'âge indoor correspondent à l'âge atteint chaque jour de course => cf. Code indoor ; Annexe 7.3

Épreuves individuelles – 2 000 m

14-16	junior 16 ans	(F-H)	50-59	50 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)
17-18	junior 18 ans	(F-H)	60+	60 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR1	para-aviron 1	(F-H)
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	S PR2	para-aviron 2	(F-H)
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3	para-aviron 3	(F-H)
40-44	40 à 44 ans	(F-H, FPL-HPL)	Épreuves par équipe de 4 – Relais 8x250 m		
45-49	45 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)	J16MR4	junior 16 ans - 2 femmes et 2 hommes	
50-54	50 à 54 ans	(F-H, FPL-HPL)	J18MR4	junior 18 ans - 2 femmes et 2 hommes	
55-59	55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)	SHR4	sénior - 4 hommes	
60-64	60 à 64 ans	(F-H, FPL-HPL)	SFR4	sénior - 4 femmes	
65-69	65 à 69 ans	(F-H, FPL-HPL)	SMR4	sénior - 2 femmes et 2 hommes	
70-74	70 à 74 ans	(F-H, FPL-HPL)	SMR4 Open ^Δ	sénior - 4 personnes	<i>dont 1 femme et 1 homme</i>
75-79	75 à 79 ans	(F-H, FPL-HPL)	Épreuves par équipe de 4 – Relais 4x500 m		
80+	80 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	SMR4 HSt ^Δ	sénior - 4 handi-santé	<i>dont 1 femme et 1 homme</i>
S PR1	sénior para-aviron 1	(F-H)	<i>et 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD</i>		
S PR2	sénior para-aviron 2	(F-H)	AVIROSE ^Δ	sénior - 4 femmes	<i>dont au moins 2 femmes atteintes ou opérées d'un cancer</i>
S PR3	sénior para-aviron 3	(F-H)	Épreuves par équipe – 500 m à 4		
Épreuves individuelles sprint – 500 m			SMR4 HV ^Δ	sénior - 4 handi-valide	<i>dont 1 femme et 1 homme et au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3</i>
14-16	junior 16 ans	(F-H)			
17-18	junior 18 ans	(F-H)			
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)			
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)			
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)			
40-49	40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)			

^Δ Épreuves Open, hors Championnats de France

Les épreuves para-aviron adapté seront communiquées dans le Règlement sportif de la FFSA.

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

Participation

La possession d'une licence FFA de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire : licence A, U, BF ou I prise dans un club **OU** licence indoor individuelle (I) **OU** licence indoor événementielle (IE).

Pour tous les participants non-titulaires d'une licence permettant la compétition, une licence indoor événementielle (IE) sera obligatoirement proposée lors de l'inscription aux différentes épreuves. Les compétiteurs de nationalité étrangère, à l'exclusion des compétiteurs russes et biélorusses, peuvent participer aux épreuves individuelles, mais ne seront pas classés dans le cadre du MAIF Aviron Indoor – Championnats de France.

Dans les épreuves par équipe des championnats de France, les membres de l'équipe doivent être licenciés du même club, avec au maximum un équipier de nationalité étrangère. Une épreuve collective Open est ouverte aux équipes mixtes de clubs et aux licenciés individuels, quelles que soient les nationalités, et selon les mêmes règles que le relais mixte SMR4 (au moins une femme et un homme).

Engagements

Les inscriptions sont à effectuer sur l'[intranet fédéral](#).

La liste des engagés est accessible dès l'ouverture des inscriptions sur www.championnats.aviron-indoor.fr.

Des engagements tardifs pourront être acceptés moyennant le paiement d'un tarif spécifique et sous réserve de places disponibles.

Classements

Le classement et la délivrance de titre de champion de France est ouvert aux rameuses et rameurs licenciés à la FFA, selon les mêmes conditions que celles décrites à l'article 5 de l'annexe 10 du Règlement intérieur pour les épreuves en bateaux.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Classification

Une session de classification aura lieu sur place **le vendredi 02 février 2024** avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>.

Prendre rendez-vous auprès de la FFA : handicaps@ffaviron.fr

Pour participer à la course SMR4 HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD à l'adresse handicaps@ffaviron.fr.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué ultérieurement.

6. CONTACT

Informations complémentaires en octobre/novembre sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE LONGUE DISTANCE J18, SÉNIOR, MASTER, CRITÉRIUMS HANDI-VALIDE ET HANDI-SANTÉ ET COUPE DE FRANCE FFSU LONGUE DISTANCE



SAMEDI 02 ET DIMANCHE 03 MARS 2024

MÂCON

1. CALENDRIER

- Lundi 05 février 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Mardi 20 février 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 23 février 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Samedi 02 mars 11h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

Samedi après-midi – distance de course : 8 000 m

1	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
2	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
3	SH4x	4 rameurs en couple
4	SH4x FFSU	4 rameurs en couple
5	MCH4x	4 rameurs en couple
6	MEH4x	4 rameuses en couple
7	SH4-	4 rameuses en pointe sans barreur
8	MCH4-	4 rameurs en pointe sans barreur
9	MEH4-	4 rameurs en pointe sans barreur
10	J18H2x	2 rameurs en couple
11	J18F2x	2 rameuses en couple
12	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
13	SF8+ FFSU	8 rameuses en pointe avec barreur
14	MCF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
15	MEF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
16	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
17	SM4x FFSU	2 rameuses et 2 rameurs en couple
18	MCM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
19	MEM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
20	SF2x	2 rameuses en couple
21	MCF2x	2 rameuses en couple
22	MEF2x	2 rameuses en couple

Dimanche matin – distance de course : 8 000 m

25	SH2x	2 rameurs en couple
26	MCH2x	2 rameurs en couple
27	MEH2x	2 rameurs en couple
28	J18H4x	4 rameurs en couple
29	J18F4x	4 rameuses en couple
30	J18H4-	4 rameuses en pointe sans barreur
31	J18F4-	4 rameuses en pointe sans barreur
32	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
33	SH8+ FFSU	8 rameurs en pointe avec barreur
34	MCH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
35	MEH8+	8 rameuses en pointe avec barreur
36	SF4x	4 rameuses en couple
37	SF4x FFSU	4 rameuses en couple
38	MCF4x	4 rameuses en couple
39	MEF4x	4 rameuses en couple
40	SF4-	4 rameuses en pointe sans barreur
41	MCF4-	4 rameuses en pointe sans barreur
42	MEF4-	4 rameuses en pointe sans barreur
43	SM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
44	SM8+ FFSU	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
45	MCM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
46	MEM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

Samedi après-midi – Distance de course : 4 000 m – Critérium

23	SM4x HSt ^Δ	4 rameuses et rameurs en couple – handi-santé	dont 1 femme et 1 homme et 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD
24	SH2x HV PR Open ^Δ	2 rameuses ou rameurs en couple – handi-valide	dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation spécifique

Une réglementation spécifique consultable sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/nationales/championnats-de-france> régit ces championnats. Elle comporte un système de pénalités, décrit dans l'article 5, pour les équipages qui enfreignent les règles de courses décrites à l'article 5.

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Participation au championnat de France longue distance master

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante. Les rameurs master doivent tous avoir 27 ans ou plus en 2024. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à 43 ans en catégorie C et supérieure ou égale à 55 ans en catégorie E.

Le barreur n'a pas d'âge minimum requis et il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne d'âge de l'équipage

La participation des étrangers dans les épreuves master est soumise à la réglementation des championnats nationaux (Annexe 10 du Règlement intérieur), soit 50% de rameurs étrangers maximum.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

Un rameur peut participer à plusieurs épreuves des Championnats de France et dans plusieurs catégories d'âge.

Coupe de France FFSU : les engagements sont faits par la FFSU.

Couleur des palettes

Une dérogation pourra être accordée aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur. La liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

Classement des clubs

Un classement national longue distance des clubs sera établi à l'issue du championnat.

4. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – regates.maconnaises@free.fr ou C71003@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX BATEAUX COURTS

J18, SÉNIOR ET PARA-AVIRON



SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24 MARS 2024

1. CALENDRIER

- Lundi 04 mars 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Vendredi 15 mars 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Mardi 26 mars 16h00 retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 2 000 m	
1	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	5	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur
2	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	6	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur
3	J18H1x 1 rameur en couple	7	SH1x PL 1 rameur en couple poids léger
4	J18F1x 1 rameuse en couple	8	SF1x PL 1 rameuse en couple poids léger
		9	SH1x 1 rameur en couple
		10	SF1x 1 rameuse en couple
PARA-AVIRON – distance de course: 2 000 m			
11	SH1x PR3 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre) – classification couple
12	SF1x PR3 1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre) – classification couple
13	SH2- PR3 2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 2 rameurs handi ou 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)
14	SF2- PR3 2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 2 rameuses handi ou 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)
15	SH1x PR1 1 rameur en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
16	SF1x PR1 1 rameuse en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SH1x PR2 1 rameur en couple - tronc et bras		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)
18	SF1x PR2 1 rameuse en couple - tronc et bras		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)

Les épreuves para-aviron adapté seront communiquées dans le Règlement sportif de la FFSA.

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

En J18, au cas où il y aurait un nombre conséquent d'équipages à potentiel équipe de France dans une zone, des équipages supplémentaires pourront être rajoutés.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont organisées par chacune des quatre zones:

- Zone Nord-Est: Gravelines
- Zone Nord-Ouest: Vaires-sur-Marne
- Zone Sud-Est: Aiguebelette
- Zone Sud-Ouest: Cazaubon

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Qualifications para-aviron

Pour se qualifier au championnat de France para-aviron, les équipages doivent réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieure de plus de 20% à celle réalisée par le bateau le plus performant de la journée.

Exemple: Meilleur temps de référence de la journée SH1x: 95% du temps de référence. Les rameurs et rameuses para-aviron doivent réaliser une performance supérieure à 75% du temps de référence de leur catégorie.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives :

- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA, pour le **lundi 25 mars 2024 à 16h00**, la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota.
- Les engagements au championnat de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats, dans la limite des quotas de chaque zone.
- En cas de refus de qualification, les clubs concernés doivent prévenir le coordonnateur de zone **avant le lundi 25 mars 2024 à 12h00**.
- En cas de quotas non remplis, les places disponibles ne seront pas attribuées.

6. CONTACT

- Zone Nord-Est: Coordonnateur: Philippe LOT Référent technique: Charlotte CULTY
- Zone Nord-Ouest: Coordonnateur: Jacky BLOQUET Référent technique: Alexandre HUSS
- Zone Sud-Est: Coordonnateur: David LACOFFRETTE Référent technique: Pascal MOREL
- Zone Sud-Ouest: Coordonnateur: Jean-François HAMEL Référent technique: Clément DEPOORTER

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS

J18, SÉNIOR ET PARA-AVIRON



FFAVIRON

CAZAUBON

VENDREDI 05 AU DIMANCHE 07 AVRIL 2024

1. CALENDRIER

- Mercredi 27 mars 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
- Vendredi 29 mars 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Jeudi 04 avril 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2000 m		SÉNIOR – distance de course: 2000 m	
1	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	5	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur
2	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	6	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur
3	J18H1x 1 rameur en couple	7	SH1xPL 1 rameur en couple poids léger
4	J18F1x 1 rameuse en couple	8	SF1xPL 1 rameuse en couple poids léger
		9	SH1x 1 rameur en couple
		10	SF1x 1 rameuse en couple
PARA-AVIRON – distance de course: 2000 m			
11	SH1x PR3 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre) – classification couple
12	SF1x PR3 1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre) – classification couple
13	SH2- PR3 2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 2 rameurs handi ou 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)
14	SF2- PR3 2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 2 rameuses handi ou 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)
15	SH1x PR1 1 rameur en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
16	SF1x PR1 1 rameuse en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SH1x PR2 1 rameur en couple - tronc et bras		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)
18	SF1x PR2 1 rameuse en couple - tronc et bras		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)

Les épreuves para-aviron adapté seront communiquées dans le Règlement sportif de la FFSA.

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les équipages en deux sans barreur.

La qualification pour le championnat de France bateaux courts s'opère par 3 voies différentes :

- En amont: Les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN (cf. Règles de sélection – avenant 1)
- Aux championnats interrégionaux bateaux courts (selon les quotas attribués aux zones en page 2). Attention : aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.
- A posteriori: la DTN peut rattraper des athlètes U19/U23 identifiés sur proposition du responsable du programme « génération 2024-2028 » (cf. Règles de sélection – Avenant 2)

Engagements des bateaux retenus par les zones

Les équipages qualifiés et ceux listés par la DTN sont engagés sur l'[intranet fédéral](#) par la FFA.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Épreuves para-aviron

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 6.

Participation

La qualification pour le championnat de France bateaux courts para-aviron s'opère par 2 voies différentes :

- En amont: les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN à partir de certaines étapes du chemin de la sélection contenu dans les Règles de sélection de l'équipe de France Paralympique (Avenant annuel n°2 – Saison sportive 2024) et notamment:
 - Le test à l'ergomètre sur 2000 m du 2 ou 3 décembre 2023.
 - Le test à l'ergomètre sur 2000 m lors du championnat de France Indoor du 3 février 2024.
 - Les contrôles d'entraînement en stage réalisés sur l'eau et à l'ergomètre.

Une liste hiérarchisée de rameuses et rameurs qualifiés directement pour le championnat de France bateaux courts sera établie par la DTN au regard des performances réalisées lors des différentes étapes précitées. Les rameuses et rameurs figurant sur cette liste ne seront pas obligés à participer aux championnats interrégionaux.

- Aux championnats interrégionaux bateaux courts. Attention: aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.

Classement

Une récompense sera attribuée dans chaque épreuve au meilleur équipage composé de rameurs junior.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les épreuves commenceront le vendredi matin, et se termineront le dimanche après-midi.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme – Tél. 05 62 69 26 56 – accueil@barbotantourisme.fr – www.barbotantourisme.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT

J18 ET SÉNIOR



FFAVIRON

AJACCIO

VENDREDI 26 AU DIMANCHE 28 AVRIL 2024

1. CALENDRIER

- Lundi 01 avril 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Mardi 16 avril 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 19 avril 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Jeudi 25 avril 18h00 réunion d'information obligatoire des délégués pour les épreuves du vendredi
- Vendredi 26 avril 18h00 réunion d'information obligatoire des délégués pour les épreuves du samedi
- Samedi 27 avril 18h00 réunion d'information obligatoire des délégués pour les épreuves du dimanche

2. ÉPREUVES

SÉNIOR – distance de course : 600 m en aller et retour			JUNIOR – distance de course : 600 m en aller et retour		
Vendredi			Samedi		
1	SH1x	1 rameur en couple	5	J18H1x	1 rameur en couple
2	SF1x	1 rameuse en couple	6	J18F1x	1 rameuse en couple
Dimanche					
3	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple			
4	SM4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur			

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les championnats de France J18 et sénior de Beach Rowing Sprint sont ouvert aux équipages homogènes de clubs et aux équipages mixtes de clubs.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

Les rameurs séniors peuvent doubler, mais ne peuvent participer qu'à une seule des deux épreuves en équipage : SM2x ou SM4x+.

Matériel

La FFA va conventionner avec un ou plusieurs constructeurs de bateaux afin que les embarcations mises à disposition, moyennant une participation financière, soient identiques par catégorie.

L'utilisation de toute autre embarcation est interdite.

Des avirons seront prêtés mais nous recommandons aux participants d'apporter les leurs.

Des plages d'entraînement préalables seront programmées pour essayer le matériel et le parcours :

- Jeudi après-midi pour les solos sénior.
- Vendredi soir pour les doubles et les quatre sénior.
- Samedi soir pour les doubles junior.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Pour chaque épreuve, des séries à un ou deux partants sont organisées et un classement général au temps est établi à l'issue de ces séries.

Selon le nombre d'engagés, à l'issue des séries, des repêchages ou huitième de finales permettent de déterminer les équipages qui participent aux phases finales selon le système de progression détaillé page 26.

- Vendredi 26 avril matin SF1x et SH1x séries à deux ou quatre partants avec classement général au temps repêchages et/ou huitième de finales phases finales
- Samedi 27 avril après-midi J18F1x et J18H1x séries à deux ou quatre partants avec classement général au temps repêchages et/ou huitième de finales phases finales
- Dimanche 28 avril matin SM2x et SM4x+ séries à deux partants ou quatre avec classement général au temps repêchages et/ou huitième de finales phases finales
- après-midi phases finales

Les horaires et les distances de parcours peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

5. CONTACT

Ligue de Corse – Route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO – LR05@ffaviron.fr

en collaboration avec

Kalliste (Ajaccio)– M. Arnaud CARROLAGGI – Tél. 06 13 07 46 25 – C20007@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE LIGUE JEUNE, CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE ET CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SÉLECTIFS FFSA



MAI 2024

1. CALENDRIER

- Mardi 28 mai 14h00 date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités d'inscription et de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa ligue.

2. ÉPREUVES

HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium		JEUNE – distance de course : 1 000 m	
1	J14H2x HV PR Open 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)	4	J13H1x 1 rameur en couple
		5	J13F1x 1 rameuse en couple
		6	J14H1x 1 rameur en couple
		7	J14F1x 1 rameuse en couple
		8	J14H2x 2 rameurs en couple
		9	J14F2x 2 rameuses en couple

Δ Épreuves Critérium, hors Championnats

PARA-AVIRON ADAPTÉ (sélectif pour le championnat de France FFSA) : 500 m			
11	14-18 H1x AB	1 rameur en couple – jeune	classe AB
12	14-18 F1x AB	1 rameuse en couple – jeune	classe AB
13	14-18 H1x BC	1 rameur en couple – jeune	classe BC
14	14-18 F1x BC	1 rameuse en couple – jeune	classe BC
15	14-18 H1x CD	1 rameur en couple – jeune	classe CD
16	14-18 F1x CD	1 rameuse en couple – jeune	classe CD
17	H1x AB	1 rameur en couple – adulte	classe AB
18	F1x AB	1 rameuse en couple – adulte	classe AB
19	H1x BC	1 rameur en couple – adulte	classe BC
20	F1x BC	1 rameuse en couple – adulte	classe BC
21	H1x CD	1 rameur en couple – adulte	classe CD
22	F1x CD	1 rameuse en couple – adulte	classe CD
23	H2x BCD	2 rameurs en couple	classe BC-CD
24	F2x BCD	2 rameuses en couple	classe BC-CD
25	4Yx+ BCD	yolette à 4 rameuses ou rameurs en couple avec barreur	classe BC-CD

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat de ligue Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 ».

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Engagements

Engagements aux championnats de ligue jeune

Les engagements aux championnats de ligue jeune sont libres et se font uniquement sur l'**intranet fédéral** par chaque club.

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats interrégionaux et obligatoires pour au moins 75 % des rameurs composant les bateaux participant au championnat national jeune.

Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

À l'issue des championnats de ligue jeune :

- Les clubs des équipages sélectionnés doivent transmettre aux responsables de zone le nom du délégué qui sera présent lors du championnat interrégional.
- Les clubs qui refusent la qualification d'un équipage doivent en informer les responsables de ligue **avant le lundi 27 mai à 14h00**.
- Les responsables de ligue retournent à la zone la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les responsables de ligue retournent à la FFA la liste des rameurs ayant participé à leur championnat de ligue jeune ainsi que leur numéro de licence.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

5. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON ADAPTÉ

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Participation

Les rameurs doivent participer à ces épreuves pour se qualifier au championnat de France FFSA, en 1x et en bateau long.

Les mixtes de clubs sont autorisées pour les rameurs isolés, entre clubs d'une même région (engagement par mail auprès de la ligue concernée).

Voir le règlement de la FFSA : <https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-compétition-en-sport-adapte/>

6. PROGRAMME

Les programmes des championnats de ligue jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finale de classement pour chaque épreuve.

CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS – COLLÈGES ET LYCÉES

CHAMPIONNATS DE FRANCE FFSU



SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 MAI 2024

BRIVE-LA-GAILLARDE

1. CALENDRIER

- Vendredi 17 mai 17h30 réunion des accompagnateurs d'équipes et jeunes coaches des établissements UNSS
- Vendredi 17 mai 17h30 prise en charge des jeunes arbitres UNSS par les responsables de leur suivi UNSS et les arbitres FFA
- Vendredi 17 mai 18h00 réunion des délégués des établissements FFSU

2. ÉPREUVES

UNSS – distance de course: 1 000 m

COLLÈGE – équipe de 10 ou 15 compétiteurs – monotypie yolette Vega

F4Yx+ yolette à 4 rameuses en couple avec barreur
H4Yx+ yolette à 4 rameurs en couple avec barreur
M4Yx+ yolette à 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

LYCÉE – équipe de 8 à 15 compétiteurs

F4x/+ 4 rameuses en couple
H4x/+ 4 rameurs en couple
M8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

SPORT PARTAGÉ : COLLÈGE – LYCÉE – équipe de 5 compétiteurs

4Yx+ yolette à 4 rameurs en couple avec barreur *dont 1 fille et 1 garçon*
handicap moteur (1 handi et 3 valides) ou handicap cognitif (2 handis et 2 valides)

FFSU – distance de course: 1 000 m

HOMME

HU1x 1 rameur en couple
HU2x 2 rameurs en couple
HU4x 4 rameurs en couple
HU2- 2 rameurs en pointe sans barreur
HU4- 4 rameurs en pointe sans barreur
HU8+ 8 rameurs en pointe avec barreur

FEMME

FU1x 1 rameuse en couple
FU2x 2 rameuses en couple
FU4x 4 rameuses en couple
FU4- 4 rameuses en pointe sans barreur
FU8+ 8 rameuses en pointe avec barreur

MIXTE (même établissement)

MU2x 1 rameuse et 1 rameur en couple
MU4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple
MU8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

PARA-AVIRON – HANDI-VALIDE

MU2x HV 1 rameuse et 1 rameur en couple handi-valide *dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide* (Open)

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

UNSS

Consultez la réglementation de l'UNSS: www.unss.org/nautique

FFSU

Consultez la réglementation de la FFSU: www.sport-u.com/aviron

4. ENGAGEMENTS

UNSS

Les engagements sont faits par les établissements en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France (convocations, hébergement ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

FFSU

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique des championnats de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site www.sport-u.com.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

UNSS

- Samedi 18 mai matin séries qualificatives UNSS
- Samedi 18 mai après-midi repêchages UNSS
- Dimanche 19 mai matin finales de classement UNSS ou demi-finales UNSS
- Dimanche 19 mai après-midi finales UNSS
- Dimanche 19 mai podium établissement UNSS

FFSU

- Samedi 18 mai matin séries qualificatives FFSU
- Samedi 18 mai après-midi finales FFSU
- Dimanche 19 mai matin séries qualificatives FFSU
- Dimanche 19 mai après-midi finales FFSU

6. CONTACT ET HÉBERGEMENTS

Club des Sports Nautiques de Brive – Tél. 05 55 24 51 58 – C19001@ffaviron.fr – www.csnbrive.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER

J16, J18, SÉNIOR, MASTER ET CRITÉRIUM HANDI-AVIRON



VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 MAI 2024

DUNKERQUE

1. CALENDRIER

• Lundi	29 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur l' intranet fédéral
• Mardi	14 mai	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
• Vendredi	17 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
• Vendredi	24 mai	09h00	confirmation des engagements
		10h00	réunion d'information obligatoire pour les délégués et chefs de bord (équipiers référents) des équipages courant le vendredi
• Samedi	25 mai	07h30	réunion d'information obligatoire pour les délégués et chefs de bord (équipiers référents) des équipages n'ayant pas couru le vendredi

2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON – distance de course : 6 km – Critérium		MASTER – distance de course : 6 km	
1	SH2x HV PR3 ^Δ	13	M40H4x+
	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR3 et 1 guide	14	M40H2x
2	SM2x HV PR3-ID ^Δ	15	M40H1x
	1 rameuse et 1 rameur en couple handi-valide adapté dont 1 PR3-ID et 1 valide	16	M40F4x+
3	SM4x+ HSt ^Δ	17	M40F2x
	4 rameuses et rameurs en couple handi-santé dont 1 femme et 1 homme et 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD	18	M40F1x
		19	M40M2x
			1 rameuse et 1 rameur en couple
SÉNIOR – distance de course : 6 km		J18 – distance de course : 6 km	
4	SM2x	20	J18H4x+
	1 rameuse et 1 rameur en couple		4 rameurs en couple avec barreur
5	SM4+	21	J18F4x+
	2 rameuses et 2 rameurs en pointe avec barreur		4 rameuses en couple avec barreur
6	SM4x+	22	J18M4x+
	2 rameurs et 2 rameurs en couple avec barreur		2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur
7	SH4x+	23	J18M2x
	4 rameurs en couple avec barreur		1 rameuse et 1 rameur en couple
8	SH2x		
	2 rameurs en couple		
9	SH1x		
	1 rameur en couple		
10	SF4x+		
	4 rameuses en couple avec barreur		
11	SF2x		
	2 rameuses en couple		
12	SF1x		
	1 rameuse en couple		

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation aux championnats de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameuses et rameurs master doivent avoir 40 ans ou plus dans l'année en cours.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

Le numéro d'identification fédérale des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#).

Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer.

Classements

Les classements se font par épreuves et non en fonction des courses auxquelles les concurrents participent (exemple : plusieurs épreuves regroupées au sein d'une même course).

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Classements

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel est basé sur l'année N-1.

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

Des manches qualificatives, des finales directes et des finales de classement pourront être organisées à partir du vendredi en fonction du nombre d'engagés.

Les épreuves J16 et J18 peuvent être disputées au sein d'une même course. Les barreurs des équipages J16 doivent porter une chasuble fournie par la FFA par-dessus le gilet de sauvetage.

Les épreuves sénior et master peuvent être disputées au sein d'une même course. Dans ce cas, les barreurs des équipages master doivent porter une chasuble fournie par la FFA par-dessus le gilet de sauvetage.

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Sporting Dunkerquois – Base Stéphane ARDAENS – 56 rue des Scieries – 59640 DUNKERQUE – Tél. 03 28 25 26 69 – C59004@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX LONGS J18 ET SÉNIOR MOINS DE 23 ANS



FFAVIRON

LIBOURNE

SAMEDI 01 ET DIMANCHE 02 JUIN 2024

1. CALENDRIER

- Lundi 06 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Mardi 21 mai 14h00 clôture des inscriptions
17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 24 mai 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 31 mai 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m

1	J18H2x	2 rameurs en couple
2	J18H4-	4 rameurs en pointe sans barreur
3	J18H4x	4 rameurs en couple
4	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
5	J18M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
6	J18F2x	2 rameuses en couple
7	J18F4-	4 rameuses en pointe sans barreur
8	J18F4x	4 rameuses en couple
9	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur

S-23 – distance de course: 2 000 m

10	S-23H2x	2 rameurs en couple
11	S-23H4-	4 rameurs en pointe sans barreur
12	S-23H4x	4 rameurs en couple
13	S-23F2x	2 rameuses en couple
14	S-23F4-	4 rameuses en pointe sans barreur
15	S-23F4x	4 rameuses en couple
16	S-23M8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur).

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés, des finales de classement au-delà de la 24^e place pourront être organisées.

- Samedi 01 juin
matin séries qualificatives J18 et S-23
après-midi demi-finales A/B et C/D ou tiers de finales A/B/C J18
demi-finales A/B et C/D ou tiers de finales A/B/C S-23
- Dimanche 02 juin
matin finales J18
après-midi finales S-23

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne 1876 – Tél. 05 57 51 25 97 – C33042@ffaviron.fr – www.cnlibourne.fr

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX JEUNE ET CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE



SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 JUIN 2024

1. CALENDRIER

- Mardi 28 mai 14h00 date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

2. ÉPREUVES

JEUNE – distance de course : 1 000 m

- 1 J13H1x 1 rameur en couple
- 2 J13F1x 1 rameuse en couple
- 3 J14H1x 1 rameur en couple
- 4 J14F1x 1 rameuse en couple
- 5 J14H2x 2 rameurs en couple
- 6 J14F2x 2 rameuses en couple

HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium

- 7 J14H2x HV PR Open 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)

D'autres épreuves peuvent être programmées par les responsables de zone.

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 ».

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.
36 équipages maximum qualifiés par épreuves.

Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

Lieux

Les championnats interrégionaux sont organisés par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est : Lac des Vieilles Forges – Charleville-Mézières
- Zone Nord-Ouest : Mantes-la-Jolie
- Zone Sud-Est : Mâcon
- Zone Sud-Ouest : Brive-la-Gaillarde

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées. Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

5. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

6. CONTACT

- Zone Nord-Est : Coordonnateur: Philippe LOT Référent technique: Charlotte CULTY
- Zone Nord-Ouest : Coordonnateur: Jacky BLOQUET Référent technique: Alexandre HUSS
- Zone Sud-Est : Coordonnateur: David LACOFFRETTE Référent technique: Pascal MOREL
- Zone Sud-Ouest : Coordonnateur: Jean-François HAMEL Référent technique: Clément DEPOORTER

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX QUALIFICATIFS J14 ET J16 ET CRITÉRIUM HANDI-VALIDE J14 ET J16



SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 JUIN 2024

1. CALENDRIER

- Lundi 20 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Mardi 04 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

2. ÉPREUVES

J16 – distance de course: 1 500 m		HANDI-VALIDE J16 – distance de course: 1 500 m – Critérium	
1	J16H2x 2 rameurs en couple	14	J16H2x HV PR Open ^Δ 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)
2	J16H1x 1 rameur en couple		
3	J16H4x 4 rameurs en couple		
4	J16H4+ 4 rameurs en pointe avec barreur		
5	J16H2- 2 rameurs en pointe sans barreur		
6	J16H8+ 8 rameurs en pointe avec barreur		
7	J16F2x 2 rameuses en couple		
8	J16F1x 1 rameuse en couple		
9	J16F4x 4 rameuses en couple		
10	J16F4+ 4 rameuses en pointe avec barreur		
11	J16F2- 2 rameuses en pointe sans barreur		
12	J16F8+ 8 rameuses en pointe avec barreur		
13	J16M4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple		
J14 – distance de course: 1 000 m		HANDI-VALIDE J14 – distance de course: 1 000 m – Critérium	
15	J14H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur	21	J14H2x HV PR Open ^Δ 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open) <small>^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats</small>
16	J14H8x+ 8 rameurs en couple avec barreur		
17	J14F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur		
18	J14F8x+ 8 rameuses en couple avec barreur		
19	J14M2x 1 rameuse et 1 rameur en couple		
20	J14M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur		

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux J14 et J16, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreaux du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur).

À partir de deux engagés, un parcours doit être obligatoirement réalisé pour qualifier les équipages.

En cas de 24 engagés ou moins, au total dans les 4 zones, tous les équipages sont qualifiés, avec l'obligation de concourir selon la règle ci-dessus afin d'établir une hiérarchie. À partir de 25 engagés sur tout le territoire, les quotas sont appliqués.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

Règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur) : l'article 7 concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour les championnats interrégionaux qualificatifs J14.

Engagements aux épreuves J14

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat interrégional qualificatif J14.

75 % des rameurs composant un équipage J14 doivent avoir participé au championnat de ligue jeune.

Engagements au championnat de France J16 et au championnat national jeune

Les engagements sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux qualificatifs en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

À l'issue des championnats interrégionaux :

- En cas de refus de la qualification, les clubs doivent prévenir les responsables de zone **avant le mardi 18 juin 16h00**.
- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement participé aux championnats interrégionaux.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France J16 sont organisées par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est : Lac des Vieilles Forges – Charleville-Mézières
- Zone Nord-Ouest : Mantes-la-Jolie
- Zone Sud-Est : Mâcon
- Zone Sud-Ouest : Brive-la-Gaillarde

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

Équipages des épreuves J16 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

5. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

6. CONTACT

- Zone Nord-Est : Coordonnateur: Philippe LOT Référent technique: Charlotte CULTY
- Zone Nord-Ouest : Coordonnateur: Jacky BLOQUET Référent technique: Alexandre HUSS
- Zone Sud-Est : Coordonnateur: David LACOFFRETTE Référent technique: Pascal MOREL
- Zone Sud-Ouest : Coordonnateur: Jean-François HAMEL Référent technique: Clément DEPOORTER

CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTER ET CRITÉRIUM HANDI-VALIDE ET HANDI-SANTÉ MASTER



VENDREDI 28 AU DIMANCHE 30 JUIN 2024

MÂCON

1. CALENDRIER

- Lundi 03 juin 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Mardi 18 juin 14h00 clôture des inscriptions
17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 21 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Jeudi 27 juin 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

MASTER – distance de course: 1 000 m				Samedi après-midi			
Vendredi matin				26	MBF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	B
1	MBH1x	1 rameur en couple	B	27	MEH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	E
2	MCH1x	1 rameur en couple	C	28	MGH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	G
3	MDH1x	1 rameur en couple	D	29	MEF2x	2 rameuses en couple	E
4	MAF2x	2 rameuses en couple	A	30	MGF2x	2 rameuses en couple	G
5	MBF2x	2 rameuses en couple	B	31	MCH4x	4 rameurs en couple	C
6	MCF2x	2 rameuses en couple	C	32	MDH4x	4 rameurs en couple	D
7	MDF2x	2 rameuses en couple	D	33	MFH4x	4 rameurs en couple	F
8	MEH2x	2 rameurs en couple	E	34	MCF8+	8 rameuses en pointe avec barreur	C
9	MGH2x	2 rameurs en couple	G	35	MCH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	C
10	MFF4x	4 rameuses en couple	F	36	MEM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	E
11	MBH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	B	37	MBM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	B
12	MDH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	D	38	MDM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	D
13	MAH2x HV PR Open ^Δ	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)	A	Dimanche après-midi			
Vendredi après-midi				39	MDH4+	4 rameurs en pointe avec barreur	D
14	MBF1x	1 rameuse en couple	B	40	MAH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	A
15	MCF1x	1 rameuse en couple	C	41	MFF1x	1 rameuse en couple	F
16	MDF1x	1 rameuse en couple	D	42	MFH1x	1 rameur en couple	F
17	MAH2x	2 rameurs en couple	A	43	MCF4x	4 rameuses en couple	C
18	MBH2x	2 rameurs en couple	B	44	MDF4x	4 rameuses en couple	D
19	MCH2x	2 rameurs en couple	C	45	MAM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	A
20	MDH2x	2 rameurs en couple	D	46	MCM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	C
21	MAF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	A	47	MFH4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	F
22	MEF4x	4 rameuses en couple	E	48	MDM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur	D
23	MCH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	C				
24	MEH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	E				
25	MAH4x HSt ^Δ	4 rameuses et rameurs en couple handi-santé dont 1 femme et 1 homme et 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD	A				

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante et l'âge moyen d'un équipage est calculé sans tenir compte de celui du barreur dont l'âge n'est pas réglementé. Les rameurs master doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2024. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à l'âge lié à la catégorie.

La participation des étrangers est soumise à la réglementation des championnats nationaux (Annexe 10 du Règlement intérieur). Les équipages ne peuvent pas comprendre plus de 50% de rameurs (ou rameuses) n'ayant pas la nationalité française.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

En fonction du nombre d'équipages engagés, certaines épreuves pourront être regroupées avec départs décalés si nécessaire.

Couleur des palettes

Une dérogation pourra être accordée aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur. La liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

Classement

Un classement national master sera établi à l'issue du championnat.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Vendredi 28 juin matin séries qualificatives puis finales B et A
après-midi séries qualificatives puis finales B et A
- Samedi 29 juin après-midi séries qualificatives puis finales B et A
- Dimanche 30 juin après-midi séries qualificatives puis finales B et A

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – regates.maconnaises@free.fr ou C71003@ffaviron.fr

Catégories d'âge

Master : tout rameur âgé de 27 ans et plus.

- A : âge minimum 27 ans ;
- B : âge moyen 36 ans ou plus ;
- C : âge moyen 43 ans ou plus ;
- D : âge moyen 50 ans ou plus ;
- E : âge moyen 55 ans ou plus ;
- F : âge moyen 60 ans ou plus ;

CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE ET CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE

SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JUIN 2024

1. CALENDRIER

- Mardi 18 juin 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 21 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Jeudi 27 juin 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

JEUNE – distance de course : 1 000 m

- | | | |
|---|---------|-----------------------------------|
| 1 | J14H4x+ | 4 rameurs en couple avec barreur |
| 2 | J14H8x+ | 8 rameurs en couple avec barreur |
| 3 | J14F4x+ | 4 rameuses en couple avec barreur |
| 4 | J14F8x+ | 8 rameuses en couple avec barreur |

- | | | |
|---|---------|--|
| 5 | J14M2x | 1 rameuse et 1 rameur en couple |
| 6 | J14M4x+ | 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur |

HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium

- | | | |
|---|-------------------|--|
| 7 | J14H2x HV PR Open | 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open) |
|---|-------------------|--|

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnat national

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat national jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur).

75 % des rameurs composant un équipage J14 doivent avoir participé aux championnats de ligue jeune.

Engagements

Les engagements sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux J14 en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat national jeune.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- | | | | |
|------------|---------|------------|------------------|
| • Samedi | 29 juin | matin | séries J14 |
| | | après-midi | demi-finales J14 |
| • Dimanche | 30 juin | matin | finale J14 |

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – regates.maconnaises@free.fr ou C71003@ffaviron.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE J16 ET CRITÉRIUM HANDI-VALIDE J16



VENDREDI 05 ET SAMEDI 06 JUILLET 2024

VICHY

1. CALENDRIER

- Mardi 25 juin 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 28 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Jeudi 04 juillet 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

J16 – distance de course: 1 500 m

1	J16H2x	2 rameurs en couple
2	J16H1x	1 rameur en couple
3	J16H4x	4 rameurs en couple
4	J16H4+	4 rameurs en pointe avec barreur
5	J16H2-	2 rameurs en pointe sans barreur
6	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
7	J16F2x	2 rameuses en couple
8	J16F1x	1 rameuse en couple
9	J16F4x	4 rameuses en couple
10	J16F4+	4 rameuses en pointe avec barreur
11	J16F2-	2 rameuses en pointe sans barreur
12	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
13	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple

HANDI-VALIDE J16 – distance de course: 1 500 m – Critérium

14 J16H2x HV PR Open^Δ 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat de France J16, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Engagements

Les engagements sont fait automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages des épreuves J16 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Les J16 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés et de la date du brevet des collèges.

- Vendredi 05 juillet matin séries J16
après-midi demi-finales J16
- Samedi 06 juillet matin finales J16

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – C03003@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE SPRINT SÉNIOR ET PARA-AVIRON

SAMEDI 06 ET DIMANCHE 07 JUILLET 2024

1. CALENDRIER

• Lundi	10 juin	08h00	ouverture des inscriptions sur l' intranet fédéral
• Mardi	25 juin	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
• Vendredi	28 juin	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
• Jeudi	04 juillet	18h00	réunion des délégués

2. ÉPREUVES

SÉNIOR SPRINT – distance de course: 500 m

1	SF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	8	SH2-	2 rameuses en pointe sans barreur
2	SF2x	2 rameuses en couple	9	SH4x	4 rameurs en couple
3	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	10	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
4	SF4x	4 rameuses en couple			
5	SF8+	8 rameuses en pointe	11	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
6	SH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	12	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
7	SH2x	2 rameurs en couple	13	SM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

PARA-AVIRON – distance de course: 500 m

14	SH1x et SF1x PR1 Open	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - bras et épaules (Open)			
15	SH1x et SF1x PR2 Open	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - tronc et bras (Open)			
16	SH1x et SF1x PR3 Open	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras (Open)			
17	SH2x Open	2 rameuses et/ou rameurs en couple PR1, PR2 ou PR3 (Open)			
18	SM4+ PR3	4 rameuses et rameurs en pointe avec barreur - jambes, tronc et bras <i>dont 1 femme minimum, possibilité d'avoir 50% de déficients visuels</i>			
19	SM2x PR3-VI	1 rameuse et 1 rameur en couple			<i>dont 1 PR3-VI (B1, B2 ou B3) et 1 guide</i>

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves **1 à 10** (épreuves hommes et femmes).

Les rameurs participant aux épreuves **1 à 10** du championnat de France sprint sénior peuvent en plus participer à une seule des épreuves **11 à 13** des épreuves mixtes ou **14 à 19** des épreuves du championnat de France sprint para-aviron.

Pour engager deux équipages dont des rameurs doublent, il faut d'abord saisir l'engagement dans l'épreuve **1 à 10** ou **14 à 19** puis l'engagement dans l'épreuve mixte de **11 à 13**.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap, excepté la course SM2x PR3-VI.

Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer en 1x et 2x.

Classification

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place **le vendredi 5 juillet** avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>.

Prendre rendez-vous auprès de la FFA : handicaps@ffaviron.fr

Engagements para-aviron

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves **14 à 19** (épreuves hommes et femmes).

Les rameurs participant aux épreuves **14 à 19** du championnat de France sprint para-aviron peuvent en plus participer à une seule des épreuves **1 à 10** des championnats de France sprint sénior.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés. Des finales de classement sénior pourront être organisées au-delà de la 24^e place.

• Samedi	06 juillet	après-midi	séries qualificatives sénior et para-aviron
• Dimanche	07 juillet	matin	demi-finales sénior A/B et C/D
			finales de classement sénior
			finales para-aviron
		après-midi	finales sénior A, B, C et D

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – C03003@ffaviron.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX LONGS SÉNIOR ET PARA-AVIRON



SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024

MANTES-LA-JOLIE

1. CALENDRIER

- Lundi 02 septembre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Mardi 17 septembre 14h00 clôture des inscriptions
17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 20 septembre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 27 septembre 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON – distance de course : 2 000 m					
1	SH2x PR Open	2 rameuses et/ou rameurs en couple PR1, PR2 ou PR3 (Open)	7	SF2x PL	2 rameuses en couple poids léger
			8	SH4- PL	4 rameurs en pointe sans barreur poids léger
			9	SH4x	4 rameurs en couple
SÉNIOR – distance de course : 2 000 m					
2	SH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	10	SF4x	4 rameuses en couple
3	SF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	11	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
4	SH2x	2 rameurs en couple	12	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
5	SF2x	2 rameuses en couple	13	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
6	SH2x PL	2 rameurs en couple poids léger			

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.
Un rameur peut participer au maximum à deux des épreuves de ce championnat de France.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap.

Classification

Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer en 2x.

Une session de classification aura lieu sur place **le vendredi 27 septembre**.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>.

Prendre rendez-vous auprès de la FFA : handicaps@ffaviron.fr

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 28 septembre matin séries qualificatives sénior
séries para-aviron
après-midi demi-finales C/D et A/B ou tiers de finales A/B/C sénior
- Dimanche 29 septembre matin finales D et C, sénior
finales para-aviron
après-midi finales B et A sénior

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Association Sportive Mantaise – Tél. 01 30 94 56 31 – C78022@ffaviron.fr

1. CALENDRIER

- Lundi 07 octobre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 22 octobre 14h00 clôture des inscriptions
17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Jeudi 24 octobre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 25 octobre 18h00 réunion des délégués des ligues

2. ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Samedi – distance de course : 1 500 m			Dimanche – distance de course : 500 m		
1	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	16	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
2	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	17	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
3	J16H4x	4 rameurs en couple	18	J16H4x	4 rameurs en couple
4	J16F4x	4 rameuses en couple	19	J16F4x	4 rameuses en couple
5	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	20	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
6	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	21	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
7	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	22	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
8	J18H4x	4 rameurs en couple	23	J18H4x	4 rameurs en couple
9	J18F4x	4 rameuses en couple	24	J18F4x	4 rameuses en couple
10	J18M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	25	J18M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
11	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	26	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
12	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur	27	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
13	SH4x	4 rameurs en couple	28	SH4x	4 rameurs en couple
14	SF4x	4 rameuses en couple	29	SF4x	4 rameuses en couple
15	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	30	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

La coupe de France des régions est une compétition par équipes de ligue qui se déroule sur 2 jours. Les épreuves sont réservées aux équipes composées uniquement de rameurs licenciés dans des clubs de la même ligue. Le dimanche, l'enchaînement des séries et des finales s'effectue sans débarquer. Pesée unique pour les barreaux et barreaux le samedi matin entre 2h et 1h avant chaque course.

Équipe

La constitution des équipes de ligue est libre. Les ligues peuvent présenter des équipages dans les épreuves qu'elles veulent. Une ligue peut engager plusieurs équipages dans une même épreuve, dans ce cas, seul l'équipage le mieux placé marque des points dans le classement des ligues. Chaque équipe doit courir sous les couleurs de sa ligue ou dans une tenue homogène pour les regroupements de ligues.

Engagements

La licence prise en compte est celle de la saison 2024. Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque ligue. Des changements seront autorisés jusqu'à la réunion des délégués. Dans la mesure du possible et pour faciliter le traitement, nous vous invitons à communiquer ces changements dès qu'ils sont arrêtés à l'adresse championnats@ffaviron.fr

Classements

Classement par épreuves: un classement des équipages est établi dans chaque épreuve à l'issue des finales. Les trois premiers équipages de chaque épreuve reçoivent une récompense au ponton d'honneur.
Classement général: un classement général des ligues est établi pour la Coupe de France des régions. Il se fait par addition des points obtenus dans le classement par catégorie par chaque équipe de ligue la mieux classée dans chacune des six catégories. En cas d'égalité, le résultat obtenu dans la catégorie sénior (homme et femme), puis la catégorie J18, puis la catégorie J16 départageront les équipes.

4. CONTACT ET HÉBERGEMENT

[à compléter](#)

COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS

Système de qualification

Samedi	Séries qualificatives avec classement au temps	• les 6 meilleurs temps des séries en finale A, les 6 meilleurs temps suivants (de 7 à 12) en finales B, les 6 meilleurs temps suivants (de 13 à 18) en finales C, etc.
Dimanche	Séries qualificatives	• le premier de chaque série et les meilleurs temps des restants pour atteindre 6 qualifiés en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B, les 6 meilleurs temps suivants en finale C, etc.

Finale B à partir de 8 partants, Finale C à partir de 14 partants

Il sera possible de faire en fonction du bassin :

- Pour les courses à 7 partants: 2 séries et finale A à 7
- Pour les courses à 13 partants: 3 séries, finale A à 7 et finale B à 6.
- ...

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS J18 ET SÉNIOR

Système de qualification

- Un parcours contre la montre préliminaire sert à sélectionner les partants dans les séries.
- La répartition dans les séries qualificatives est faite en fonction des résultats des parcours contre la montre.

de 1 à 6 partants	parcours contre la montre	• l'ordre d'arrivée donne l'attribution des couloirs dans la finale A
de 7 à 17 partants	parcours contre la montre	• les 12 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 2 séries
	2 séries qualificatives	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B (à partir de 8 partants) • dans le cas de 7 partants, le plus mauvais temps des 2 séries est éliminé, les autres vont en finale A
de 18 à 24 partants	parcours contre la montre	• les 18 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 3 séries
	3 séries qualificatives	• les 4 premiers en demi-finale, les autres en finale C
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
plus de 24 partants	parcours contre la montre	• les 24 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 4 séries, les autres sont éliminés
	4 séries qualificatives	• les 3 premiers en demi-finale • les 4 ^{es} et les 2 meilleurs temps des 5 ^{es} et 6 ^{es} en finale C, les autres en finale D
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B

Grille de progression

Système de 7 à 17 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 4-PCM 5-PCM 8-PCM 9-PCM 12-PCM			FA 1-S1 2-S1 3-S1 1-S2 2-S2 3-S2
S2 2-PCM 3-PCM 6-PCM 7-PCM 10-PCM 11-PCM			FB 4-S1 5-S1 6-S1 4-S2 5-S2 6-S2

Remarque : finale B à partir de 8 partants.

Système de 18 à 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 6-PCM 7-PCM 12-PCM 13-PCM 18-PCM	DF A/B1	DF A/B1	FA 1-DF A/B1 1-DF A/B2 2-DF A/B1 2-DF A/B2 3-DF A/B1 3-DF A/B2
S2 2-PCM 5-PCM 8-PCM 11-PCM 14-PCM 17-PCM	DF A/B2	DF A/B2	FB 4-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B1 5-DF A/B2 6-DF A/B1 6-DF A/B2
S3 3-PCM 4-PCM 9-PCM 10-PCM 15-PCM 16-PCM			FC 5-S1 6-S1 5-S2 6-S2 5-S3 6-S3

Remarque : finale C à partir de 14 participants.

Système à plus de 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 8-PCM 9-PCM 16-PCM 17-PCM 24-PCM	DF A/B1	DF A/B1	FA 1-S1 1-S2 1-S4 1-S4 2-S1 2-S1 2-S2 2-S2 2-S3 2-S3 3-S1 3-S1 3-S2 3-S2 3-S4 3-S4
S2 2-PCM 7-PCM 10-PCM 15-PCM 18-PCM 23-PCM	DF A/B2	DF A/B2	FB 1-S2 1-S3 1-S3 1-S2 2-S2 2-S2 2-S4 2-S4 3-S1 3-S1 3-S2 3-S2 3-S3 3-S3
S3 3-PCM 6-PCM 11-PCM 14-PCM 19-PCM 22-PCM			FC 4-S1 4-S2 4S-3 4-S4 1T-5&6S 2T-5&6S
S4 4-PCM 5-PCM 12-PCM 13-PCM 20-PCM 21-PCM			FD 3T-5&6S 4T-5&6S 5T-5&6S 6T-5&6S 7T-5&6S 8T-5&6S

Remarque : finale D à partir de 20 partants.

Exemple de codage

- 1-PCM 1^{er} du parcours contre la montre
- 2-PCM 2^e du parcours contre la montre
- ...
- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 2-S1 2^e de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1 2^e de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-5&6S 1^{er} temps des 5^{es} et 6^{es} de toutes les séries
- 2T-5&6S 2^e temps des 5^{es} et 6^{es} de toutes les séries
- ...

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTER

Système de qualification

de 1 à 6 partants	finale directe	• finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 3 meilleurs temps des restants en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives	• le premier de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B
plus de 24 partants	x séries qualificatives	• les 6 meilleurs temps en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B

Grille de progression

Système de 7 à 12 partants

Séries	Finales
1	1-S1
2	1-S2
3	2-S1
4	2-S2
5	1T-RS
6	2T-RS
1	3T-RS
2	4T-RS
3	5T-RS
4	6T-RS
5	7T-RS
6	8T-RS

Remarque: finale B à partir de 8 partants.

Système de 13 à 18 partants

Séries	Finales
1	1-S1
2	1-S2
3	1-S3
4	1T-RS
5	2T-RS
6	3T-RS
1	4T-RS
2	5T-RS
3	6T-RS
4	7T-RS
5	8T-RS
6	9T-RS
1	
2	
3	
4	
5	
6	

Système de 19 à 24 partants

Séries	Finales
1	1-S1
2	1-S2
3	1-S3
4	1-S4
5	1T-RS
6	2T-RS
1	3T-RS
2	4T-RS
3	5T-RS
4	6T-RS
5	7T-RS
6	8T-RS
1	
2	
3	
4	
5	
6	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

Système à plus de 24 partants

Séries	Finales
1	1T-S
2	2T-S
3	3T-S
4	4T-S
5	5T-S
6	6T-S
1	7T-S
2	8T-S
3	9T-S
4	10T-S
5	11T-S
6	12T-S
1	
2	
3	
4	
5	
6	
1	
2	
3	
4	
5	
6	

Exemple de codage

- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 2-S1 2^e de la série 1
- ...
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B 1
- 2-DF A/B1 2^e de la demi-finale A/B 1
- ...
- 1T-RS 1^{er} temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 2T-RS 2^e temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- ...
- 1T-S 1^{er} temps de toutes les séries
- 2T-S 2^e temps de toutes les séries
- ...

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER

Système de qualification

de 1 à 30 partants	1 finale directe	• finale A directe
de 31 à 60 partants	2 séries qualificatives	• les 15 premiers en finale A, les autres en finale B

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT

Systeme de qualification et Grille de progression

Systeme à 3 partants

2 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> le meilleur temps des séries en finale A les 2 autres en repêchage
1 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A

Séries au temps	Repêchage	Finales
1		1T-S
2	R1	2T-S 3T-S
3		FA 1-R1

Systeme à 4 partants

2 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> le classement au temps donne l'attribution des couloirs dans les demi-finales
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Demi-finales	Finales
1	DF1	1T-S FA 1-R1
2		4T-S 1-R2
3	DF2	2T-S FB 2-R1
4		3T-S 2-R2

Systeme à 5 partants

3 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 3 meilleurs temps des séries en demi-finale les 2 autres en repêchage
1 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Demi-finales	Finales
1		DF1	1T-S FA 1-DF1
2	R1	4T-S 5T-S	1-R1 1-DF2
3		DF2	2T-S FB 2-DF1
4		3T-S	2-DF2
5			

Systeme à 6 partants

3 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 2 meilleurs temps des séries en demi-finale les 4 autres en repêchage
2 repêchages	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Demi-finales	Finales
1		DF1	1T-S FA 1-DF1
2	R1	3T-S 6T-S	1-R2 1-DF2
3		DF2	2T-S FB 2-DF1
4	R2	4T-S 5T-S	1-R1 2-DF2
5			
6			

Systeme à 7 partants

4 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> le meilleur temps des séries en demi-finale les 6 autres en repêchage
3 repêchages	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Demi-finales	Finales
1		DF1	1T-S FA 1-DF1
2	R1	2T-S 7T-S	1-R3 1-DF2
3		DF2	1-R1 FB 2-DF1
4	R2	3T-S 6T-S	1-R2 2-DF2
5			
6	R3	4T-S 5T-S	
7			

Systeme à 8 partants

4 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> le classement au temps donne l'attribution des couloirs dans les quarts de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1	QF1	DF1	1-QF1 FA 1-DF1
2		1-QF4	1-DF2
3	QF2	DF2	1-QF2 FB 2-DF1
4		1-QF3	2-DF2
5	QF3		
6			
7	QF4		
8			

Systeme à 9 partants

5 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 7 meilleurs temps des séries en quart de finale les 2 autres en repêchage
1 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
1		QF1	1T-S DF1 1-QF1	FA 1-DF1
2	R1	8T-S 9T-S	1-R1 1-QF4	1-DF2
3		QF2	2T-S DF2 1-QF2	FB 2-DF1
4		7T-S	1-QF3	2-DF2
5		QF3	3T-S	
6		6T-S		
7		QF4	4T-S	
8		5T-S		
9				

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système à 10 partants

5 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 6 meilleurs temps des séries en quart de finale les 4 autres en repêchage
2 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales				
S	R1	7T-S	QF1	1T-S	DF1	1-QF1	FA	1-DF1
		10T-S	1-R2	1-QF4	1-DF2			
	R2	8T-S	QF2	2T-S	DF2	1-QF2	FB	2-DF1
		9T-S	1-R1	1-QF3	2-DF2			
	R3	7T-S	QF3	3T-S				
		10T-S	1-R2	6T-S				
	R4	8T-S	QF4	4T-S				
		9T-S	1-R1	5T-S				
	7							
	8							
9								
10								

Système à 12 partants

6 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 4 meilleurs temps des séries en quart de finale les 8 autres en repêchage
4 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales				
S	R1	5T-S	QF1	1T-S	DF1	1-QF1	FA	1-DF1
		12T-S	1-R4	1-QF4	1-DF2			
	R2	6T-S	QF2	2T-S	DF2	1-QF2	FB	2-DF1
		11T-S	1-R3	1-QF3	2-DF2			
	R3	7T-S	QF3	3T-S				
		10T-S	1-R2	6T-S				
	R4	8T-S	QF4	4T-S				
		9T-S	1-R1	5T-S				
	5							
	6							
	7							
	8							
9								
10								
11								
12								

Système à 11 partants

6 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 5 meilleurs temps des séries en quart de finale les 6 autres en repêchage
3 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales				
S	R1	6T-S	QF1	1T-S	DF1	1-QF1	FA	1-DF1
		11T-S	1-R3	1-QF4	1-DF2			
	R2	7T-S	QF2	2T-S	DF2	1-QF2	FB	2-DF1
		10T-S	1-R2	1-QF3	2-DF2			
	R3	8T-S	QF3	3T-S				
		9T-S	1-R1	6T-S				
	R4	8T-S	QF4	4T-S				
		9T-S	1-R1	5T-S				
	7							
	8							
	9							
10								
11								

Système à 13 partants

7 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 3 meilleurs temps des séries en quart de finale les 10 autres en repêchage
5 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales				
S	R1	4T-S	QF1	1T-S	DF1	1-QF1	FA	1-DF1
		13T-S	1-R5	1-QF4	1-DF2			
	R2	5T-S	QF2	2T-S	DF2	1-QF2	FB	2-DF1
		12T-S	1-R4	1-QF3	2-DF2			
	R3	6T-S	QF3	3T-S				
		11T-S	1-R3	6T-S				
	R4	7T-S	QF4	4T-S				
		10T-S	1-R2	5T-S				
	R5	8T-S						
		9T-S						
	4							
	5							
	6							
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système à 14 partants

7 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> les 2 meilleurs temps des séries en quart de finale les 12 autres en repêchage
6 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales		
S	1	3T-S	1T-S	1-QF1	FA	1-DF1
	2	R1 14T-S	QF1 1-R6	DF1 1-QF4	FA	1-DF2
	3	R2 4T-S	QF2 2T-S	DF2 1-QF2	FB	2-DF1
	4	R2 13T-S	QF2 1-R5	DF2 1-QF3	FB	2-DF2
	5	R3 5T-S	QF3 1-R1			
	6	R3 12T-S	QF3 1-R4			
	7	R4 6T-S	QF4 1-R2			
	8	R4 11T-S	QF4 1-R3			
	9	R5 7T-S				
	10	R5 10T-S				
	11	R6 8T-S				
	12	R6 9T-S				
	13					
	14					

Système à 16 partants

8 séries qualificatives ou plus	<ul style="list-style-type: none"> les 16 meilleurs temps des séries en huitième de finale
8 huitièmes de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Huitièmes de finale	Quarts de finale	Demi-finales	Finales		
S	1	1T-S	1-HF1	1-QF1	FA	1-DF1
	2	HF1 16T-S	QF1 1-HF8	DF1 1-QF4	FA	1-DF2
	3	HF2 2T-S	QF2 1-HF2	DF2 1-QF2	FB	2-DF1
	4	HF2 15T-S	QF2 1-HF7	DF2 1-QF3	FB	2-DF2
	5	HF3 3T-S	QF3 1-HF3			
	6	HF3 14T-S	QF3 1-HF6			
	7	HF4 4T-S	QF4 1-HF4			
	8	HF4 13T-S	QF4 1-HF5			
	9	HF5 5T-S				
	10	HF5 12T-S				
	11	HF6 6T-S				
	12	HF6 11T-S				
	13	HF7 7T-S				
	14	HF7 10T-S				
	15	HF8 8T-S				
	16	HF8 9T-S				
...						

Système à 15 partants

8 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> le meilleur temps des séries en quart de finale les 14 autres en repêchage
7 repêchage	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Quarts de finale	Demi-finales	Finales		
S	1	2T-S	1T-S	1-QF1	FA	1-DF1
	2	R1 15T-S	QF1 1-R7	DF1 1-QF4	FA	1-DF2
	3	R2 3T-S	QF2 1-R1	DF2 1-QF2	FB	2-DF1
	4	R2 14T-S	QF2 1-R6	DF2 1-QF3	FB	2-DF2
	5	R3 4T-S	QF3 1-R2			
	6	R3 13T-S	QF3 1-R5			
	7	R4 5T-S	QF4 1-R3			
	8	R4 12T-S	QF4 1-R4			
	9	R5 6T-S				
	10	R5 11T-S				
	11	R6 7T-S				
	12	R6 10T-S				
	13	R7 8T-S				
	14	R7 11T-S				
	15					

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système à 17 partants et plus

9 séries qualificatives ou plus	<ul style="list-style-type: none"> les 8 meilleurs temps des séries en huitième de finale les autres en repêchages
5 repêchages ou plus	<ul style="list-style-type: none"> les 8 meilleurs temps des repêchages en huitième de finale
8 huitièmes de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en quart de finale
4 quarts de finale	<ul style="list-style-type: none"> le premier en demi-finale
2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> le premier en finale A, le second en finale B

Séries au temps	Repêchages	Huitièmes de finale	Quarts de finale	Demi-finales	Finales	
S	1	9T-S	1T-S	1-HF1	1-QF1	1-DF1
	2	R1 [N]T-S	HF1 8T-R	QF1 1-HF8	DF1 1-QF4	FA 1-DF2
	3	10T-S	2T-S	1-HF2	1-QF2	2-DF1
	4	R2 [N-1]T-S	HF2 7T-R	QF2 1-HF7	DF2 1-QF3	FB 2-DF2
	5	11T-S	3T-S	1-HF3		
	6	R3 [N-2]T-S	HF3 6T-R	QF3 1-HF6		
	7	12T-S	4T-S	1-HF4		
	8	R4 [N-3]T-S	HF4 5T-R	QF4 1-HF5		
	9	13T-S	5T-S			
	10	...	HF5 4T-R			
	11	R...	6T-S			
	12	...	HF6 3T-R			
	13		7T-S			
	14		HF7 2T-R			
	15		8T-S			
	16		HF8 1T-R			
	17					
... [N]						

Exemple de codage

- 1T-S 1^{er} temps de toutes les séries
- 2T-S 2^e temps de toutes les séries
- [N-1]T-S avant dernier temps des séries
- [N]T-S dernier temps des séries
- ...
- 1-R1 1^{er} du repêchage 1
- 2-R1 2^e du repêchage 1
- ...
- 1-HF1 1^{er} du huitième de finale 1
- 2-HF1 2^e du huitième de finale 1
- ...
- 1-QF1 1^{er} du quart de finale 1
- 2-QF1 2^e du quart de finale 1
- ...
- 1-DF 1 1^{er} de la demi-finale 1
- 2-DF 1 2^e de la demi-finale 1
- ...

CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE ET AUTRES CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITÉRIUMS

Système de qualification

de 1 à 6 partants	1 série	• course pour l'attribution des couloirs de la finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 6 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en finale C
	2 demi-finales	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 4 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en demi-finale C/D (en finale C dans le cas de 19 partants)
	2 demi-finales A/B	• les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
	2 demi-finales C/D	• les 3 premiers en finale C, les autres en finale D
plus de 24 partants	5 séries qualificatives et plus	• le premier de chaque série et les meilleurs temps des restants pour atteindre 18 qualifiés en tiers de finales A/B/C, les 6 meilleurs temps suivants en finale D, les autres en finales de classement
	3 tiers de finales A/B/C	• les 2 premiers en finale A, les 3 ^{es} et 4 ^{es} en finale B, les 5 ^{es} et 6 ^{es} en finale C

Grille de progression

Système de 7 à 12 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1		1-S1
		1-S2
		2-S1
		2-S2
		1T-RS
		2T-RS
S2		3T-RS
		4T-RS
		5T-RS
		6T-RS
		7T-RS
		8T-RS

Remarque : finale B à partir de 8 partants.

Système de 13 à 18 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1	DF A/B1	1-DF A/B1
		1-DF A/B2
		2-DF A/B1
		2-DF A/B2
		3-DF A/B1
		3-DF A/B2
S2	DF A/B2	4-DF A/B1
		4-DF A/B2
		5-DF A/B1
		5-DF A/B2
		6-DF A/B1
		6-DF A/B2
S3		7T-RS
		8T-RS
		9T-RS
		10T-RS
		11T-RS
		12T-RS

Remarque : finale C à partir de 14 partants.

Système de 19 à 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales 19 participants	Finales 20 à 24 participants
	Option 1	Option 2		
S1	DF A/B1	1-S1	1-S1	1-DF A/B1
		1-S2	1-S3	1-DF A/B2
		2-S3	2-S2	2-DF A/B1
		2-S4	2-S4	2-DF A/B2
		1T-RS	1T-RS	3-DF A/B1
		4T-RS	4T-RS	3-DF A/B2
S2	DF A/B2	1-S3	1-S2	4-DF A/B1
		1-S4	1-S4	4-DF A/B2
		2-S1	2-S1	5-DF A/B1
		2-S2	2-S3	5-DF A/B2
		2T-RS	2T-RS	6-DF A/B1
		3T-RS	3T-RS	6-DF A/B2
S3	DF C/D1	5T-RS	5T-RS	1-DF C/D1
		8T-RS	8T-RS	1-DF C/D2
		9T-RS	9T-RS	2-DF C/D1
		12T-RS	12T-RS	2-DF C/D2
		13T-RS	13T-RS	3-DF C/D1
		16T-RS	16T-RS	3-DF C/D2
S4	DF C/D2	6T-RS	6T-RS	4-DF C/D1
		7T-RS	7T-RS	4-DF C/D2
		10T-RS	10T-RS	5-DF C/D1
		11T-RS	11T-RS	5-DF C/D2
		14T-RS	14T-RS	6-DF C/D1
		15T-RS	15T-RS	6-DF C/D2

Remarque : finale D à partir de 20 partants.

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système 25 partants et plus

Séries	Tiers de finales	Finales
S1 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C1 TF A/B/C2 TF A/B/C3 18 qualifiés en tiers de finales Les premiers de chaque série + Les meilleurs temps des restants (à partir des 2 ^{èmes} des séries)	FA 1-TF A/B/C1 1-TF A/B/C2 1-TF A/B/C3 2-TF A/B/C1 2-TF A/B/C2 2-TF A/B/C3
S2 1 2 3 4 5 6		FB 3-TF A/B/C1 3-TF A/B/C2 3-TF A/B/C3 4-TF A/B/C1 4-TF A/B/C2 4-TF A/B/C3
S3 1 2 3 4 5 6		FC 5-TF A/B/C1 5-TF A/B/C2 5-TF A/B/C3 6-TF A/B/C1 6-TF A/B/C2 6-TF A/B/C3
S4 1 2 3 4 5 6		FD les 6 meilleurs temps suivants
S5 et + 1 2 3 4 5 6		finales de classement
Finale D Les 6 meilleurs temps suivants		
Finales de classement (à partir de 26 partants)		

Exemple de codage :

- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 2-S1 2^e de la série 1
- ...
- 1-QF1 1^{er} du quart de finale 1
- 2-QF1 2^e du quart de finale 1
- ...
- 1-TF A/B/C1 1^{er} du tiers de finale A/B/C1
- 2-TF A/B/C1 2^e du tiers de finale A/B/C1
- ...
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B1
- 2-DF A/B1 2^e de la demi-finale A/B1
- ...
- 1T-S 1^{er} temps de toutes les séries
- 2T-S 2^e temps de toutes les séries
- ...
- 1T-1S 1^{er} temps des 1^{ers} de toutes les séries
- 2T-1S 2^e temps des 1^{ers} de toutes les séries
- ...
- 1T-RS 1^{er} temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 2T-RS 2^e temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- ...

Exemple avec 5 séries

Séries	Tiers de finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C1 1-S1 1-S4 4T-RS 5T-RS 10T-RS 11T-RS	TF A/B/C1 1-S1 1T-RS 2T-RS 7T-RS 8T-RS 13T-RS	FA 1-TF A/B/C1 1-TF A/B/C2 1-TF A/B/C3 2-TF A/B/C1 2-TF A/B/C2 2-TF A/B/C3
S2 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C2 1-S2 1-S5 3T-RS 6T-RS 9T-RS 12T-RS	TF A/B/C2 1-S2 1-S5 3T-RS 6T-RS 9T-RS 12T-RS	FB 3-TF A/B/C1 3-TF A/B/C2 3-TF A/B/C3 4-TF A/B/C1 4-TF A/B/C2 4-TF A/B/C3
S3 1 2 3 4 5 6	TF A/B/C3 1-S3 1T-RS 2T-RS 7T-RS 8T-RS 13T-RS	TF A/B/C3 1-S3 1-S4 4T-RS 5T-RS 10T-RS 11T-RS	FC 5-TF A/B/C1 5-TF A/B/C2 5-TF A/B/C3 6-TF A/B/C1 6-TF A/B/C2 6-TF A/B/C3
S4 1 2 3 4 5 6			FD 14T-RS 15T-RS 16T-RS 17T-RS 18T-RS 19T-RS
S5 1 2 3 4 5 6			

Il prend en compte des points de classement aux épreuves des championnats de France J16, J18, sénior (dont moins de 23 ans et hors master), et des points de sélection en équipe de France suivant les modalités définies ci-dessous :

Points aux championnats de France J16, J18 et sénior (bateaux courts et bateaux longs)

Place	1x, 2-, 2x	4-, 4+, 4x	8+
1	20	30,0	45,0
2	17	25,5	38,3
3	15	22,5	33,8
4	13	19,5	29,3
5	11	16,5	24,8
6	9	13,5	20,3
7	7	10,5	15,8
8	6	9,0	13,5
9	5	7,5	11,3
10	4	6,0	9,0
11	3	4,5	6,8
12	2	3,0	4,5
13	1	1,5	2,3
14	1	1,5	2,3
15	1	1,5	2,3
16	1	1,5	2,3
17	1	1,5	2,3
18	1	1,5	2,3

Points aux championnats de France sprint sénior et sénior moins de 23 ans

Place	2-, 2x	4-, 4x	8+
1	10,0	15,0	22,5
2	8,5	12,8	19,1
3	7,5	11,3	16,9
4	6,5	9,8	14,6
5	5,5	8,3	12,4
6	4,5	6,8	10,1
7	3,5	5,3	7,9
8	3,0	4,5	6,8
9	2,5	3,8	5,6
10	2,0	3,0	4,5
11	1,5	2,3	3,4
12	1,0	1,5	2,3
13	0,5	0,8	1,1
14	0,5	0,8	1,1
15	0,5	0,8	1,1
16	0,5	0,8	1,1
17	0,5	0,8	1,1
18	0,5	0,8	1,1

Les points obtenus aux championnats de France bateaux courts junior et sénior par les équipages mixtes de clubs sont partagés entre les clubs.

Les points des équipages mixtes (50% femme/ 50% homme) sont répartis dans les classements respectifs femme et homme.

Points de sélection

16	Sélectionné aux Championnats du Monde sénior dans les disciplines olympiques-ou aux Jeux Olympiques
8	Sélectionné à l'une des compétitions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Championnats du Monde sénior dans les disciplines non olympiques, • Championnats du Monde des moins de 23 ans, • Championnats du Monde junior, • Championnats d'Europe sénior, • Championnats d'Europe sénior moins de 23 ans, • Championnats d'Europe junior.
4	Sélectionné à la Coupe de la Jeunesse.

Seule la sélection apportant le plus de points au rameur ou à la rameuse est prise en compte.

Le classement mer des clubs est établi à partir des points de classement cumulés sur les manifestations mer labellisées, sur les championnats de France d'Aviron de mer et sur les championnats de France de Beach Rowing Sprint, selon les modalités ci-après.

Les points sont calculés après chaque épreuve de chaque manifestation mer, arrondis au centième de point, puis cumulés.

Afin de tenir compte des différences de participation, une pondération est appliquée exclusivement aux épreuves d'endurance pour l'attribution des points sur le principe suivant (les épreuves de Beach Rowing Sprint ne sont pas concernées par ces pondérations) :

- moins de 4 partants : 25 % des points sont attribués,
- de 4 à 6 partants : 50 % des points sont attribués,
- de 7 à 10 partants : 75 % des points sont attribués,
- à partir de 11 partants : 100 % des points sont attribués.

Points de classement aux manifestations mer labellisées

Principes de classement pour les clubs :

- Cumul des points obtenus sur les 4 manifestations mer labellisées apportant le plus de points au club, plus 1 compétition de Beach Rowing Sprint dans 2 épreuves séniors et 2 épreuves juniors. Pour les manifestations de Beach Rowing Sprint, les épreuves prises en compte sont celles du tableau ci-dessous.
- Les catégories masters sont dissociées des classements séniors et les points attribués à cette catégorie sont calculés sur la base du tableau ci-dessous.
- Les clubs peuvent participer en équipage homogène de club et/ou en mixte de clubs.
- Les points apportés par des équipages mixtes de club sont répartis, au prorata, entre les différents clubs constituant l'équipage.
- Un cumul de points limité aux 2 meilleurs équipages par club et par épreuve (en cas de participation de plusieurs bateaux d'un même club dans une épreuve, dont certains en mixte de clubs, ce sont les deux équipages, y compris mixte, rapportant le plus de points au club dans cette épreuve qui sont pris en compte).

Place	Régates – Points attribués			
	1x	2x sénior	4x+ /+ sénior 2x J18	4x+ /+ J16 et J18
1	20	30	45	60
2	16	24	36	48
3	12	18	27	36
4	9	13,5	20	27
5	6	9	13,5	18
6	4	6	9	12
7	1	1,5	2,25	3
8	1	1,5	2,25	3
9	1	1,5	2,25	3
10	1	1,5	2,25	3
11 et plus	0	0	0	0

Place	Beach Rowing Sprint – Points attribués	
	Épreuves J18 (2x et 2xMix)	Épreuves sénior (1x, 2xMix ou 4x+Mix)
1	80	60
2	60	48
3	48	36
4	36	27
5	27	18
6	18	12
7	12	6
8	6	3
9	3	3
10	3	3
11 et plus	0	0

Points de classement aux championnats de France d'aviron de mer et de Beach Rowing Sprint

À l'issue des deux championnats de France, les points sont attribués selon le barème suivant :

Place	Championnats – Points attribués					
	1x J18	1x sénior	2x J18	2x sénior	4x+ J16 et J18	4x+ et 4+ sénior
1	100	50	100	75	150	112,5
2	90	42	90	63	126	94,5
3	75	36	75	54	108	81
4	63	30	63	45	90	67,5
5	54	26	54	39	78	58,5
6	45	22	45	33	66	49,5
7	39	18	39	27	54	40,5
8	33	14	33	22,5	45	33,8
9	27	12	27	18	36	27
10	22,5	10	22,5	15	30	22,5
11	18	9	18	13,5	27	20,3
12	15	8	15	12	24	18
13	13,5	7	13,5	10,5	21	15,8
14	12	6	12	9	18	13,5
15	10,5	5	10,5	7,5	15	11,3
16	9	4	9	6	12	9
17	7,5	3	7,5	4,5	9	6,8
18	5	2	5	3	6	4,5
19	1	1	1	1,5	3	2,3
20 et plus	1	1	1	1,5	3	2,3

Les épreuves masters sont dissociées du classement sénior.

Les équipages J16 et J18 obtiennent les points obtenus dans le classement de leur épreuve.

CLASSEMENT PARA-AVIRON ET PARA-AVIRON ADAPTÉ DES CLUBS

Points de performance

1 - Championnats de France indoor para-aviron et para-aviron adapté, épreuves critérium

Les points obtenus par des équipes mixtes de clubs sont partagés entre les clubs au prorata du nombre de licenciés.

Place	Points pour les épreuves individuelles	Points pour les épreuves en équipes
1	20	15
2	18	13
3	16	11
4	14	9
5	13	8
6	12	7
7	11	6
8	10	5,5
9	9	5
10	8	4,5
11	7	4
12	6	3,5
13	5	3
14	4	2,5
15	3	2
16	2	1,5
17 et après	1	1

2 - Championnats de France bateaux courts para-aviron

Les points obtenus aux championnats de France bateaux courts para-aviron par les équipages mixtes de clubs (rameur handi et guide) sont partagés entre les clubs de chacun des licenciés.

Points pour les 1x et 2-			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points
1	40	7	14
2	34	8	10
3	30	9	8
4	26	10	6
5	22	11	4
6	18	12	2

3 - Championnats de France para-aviron et para-aviron adapté, et critères (bateaux longs, sprint, mer, Jeune, J16, J18, master et longue distance)

Points pour les 1x, 2x				Points pour les 4Yx+, 4+			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12		Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	20	7	7	1	30	7	12
2	17	8	5	2	26	8	10
3	15	9	4	3	23	9	8
4	13	10	3	4	20	10	6
5	11	11	2	5	17	11	4
6	9	12	1	6	14	12	2

Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats interrégionaux para-aviron et aviron adapté.

Points de sélection

Il est attribué 16 points par compétiteur sélectionné en équipe de France pour participer à l'un des événements ci-dessous :

- Jeux Paralympiques
- Championnat du Monde para-aviron
- Jeux Européens VIRTUS
- Global Games

Points d'expansion

Il est attribué 1 point par unité de licence FFA référencée dans le champ handicap sur le serveur licence fédéral.

Points de formation

Il est attribué 10 points au club ayant, avec le label École Française d'Aviron, la mention « aviron et handicaps ».

Points d'encadrement

Il est attribué 15 points par éducateur, licencié dans le club, titulaire d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH), d'une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou du coach aviron handicaps. Les formations prises en compte sont celles renseignées sur le serveur fédéral.

Points de référencement

Il est attribué 20 points au club référencé sur le handiguide des sports.

Le classement jeune prend en compte les points de participation des 4 étapes hivernales et championnats régionaux, plus les points de performance aux championnats interrégionaux jeune et les points de classement aux épreuves du championnat national jeune.

Points de participation 4 étapes hivernales et championnats régionaux	
Nombre de participants	Points obtenus
1	30
2	60
3	90
4	120
5	150
6	180
7	210
8	240
9	255
10	270
11	285
12	300
13	315
14	330
15	345
16	360
À partir du 17e	+ 6 points par rameur

Points de performance championnats interrégionaux jeune		
Rang	1x	2x
1	400	600
2	350	550
3	300	500
4	275	460
5	250	420
6	225	380
7	225	380
8	205	350
9	185	320
10	175	295
11	165	270
12	155	245
13	155	245
14	146	225
15	137	205
16	129	195
17	121	185
18	113	175
19	113	175
20	106	166
21	99	157
22	92	150
23	86	143
24	80	136
25	80	136
26	76	131
27	72	126
28	68	121
29	64	117
30	60	113
31	60	113
32	58	110
33	56	107
34	54	104
35	52	102
36	50	100

Points de performance championnat national jeune			
Rang	2x	4x+	8x+
1	1800	2100	2400
2	1650	1920	2190
3	1500	1740	1980
4	1380	1590	1800
5	1260	1440	1620
6	1140	1290	1440
7	1140	1290	1440
8	1050	1185	1320
9	960	1080	1200
10	885	990	1095
11	810	900	990
12	735	810	885
13	735	810	885
14	684	753	822
15	633	696	759
16	597	654	711
17	561	612	663
18	525	570	615
19	525	570	615
20	504	540	576
21	483	510	537
22	472	490	508
23	461	470	479
24	450	450	450

Points de performance championnat national jeune para-aviron			
Rang	2x		
1	504		
2	483		
3	472		
4	461		
5	450		

CLASSEMENT MASTER DES CLUBS ET CLASSEMENT LONGUE DISTANCE DES CLUBS

Le classement master prend en compte les points de classement aux épreuves du championnats de France master.

Le classement longue distance prend en compte les points de classement aux épreuves des championnats de France longue distance..

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 3 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	6	9	13,5
2	4	6	9
3	2	3	4,5

Attribution des points pour les épreuves de 4 à 6 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	8	12	18
2	6	9	13,5
3	4	6	9
4	3	4,5	7,8
5	2	3	4,5
6	1	1,5	2,3

Attribution des points pour les épreuves de 7 à 12 partants

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	16	24	36
2	13	19,5	29,3
3	11	16,5	24,8
4	9	13,5	20,3
5	7	10,5	15,8
6	5	7,5	11,3
7	3	4,5	6,8
8	2	3	4,5
9	1	1,5	2,3
10	1	1,5	2,3
11	1	1,5	2,3
12	1	1,5	2,3

Attribution des points pour les épreuves à 13 partants et plus

Place	Points pour les 1x, 2-, 2x	Points pour les 4-, 4+, 4x	Points pour les 8+
1	20	30	45
2	17	25,5	38,3
3	15	22,5	33,8
4	13	19,5	29,3
5	11	16,5	24,8
6	9	13,5	20,3
7	7	10,5	15,8
8	6	9	13,5
9	5	7,5	11,3
10	4	6	9
11	3	4,5	6,8
12	2	3	4,5
13 et +	1	1,5	2,3

CLASSEMENT COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS

Points obtenus par chaque équipage pour les classements par épreuves

Rang	Finale A		Finale B			Finale C			Rang	Points		
	Points		Rang	Points		Rang	Points			Rang	Points	
	4x	8+		4x	8+		4x	8+			4x	8+
1 ^{er}	25	40	7 ^e	14	18	13 ^e	8	8	19 ^e	2	2	
2 ^e	22	34	8 ^e	13	16	14 ^e	7	7	20 ^e	1	1	
3 ^e	20	30	9 ^e	12	14	15 ^e	6	6	...	1	1	
4 ^e	18	26	10 ^e	11	12	16 ^e	5	5				
5 ^e	16	22	11 ^e	10	10	17 ^e	4	4				
6 ^e	15	20	12 ^e	9	9	18 ^e	3	3				

Bonus : +80 points par équipage qui remporte la compétition sur les 2 jours.

* Seules les épreuves des championnats de France, y compris les épreuves para-aviron et para-aviron adapté, sont éligibles à ce classement.

Points de performance

Attribution des points pour les épreuves de 1 à 3 participant(e)s

Place	Championnats de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	9	13,5
2	6	9
3	3	4,5

Attribution des points pour les épreuves de 4 à 6 participant(e)s

Place	Championnats de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	12	18
2	9	13,5
3	6	9
4	4,5	6,75
5	3	4,5
6	1,5	2,25

Attribution des points pour les épreuves de 7 à 12 participant(e)s

Place	Championnats de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	24	36
2	19,5	29,25
3	16,5	24,75
4	13,5	20,25
5	10,5	15,75
6	7,5	11,25
7	4,5	6,75
8	3	4,5
9	1,5	2,25
10	1,5	2,25
11	1,5	2,25
12	1,5	2,25

Attribution des points pour les épreuves de 13 participant(e)s et plus

Place	Championnats de France*	
	Épreuves individuelles	Épreuves relais
	Points par rameur	Points par équipe
1	30	45
2	25,5	38,25
3	22,5	33,75
4	19,5	29,25
5	16,5	24,75
6	13,5	20,25
7	10,5	15,75
8	9	13,5
9	7,5	11,25
10	6	9
11	4,5	6,75
12	3	4,5
13 et plus	1,5	2,25

Attribution des points en fonction du classement des clubs au Challenge des 7 Défis Capitaux

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	300	21	110	41	70	61	30
2	280	22	108	42	68	62	28
3	260	23	106	43	66	63	26
4	240	24	104	44	64	64	24
5	225	25	102	45	62	65	22
6	210	26	100	46	60	66	20
7	200	27	98	47	58	67	18
8	190	28	96	48	56	68	16
9	180	29	94	49	54	69	14
10	170	30	92	50	52	70	12
11	160	31	90	51	50	71	10
12	155	32	88	52	48	72	8
13	150	33	86	53	46	73	6
14	145	34	84	54	44	74	4
15	140	35	82	55	42	75 et plus	2
16	135	36	80	56	40		
17	130	37	78	57	38		
18	125	38	76	58	36		
19	120	39	74	59	34		
20	115	40	72	60	32		

RÉCAPITULATIF DES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION AUX ÉPREUVES NATIONALES

Championnats Jeune			Championnats de France					Critériums nationaux
ligue	interrégional	national	J16	J18	sénior -23 ans	sénior, sénior sprint, sénior mer, para-aviron para-aviron adapté aviron handi-valide aviron handi-santé longue distance	master	para-aviron, para-aviron adapté aviron handi-valide aviron handi-santé

Jeune	J10 et moins								
	J11	OUI (1)							
	J12	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)					
	J13	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)					
	J14	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)					

Junior	J15				OUI (2)	OUI (3)	OUI (3)	OUI (3)		OUI (3)
	J16				OUI (2)	OUI (3)	OUI (3)	OUI (3)		OUI (3)
	J17					OUI	OUI	OUI		OUI
	J18					OUI	OUI	OUI		OUI

Sénior	Sénior -23						OUI	OUI		OUI
	Sénior							OUI	OUI (4)	OUI
	Master							OUI	OUI	OUI

- (1) Pour participer aux différents championnats jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».
- (2) Les rameurs participants au championnats de France J16 doivent être titulaires du « Brevet aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».
- (3) Voir article 3 du Règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur).
- (4) Les séniors peuvent concourir en master, à partir de 27 ans.

Composition des équipages :

- Dans les épreuves hommes, les équipages peuvent être constitués d'hommes et de femmes.
- Dans les épreuves femmes, les équipages, hors barreurs, sont constitués exclusivement de femmes.
- Dans les épreuves mixtes, les équipages, hors barreurs, sont constitués à parité d'hommes et de femmes, sauf pour certaines épreuves définies dans cette réglementation sportive.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

Championnats de France longue distance J18, sénior, master, Critériums handi-valide et hand-santé et Coupe de France FFSU longue distance 02 et 03 mars – Mâcon	J18 (8 000 m)	Épreuves	2x	4x			4-	8+	
		J18F	●	●			●	●	
		J18H	●	●			●	●	
	universitaire (8 000 m)	UF			●				●
		UH			●				●
		UM			●				●
	sénior (8 000 m)	SF	●	●			●	●	
		SH	●	●			●	●	
		SM			●				●
	master (8 000 m)	MCF	●	●			●	●	
		MCH	●	●			●	●	
		MCM			●				●
		MEF	●	●			●	●	
		MEH	●	●			●	●	
handi-santé (4 000 m)	SM HSt		●				●		
handi-valide (Open) (4 000 m)	SH HV		●						
Championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron 05 et 07 avril – Cazaubon	J18 (2 000 m)	Épreuves	1x				2-		
		J18F	●				●		
		J18H	●				●		
	sénior (2 000 m)	SF	●				●		
		SH	●				●		
		SF PL	●						
	para-aviron (2 000 m)	SH PL	●						
		SF PR1	●						
		SH PR1	●						
		SF PR2	●						
		SH PR2	●				●		
		SF PR3	●				●		
	SH PR3	●				●			
Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior 26 au 28 avril – Ajaccio	junior (600 m)	Épreuves	1x	2x	4x+				
		J18F	●						
		J18H	●						
	sénior (600 m)	SF	●						
		SH	●						
		SM		●	●				
Championnats de ligue jeune et handi-valide jeune Mai	J12 (500 m)	Épreuves	1x	2x					
		J12F	●						
		J12H	●						
	J13 (500 à 1 000 m)	J13F	●						
		J13H	●						
	J14 (500 à 1 000 m)	J14F	●	●					
		J14H	●	●					
J14 handi-valide (Open) (500 à 1 000 m)	J14H HV		●						
Championnats de France d'aviron de mer J16, J18, sénior, master et Critérium handi-aviron 24 et 25 mai – Dunkerque	J16 (6 000 m)	Épreuves	1x	2x	4x+		4+		
		J16F			●				
		J16H			●				
	J18 (6 000 m)	J16M			●				
		J18F			●				
		J18H			●				
	sénior (6 000 m)	J18M		●	●				
		SF	●	●	●				
		SH	●	●	●				
		SM		●	●		●		
	handi-valide (6 000 m)	SH HV PR3		●					
	handi-valide adapté (6 000 m)	SH HV PR3-ID		●					
	handi-santé (6 000 m)	SM HSt			●				
master (6 000 m)	M40F	●	●	●					
	M40H	●	●	●					

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

Championnat de France bateaux longs J18 <i>01 au 02 juin – Libourne</i>	J18 (2 000 m)	Épreuves	2x	4x				4-	8+			
		J18F	●	●				●	●			
		J18H	●	●				●	●			
		J18M		●								
Championnat de France sénior -23 ans <i>01 au 02 juin – Libourne</i>	S-23 (2 000 m)	Épreuves	2x	4x				4-	8+			
		S-23F	●	●				●				
		S-23H	●	●				●				
		S-23M							●			
Championnats interrégionaux jeune et handi-valide jeune <i>15 et 16 juin</i>	J13 (1 000 m)	Épreuves	1x	2x								
		J13F	●									
		J13H	●									
	J14 (1 000 m)	J14F	●	●								
		J14H	●	●								
J14 handi-valide (Open) (1 000 m)	J14H HV		●									
Championnat de France master et Critérium handi-valide master <i>28 et 30 juin – Mâcon</i>	master (1 000 m)	Épreuves	1x	2x	4x			2-	4-	4+	8+	
		MAF		●						●		
		MAH		●						●		
		MAM		●								
		MBF	●	●				●				
		MBH	●	●				●				
		MBM			●							
		MCF	●	●	●							●
		MCH	●	●	●					●		●
		MCM		●								
		MDF	●	●	●							
		MDH	●	●	●			●			●	
		MDM			●							●
		MEF		●	●							
		MEH		●						●		●
		MEM		●								
		MFF	●		●							
		MFH	●		●							
		MFM			●							
	MGF		●									
MGH		●						●				
handi-valide (Open) (1 000 m)	MAH HV		●									
handi-santé (1 000 m)	MAH HSt			●								
Championnat national jeune et handi-valide jeune <i>29 et 30 juin – Mâcon</i>	jeune (1 000 m)	Épreuves			4x+	8x+						
		J14F			●	●						
		J14H			●	●						
	J14M		●		●							
J14 handi-valide (Open) (1 000 m)	J14H HV		●									
Championnat de France J16 et Critérium handi-valide J16 <i>05 et 06 juillet – Vichy</i>	J16 (1 500 m)	Épreuves	1x	2x	4x			2-	4-	4+	8+	
		J16F	●	●	●			●		●	●	
		J16H	●	●	●			●		●	●	
	J16M			●								
handi-valide J16 (Open) (1 500 m)	J16H HV		●									

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

Championnat de France sprint sénior et para-aviron <i>06 et 07 juillet – Vichy</i>	sénior (500 m)	Épreuves	1x	2x	4x		2-	4-	4+	8+	
		SF		●	●			●	●		●
		SH		●	●			●	●		●
			SM		●	●					●
	para-aviron (500 m) ▲ course Open * homme et/ou femme ** 1 femme minimum	handi-valide (500 m)	SF PR1	●							
			SH PR1	●	▲*						
			SF PR2	●							
			SH PR2	●	▲*						
			SF PR3	●							
			SH PR3	●	▲*						
SM PR3										●**	
		SM HV		PR3-VI							
Championnat de France bateaux longs sénior et para-aviron <i>28 et 29 septembre – Mantes-la-Jolie</i>	sénior (2000 m)	Épreuves		2x	4x			4-		8+	
		SF		●	●			●		●	
		SH		●	●			●		●	
		SM			●						
		SFPL		●							
	SHPL		●				●				
		para-aviron (Open) (2000 m)	SH PR		●						

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES HANDI

	Championnats de France	Critériums
Championnats de France indoor <i>01 et 03 février – Paris</i>	para-aviron	handi-valide handi-santé
Championnats de France longue distance <i>02 et 03 mars – Mâcon</i>		handi-valide handi-santé
Championnats de France bateaux courts <i>05 et 07 avril – Cazaubon</i>	para-aviron	
Championnats de ligue jeune <i>Mai</i>	(sélectif championnat FFSA)	handi-valide
Championnats de France d'aviron de mer <i>24 et 25 mai – Dunkerque</i>		handi-valide handi-valide adapté handi-santé
Championnats interrégionaux jeune <i>15 et 16 juin</i>		handi-valide
Championnats interrégionaux qualificatifs J14 et J16 <i>15 et 16 juin</i>		handi-valide
Championnats de France master <i>28 et 30 juin – Mâcon</i>		handi-valide handi-santé
Championnat national jeune <i>29 et 30 juin – Mâcon</i>		handi-valide
Championnats de France J16 <i>05 et 06 juillet – Vichy</i>		handi-valide
Championnats de France sprint <i>06 et 07 juillet – Vichy</i>	para-aviron	
Championnats de France bateaux longs sénior <i>28 et 29 septembre – Mantes-la-Jolie</i>	para-aviron	
Championnats de France FFSA <i>en octobre – à déterminer</i>	para-aviron adapté	

CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES INSCRIPTIONS AUX MANIFESTATIONS NATIONALES 2024

Manifestation	Ouverture des inscriptions		Clôture des inscriptions	
	Date	Heure	Date	Heure
MAIF Aviron Indoor – Championnats de France J16, J18, sénior, master et para-aviron <i>Jeudi 01 au samedi 03 février - Paris – Stade Charléty</i>	Lundi 02 octobre 2023	10h00	Lundi 15 janvier 2024	14h00
Championnats de France longue distance J18, sénior, master handi-valide et handi-santé et Coupe de France FFSU longue distance <i>Samedi 02 et dimanche 03 mars - Mâcon</i>	Lundi 05 février	08h00	Mardi 20 février	14h00
Championnats interrégionaux bateaux courts J18, sénior et para-aviron <i>Samedi 23 et dimanche 24 mars</i>	Lundi 04 mars	08h00	Vendredi 15 mars	14h00
Championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron <i>Vendredi 05 au dimanche 07 avril - Cazaubon</i>	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats interrégionaux sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior <i>Vendredi 26 au dimanche 28 avril - Ajaccio</i>	Lundi 01 avril	08h00	Mardi 16 avril	14h00
Championnats de ligue jeune et handi-valide jeune <i>Mai</i>	Épreuve qualificative pour les championnats interrégionaux. Épreuve obligatoire pour participer au championnat national jeune			
Championnats de France d'aviron de mer J16, J18, sénior, master et handi-aviron <i>Vendredi 24 et samedi 25 mai - Dunkerque</i>	Lundi 29 avril	08h00	Mardi 14 mai	14h00
Championnats de France bateaux longs J18 <i>Samedi 01 et dimanche 02 juin - Libourne</i>	Lundi 06 mai	08h00	Mardi 21 mai	14h00
Championnats de France sénior moins de 23 ans <i>Samedi 01 et dimanche 02 juin - Libourne</i>	Lundi 06 mai	08h00	Mardi 21 mai	14h00
Championnats interrégionaux jeune et handi-valide jeune <i>Samedi 15 et dimanche 16 juin</i>	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats de ligue sont automatiquement engagés aux championnats interrégionaux.			
Championnats interrégionaux qualificatifs J14 et J16 et Critérium aviron handi-valide J16 <i>Samedi 15 et dimanche 16 juin</i>	Lundi 20 mai	08h00	Mardi 04 juin	14h00
Championnats de France master et handi-valide master <i>Vendredi 28 au dimanche 30 juin - Mâcon</i>	Lundi 03 juin	08h00	Mardi 18 juin	14h00
Championnat national jeune et handi-valide jeune <i>Samedi 29 et dimanche 30 juin - Mâcon</i>	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats interrégionaux sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Championnats de France J16 <i>Vendredi 05 et samedi 06 juillet - Vichy</i>	Les bateaux qui se sont qualifiés lors des championnats interrégionaux sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Championnats de France handi-valide J16 <i>Vendredi 05 et samedi 06 juillet - Vichy</i>	Lundi 10 juin	08h00	Mardi 25 juin	14h00
Championnats de France sprint sénior et para-aviron <i>Samedi 06 au dimanche 07 juillet - Vichy</i>	Lundi 10 juin	08h00	Mardi 25 juin	14h00
Championnats de France bateaux longs sénior et para-aviron <i>Samedi 28 et dimanche 29 septembre - Mantes-la-Jolie</i>	Lundi 02 septembre	08h00	Mardi 17 septembre	14h00
Coupe de France des régions <i>Samedi 26 et dimanche 27 octobre - à déterminer</i>	Lundi 07 octobre	08h00	Mardi 22 octobre	14h00

Réglementation sportive 2025

Version 0.6

CODE COULEURS DES MODIFICATIONS :

Texte modifié et ajouté

Texte supprimé

Texte à modifier ou à confirmer

Remarques et questions

Réglementation générale.3
Récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps6
MAIF Aviron Indoor – Championnats de France J16, J18, sénior, master et para-aviron7
<i>Vendredi 31 janvier et samedi 01 février 2025 à déterminer</i>	
MAIF Aviron Indoor – Championnats de France indoor aviron adapté FFSA8
<i>Vendredi 31 janvier au samedi 01 février 2025 à déterminer</i>	
MAIF Aviron Indoor – Coupe de France indoor universitaire FFSU.9
<i>Jeudi 30 janvier 2025 à déterminer</i>	
MAIF Aviron Indoor – Championnats de France indoor scolaire UNSS10
<i>Vendredi 31 janvier 2025 à déterminer</i>	
MAIF Aviron Indoor – Rencontre nationale aviron indoor UGSEL11
<i>Vendredi 31 janvier 2025 à déterminer</i>	
Championnats de France longue distance J18, sénior et master – Critériums handi-valide et handi-santé – Coupe de France FFSU longue distance12
<i>Samedi 01 et dimanche 02 mars 2025 Mâcon</i>	
Championnats interrégionaux bateaux courts J18, sénior et para-aviron13
<i>Samedi 29 et dimanche 30 mars 2025</i>	
Championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron.14
<i>Vendredi 11 au dimanche 13 avril 2025 Cazaubon</i>	
Championnats de ligue jeune – Critérium handi-valide jeune – Championnats régionaux FFSA15
<i>Mai 2025</i>	
Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior16
<i>Jeudi 08 et vendredi 09 mai 2025 Aix-les-Bains</i>	
Championnats de France d’aviron de mer J16, J18, sénior et master – Critérium mer handi-aviron17
<i>Samedi 10 et dimanche 11 mai 2025 Aix-les-Bains</i>	
Championnats de France UNSS et FFSU.18
<i>Samedi 17 et dimanche 18 mai 2025 Léry-Poses</i>	
Championnat de France sprint sénior et para-aviron19
<i>Vendredi 06 au dimanche 08 juin 2025 Libourne</i>	
Championnats de France bateaux longs J18 et sénior moins de 23 ans.20
<i>Samedi 07 et dimanche 08 juin 2025 Libourne</i>	
Championnats interrégionaux jeune – Critérium handi-valide jeune21
<i>Entre le samedi 24 mai et le dimanche 15 juin 2025</i>	
Championnats interrégionaux qualificatifs J14 et J16 – Critérium handi-valide J14 et J1622
<i>Samedi 14 et dimanche 15 juin 2025</i>	
Championnat de France master – Critérium handi-valide et handi-santé master23
<i>Vendredi 27 au dimanche 29 juin 2025 Brive-la-Gaillarde</i>	
Championnat national jeune – Critérium handi-valide jeune24
<i>Samedi 28 et dimanche 29 juin 2025 Brive-la-Gaillarde</i>	
Championnat de France J16 – Critérium handi-valide J1625
<i>Vendredi 04 au dimanche 06 juillet 2025 Vichy</i>	
Championnat de France sénior moins de 23 ans26
<i>Samedi 05 et dimanche 06 juillet 2025 Vichy</i>	
Championnat de France aviron-adapté FFSA27
<i>à déterminer 2025 à déterminer</i>	
Championnat de France bateaux longs sénior et para-aviron.28
<i>Samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025 à déterminer</i>	
Coupe de France des régions.29
<i>Samedi 26 et dimanche 27 octobre 2025 à déterminer</i>	

SUIVI DES MODIFICATIONS

Vous retrouverez ici les modifications apportées après validation pour éviter la surcharge de la couverture.

RAPPELS

Brevets de rameurs et barreurs

Pour pouvoir participer aux championnats et à leurs épreuves qualificatives, les brevets ci-dessous sont obligatoires :

- Pour les Jeunes (J10 à J14) et les juniors (J15 et J16):
 - Brevets aviron eaux intérieures:
 - › Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 (inchangé).
 - › Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur.
- Pour les rameurs handicapés:
 - Brevets aviron handicaps:
 - › Brevet d'accès à la compétition Handicaps.

Ils sont fortement recommandés pour toutes les autres catégories. Il est recommandé de les faire passer et de les saisir sur l'Intranet fédéral.

Retrouver toutes les informations sur les brevets de rameurs sur :

<https://www.ffaviron.fr/espace-federal/programmes-federaux/brevets-de-rameurs>

Généralités

Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.

Les règlements para-aviron adapté sont disponibles sur le site de la FFSA: « Pratiquer > Formes de pratique > La compétition en sport adapté » consultez les règlements sportifs généraux et règlements sportifs par disciplines :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-competition-en-sport-adapte/>

Plusieurs modifications sur les protocoles des classifications ont été apportés sur la page de la réglementation aviron et handicaps.

CE QUI CHANGE EN 2025

Ajout des pages concernant les épreuves FFSA, FFSU, UNSS et UGSEL du MAIF Aviron Indoor et du Championnats de France aviron-adapté FFSA.

Championnats de France bateaux courts – Incident de parcours

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre, le Comité d'équité décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France bateaux courts sans augmenter le nombre de qualifiés.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés aux dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre.

Championnats de France de Beach Rowing Sprint

Suppression de l'épreuve du SM4x+ et ajout de l'épreuve SH2x HV PR3. Les équipages mixtes de clubs ne sont plus autorisés.

Nouveau programme prévisionnel des épreuves

Championnats de France d'aviron de mer

Ajout de l'épreuve M40M4x+.

Championnats de France UNSS et FFSU

Le programme des courses de ces deux championnats n'est pas encore connu au moment de la validation de la Réglementation sportive 2025 le 8 juin 2024

Championnats interrégionaux jeune et Critériums handi-valide jeune

Les championnats interrégionaux jeunes et critériums handi-valide jeune peuvent être organisés entre le samedi 24 mai et la dimanche 15 juin, selon le souhait des zones, indépendamment des championnats interrégionaux qualificatifs J14 et J16.

Championnat de France S-23 et J16

Modification de l'ordre des épreuves pour alterner homme et femme, comme sur les autres championnats

GÉNÉRALITÉS

1. OBJET, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ZONES SPORTIVES

Objet

Les zones sportives sont constituées pour désigner les équipages qualifiés pour les championnats de France, dans la limite des quotas annuels dont elles disposent.

Composition

Les zones sportives sont des groupements de plusieurs ligues, définies par la FFA. Elles se composent ainsi :

- **Zone Nord-Est :** Grand Est, Hauts de France, Polynésie Française.
- **Zone Nord-Ouest :** Bretagne, Centre - Val de Loire, Guyane, Île-de-France, Normandie, Pays de la Loire.
- **Zone Sud-Est :** Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté, Corse, La Réunion, Sud Provence Alpes Côte d'Azur.
- **Zone Sud-Ouest :** Guadeloupe, Martinique, Nouvelle Aquitaine, Occitanie.

Fonctionnement

Un coordonnateur de zone est désigné par les présidents des ligues qui composent chaque zone. Il est chargé de réunir les présidents de ligue, le cadre technique référent désigné par le Directeur Technique National, et toutes les personnes qu'il juge utiles, autant de fois que nécessaire, pour désigner les organisateurs des championnats interrégionaux bateaux courts, et des championnats interrégionaux bateaux longs, et définir les modalités de qualifications pour les championnats de France.

À l'occasion de cette réunion, les présidents de ligue, en concertation avec le coordonnateur de zone, définissent en commun les moyens annuels nécessaires au bon fonctionnement de la zone.

2. RÉPARTITION DU NOMBRE DE QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats soumis à des quotas de qualification, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.

Pour le championnat national jeune, ce nombre est fonction :

- Du nombre de bateaux finalistes de la zone au championnat national jeune.
- Du nombre de licenciés J13 et J14 de la zone.
- Des points de performance obtenus par les clubs de la zone au championnat national jeune.

Catégories	Championnats		
	bateaux courts	J16	J14
Total de qualifiés	24	24	24
Nord-Est			
Nord-Ouest			
Sud-Est			
Sud-Ouest			

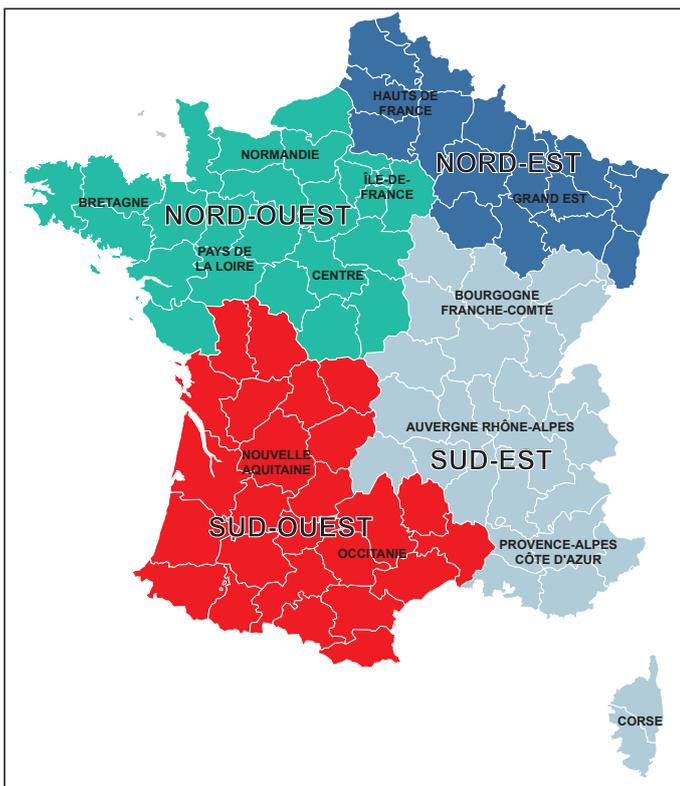
En cas de quotas non remplis :

- **Championnats interrégionaux bateaux courts :** aucune place ne sera proposée.
- **Championnats interrégionaux J14 et J16 :** les places disponibles sont attribuées dans la limite de 2 places par zone par ordre préférentiel suivant : à déterminer

3. ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales en France sont faits sur l'[intranet fédéral](#).

3-1. Équipages homogènes de club



Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreaux licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

3-2. Équipes départementales ou équipes mixtes de clubs du même département

L'engagement est fait par le comité départemental concerné.

Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipes mixtes de ses clubs.

3-3. Équipes de ligues ou équipes mixtes de clubs de la même ligue

L'engagement est fait par la ligue concernée.

Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des équipes mixtes de ses clubs.

3-4. Équipes composées d'athlètes de différentes ligues

L'engagement est fait par la FFA sur demande écrite des clubs concernés.

Seule la FFA possède le code de contrôle pour engager des équipes mixtes de clubs de différentes ligues.

Faire parvenir à la FFA avant la date de clôture les engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

3-5. Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs J15 et J16 participant aux championnats de France et à leurs épreuves qualificatives dans les catégories J17, J18 et sénior sans visite médicale spécifique d'aptitude ;
- De rameurs participant aux championnats jeune (ligue, interrégional et national) n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreaux n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».
- De rameurs participant au championnat de France J16 n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreaux n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».

3-6. Droits d'engagement

Des droits d'engagement sont prélevés sur le compte licences du club. Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.

Consultez les tarifs des droits d'engagements :

<https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/textes-reglementaires>

3-7. Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur [ffaviron.fr](https://www.ffaviron.fr) trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreaux.

3-8. Règlement des championnats et critères

Voir l'annexe 10 du règlement intérieur de la FFA

Modalités d'application des articles 3 et 7 : Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

Valeur du point : 1 point = 1,50 €.

Les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être envoyées à championnats@ffaviron.fr au plus tard 48 heures après la clôture des engagements.

Dans le cas d'un équipage inscrit hors délai sur des championnats interrégionaux et ayant obtenu sa qualification, les pénalités s'appliqueront sur l'épreuve nationale concernée.

4. FORFAITS

Avant la clôture des inscriptions : sur l'[intranet fédéral](#).

Après la clôture des inscriptions : les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 20 50 points (1 point = 1,50 €) sera appliquée au club.

5. ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, ~~une déclaration sera faite immédiatement au président du jury qui fera signer le procès-verbal de régates correspondant par les clubs impliqués et le transmettra à la FFA le président de jury (PDJ) fait remplir par le ou les clubs concernés le formulaire officielle de déclaration d'accident. Ce dernier sera signé par les clubs et le PDJ. Il sera joint au PV de régates et transmis à la FFA.~~

La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

6. COULEURS DES AVIRONS

Il est rappelé que l'article 18-6 du code des régates, qui traite, en autres, de la couleur des palettes : « Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs de l'association... », s'appliquera à toutes les épreuves nationales et à leurs épreuves qualificatives sans exception.

Cependant, des dérogations seront accordées, uniquement :

- Aux équipes de pôle et aux équipes para (matériel spécifique individualisé) pour les championnats de France bateaux courts et épreuves qualificatives.
- Aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

Pour faciliter le contrôle lors de la réunion des délégués, la liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

7. NUMÉROS

Les numéros des bateaux pour les parcours contre la montre sont fournis par la FFA.

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Code des régates – Article 28 : Le numéro du couloir attribué devra être clairement identifié sur support rigide opaque **préférentiellement** en chiffre blanc sur fond noir ou noir sur fond blanc. Sa taille devra être au moins de 18 cm de haut pour une épaisseur de trait de 3 cm de large. **La mise en conformité du numéro pourra être demandée avant l'embarquement.**

Les numéros d'identification fédérale des bateaux mer sont à renseigner lors des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#). Les bateaux de mer doivent porter de chaque côté de la proue leur numéro d'identification fédérale aux normes imposées.

8. TIRAGE AU SORT

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort et au plus tard à la réunion des délégués, si le nombre d'équipes restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipes dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé.

9. CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

L'article 7 du règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur de la FFA) concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.

RÉCAPITULATIF DE LA RÉGLEMENTATION

AVIRON ET HANDICAPS



La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), le para-aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron handi-valide (équipage mixte handicap et valide).

Une catégorie handi-santé a été créée pour les rameurs ayant un handicap (carte MDPH), y compris pour ceux n'étant pas reconnus dans les classifications officielles (World Rowing), et les rameurs atteints d'une ALD.

1. ABRÉVIATIONS

- **PR1** : para-aviron (para-rowing) bras et épaules.
- **PR2** : para-aviron (para-rowing) tronc et bras.
- **PR3** : para-aviron (para-rowing) jambes, tronc et bras.
- **PD** : handicap physique (Physical Disability).
- **VI** : handicap visuel (Visual Impairment).
- **ID** : handicap mental (Intellectual Disability).
- **AB - BC - CD** : classe de la FF Sport Adapté.
- **HV** : handi-valide.
- **HSt** : handi-santé.

2. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

Les classifications ne sont plus systématiquement proposées la veille des championnats. Les lieux et dates figurent sur le site internet fédéral :

<https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>

Handicap moteur

La classification s'effectue en présentiel.

Pour participer à une session de classification, il faut **en effectuer la demande 2 mois avant et envoyer les documents au minimum 45 jours avant le date de classification. prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant.**

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical. Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Handicap visuel

Une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA sur demande):

Les sportifs doivent télécharger le « Dossier d'évaluation médicale pour sportifs déficient visuel », le faire remplir par un Ophtalmologue et nous le renvoyer au minimum 45 jours avant la date de la compétition à l'adresse : handicaps@ffaviron.fr

Le dossier sera étudié par un classificateur formé spécifiquement qui pourra, si nécessaire, demander des examens complémentaires afin d'attribuer la classe dans la catégorie B1, B2 ou B3.

Handi-santé

L'attestation MDPH ou ALD est à envoyer **au moment au minimum 15 jours avant la clôture** des engagements à handicaps@ffaviron.fr.

Retrouvez toutes les informations concernant la classification sur le site internet de la FFA :

<https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>

Handicap mental ou psychique

La classification s'effectue en structure par 2 personnes.

Consultez toutes les modalités d'éligibilité :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/eligibilite/>

et de classification :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/competitions/classification/>

3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Pour les rameurs PR1, il est obligatoire d'avoir au minimum une sangle au niveau du tronc. Cette sangle doit être fixée des deux côtés du dossier.

La ou les sangles doivent :

- Avoir une largeur minimale de 5 cm.
- Être de couleur différente de la tenue de compétition.

- Avoir une boucle d'accroche de couleur vive.

Une sangle au niveau du tronc est obligatoire pour la sécurité pour les rameurs PR1. Cette sangle doit être fixée des deux côtés du dossier.

S'il y a **plusieurs deux** sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par **World Rowing la FISA** (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 55 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés « pointe et couple ». Cette règle s'applique uniquement pour les épreuves des championnats interrégionaux et des championnats de France bateaux courts.

Déficient visuel : dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI.

Pour participer à une épreuve de ce règlement, les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Distances de courses

Tête de rivière :

- 6 000 m pour les PR3 ;
- 4 000 m pour les PR1, PR2 et PR3-ID ;

Course en ligne : 500 m, 1 000 m ou 2 000 m ;

Sprints : 500 m pour tous.

Temps handicaps pour les épreuves Open et critérium

Les épreuves open para-aviron, critérium handi-valide et critérium handi-santé regroupent des personnes de genres et de handicaps différents. Pour compenser ces différences, les départs sont décalés en utilisant la grille de temps compensés. **Voir annexe (n° ?) de cette réglementation.**

Les épreuves Open para-aviron en 1x PR1, 1x PR2 et 1x PR3 regroupent dans une même course des rameuses et des rameurs. Pour compenser les différences de temps de parcours de ces deux catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps. Ils sont indiqués dans le programme de la compétition concernée.

Épreuves critériums (hors championnats ^A)

Les épreuves handi-valide et handi-santé ne donnent pas lieu à la délivrance d'un titre de Champion de France.

5. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2 000 m :

Les temps de référence servant à la qualification aux championnats de France bateaux courts para-aviron sont disponibles sur le site de la MAP.

6. PARA-AVIRON ADAPTÉ

Pour participer à des épreuves des championnats de France FF Sport Adapté, les rameurs doivent avoir une licence FFSA. Cela sous-entend que le club doit être affilié à la FFSA (**démarches à effectuer auprès du CD Sport Adapté local**). <https://sportadapte.fr/se-licencier/>

Ils doivent également avoir participé aux épreuves sélectives para-aviron adapté :

- Championnat régional d'aviron indoor pour se qualifier pour le championnat de France indoor.
- Championnat régional J14 pour se qualifier pour le championnat de France bateau.

Toutes les courses para-aviron adapté sont soumises au règlement sportif FFSA.

Les entraîneurs des sportifs et arbitres officiant sur les championnats de France FFSA doivent également avoir une licence FFSA.

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-compétition-en-sport-adapte/>

Renseignements : handicaps@ffaviron.fr

MAIF AVIRON INDOOR – CHAMPIONNATS DE FRANCE J16, J18, SÉNIOR, MASTER ET PARA-AVIRON



FFAVIRON

VENDREDI 31 JANVIER ET SAMEDI 01 FÉVRIER 2025

À DÉTERMINER

1. CALENDRIER

- Lundi 07 octobre 2024 10h00 ouverture des inscriptions sur l'**Intranet fédéral**
- Lundi 13 janvier 2025 14h00 clôture des inscriptions
- Du lundi 07 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024 tarifs réduits
- Du vendredi 01 novembre 2024 au lundi 30 décembre 2024 tarifs pleins
- Du mardi 31 décembre 2024 au lundi 13 janvier 2025 tarifs majorés

2. ÉPREUVES

ATTENTION ! Les catégories d'âge indoor correspondent à l'âge atteint chaque jour de course => cf. Code indoor ; Annexe 7.3

Épreuves individuelles – 2 000 m			40-49	40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)
14-16	junior 16 ans	(F-H)	50-59	50 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)
17-18	junior 18 ans	(F-H)	60+	60 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR1	para-aviron 1	(F-H)
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	S PR2	para-aviron 2	(F-H)
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR3	para-aviron 3	(F-H)
40-44	40 à 44 ans	(F-H, FPL-HPL)			
45-49	45 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)			
50-54	50 à 54 ans	(F-H, FPL-HPL)			
55-59	55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)			
60-64	60 à 64 ans	(F-H, FPL-HPL)			
65-69	65 à 69 ans	(F-H, FPL-HPL)			
70-74	70 à 74 ans	(F-H, FPL-HPL)			
75-79	75 à 79 ans	(F-H, FPL-HPL)			
80+	80 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)			
S PR1	sénior para-aviron 1	(F-H)			
S PR2	sénior para-aviron 2	(F-H)			
S PR3	sénior para-aviron 3	(F-H)			
Épreuves individuelles sprint – 500 m					
14-16	junior 16 ans	(F-H)			
17-18	junior 18 ans	(F-H)			
U23	moins de 23 ans	(F-H, FPL-HPL)			
S	19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)			
30-39	30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)			
			Épreuves par équipe de 4 – Relais 8 x 250 m		
			J16MR4	junior 16 ans - 2 femmes et 2 hommes	
			J18MR4	junior 18 ans - 2 femmes et 2 hommes	
			SHR4	sénior - 4 hommes	
			SFR4	sénior - 4 femmes	
			SMR4	sénior - 2 femmes et 2 hommes	
			SMR4 Open ^Δ	sénior - 4 personnes	dont 1 femme et 1 homme
			Épreuves par équipe de 4 – Relais 4 x 500 m		
			SMR4 HSt ^Δ	sénior - 4 handi-santé	dont 1 femme et 1 homme et 50 % de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD
			AVIROSE ^Δ	sénior - 4 femmes	dont au moins 2 femmes atteintes ou opérées d'un cancer
			Épreuves par équipe – 500 m à 4		
			SMR4 HV ^Δ	sénior - 4 handi-valide	dont 1 femme et 1 homme et au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

^Δ Épreuves Open, hors Championnats de France

Réglementation

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

Participation

La possession d'une licence FFA de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire : licence A, U, BF ou I prise dans un club **OU** licence indoor individuelle (I) **OU** licence indoor événementielle (IE).

Pour tous les participants non-titulaires d'une licence permettant la compétition, une licence indoor événementielle (IE) sera obligatoirement proposée lors de l'inscription aux différentes épreuves. Les compétiteurs de nationalité étrangère (**hors UE et EEE**), à l'exclusion des compétiteurs russes et biélorusses, peuvent participer aux épreuves individuelles, mais ne seront pas classés dans le cadre du MAIF Aviron Indoor – Championnats de France.

Dans les épreuves par équipe des championnats de France, les membres de l'équipe doivent être licenciés du même club, avec au maximum un équipier de nationalité étrangère. Une épreuve collective Open est ouverte aux équipes mixtes de clubs et aux licenciés individuels, quelles que soient les nationalités, et selon les mêmes règles que le relais mixte SMR4 (au moins une femme et un homme).

Engagements

Les inscriptions sont à effectuer sur l'**Intranet fédéral**.

La liste des engagés est accessible dès l'ouverture des inscriptions sur www.championnats.aviron-indoor.fr.

Des engagements tardifs pourront être acceptés moyennant le paiement d'un tarif spécifique et sous réserve de places disponibles.

Classements

Le classement et la délivrance de titre de champion de France est ouvert aux rameuses et rameurs licenciés à la FFA, selon les mêmes conditions que celles décrites à l'article 5 de l'annexe 10 du Règlement intérieur pour les épreuves en bateaux.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Classification

Une session de classification aura lieu sur place le **vendredi 31 janvier 2025** avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>.

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'évènement.

Prendre-La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA : handicaps@ffaviron.fr

Pour participer à la course SMR4 HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD **au minimum 15 jours avant l'évènement** à l'adresse handicaps@ffaviron.fr.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué **ultérieurement** sur le site du MAIF Aviron Indoor : <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

6. CONTACT

Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr

1. CALENDRIER

- à déterminer ouverture des inscriptions
- à déterminer clôture des inscriptions

2. ÉPREUVES

Épreuves individuelles – 1 000 m			Épreuves individuelles sprint – 500 m		
14-18F PR3-ID BC	femme 14-18 ans	BC	14-18F PR3-ID BC	femme 14-18 ans	BC
14-18H PR3-ID BC	homme 14-18 ans	BC	14-18H PR3-ID BC	homme 14-18 ans	BC
SF PR3-ID BC	femme +18 ans	BC	SF PR3-ID BC	femme +18 ans	BC
SH PR3-ID BC	homme +18 ans	BC	SH PR3-ID BC	homme +18 ans	BC
14-18F PR3-ID CD	femme 14-18 ans	CD	14-18F PR3-ID CD	femme 14-18 ans	CD
14-18H PR3-ID CD	homme 14-18 ans	CD	14-18H PR3-ID CD	homme 14-18 ans	CD
SF PR3-ID CD	femme +18 ans	CD	SF PR3-ID CD	femme +18 ans	CD
SH PR3-ID CD	homme +18 ans	CD	SH PR3-ID CD	homme +18 ans	CD
Épreuves individuelles sprint – 2 min			Épreuves par équipe de 4 – Relais 4x500 m		
14-18F PR3-ID AB	femme 14-18 ans	AB	TAHR4 PR3-ID AB-BC	4 femmes ou hommes <i>dont au moins un AB</i>	
14-18H PR3-ID AB	homme 14-18 ans	AB	TAHR4 PR3-ID BC-CD	4 femmes ou hommes <i>dont au moins un BC</i>	
SF PR3-ID AB	femme +18 ans	AB	TAMR4 PR3-ID AB-BC-CD	<i>au moins 2 femmes</i>	
SH PR3-ID AB	homme +18 ans	AB			

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Le MAIF Aviron Indoor - Championnats de France se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

Participation

La possession d'une licence FFSA de la saison en cours est obligatoire pour s'inscrire.

Les catégories d'âge sont celles acquises au 1er janvier de l'année en cours.

Les sportifs devront avoir participé au championnat régional indoor.

Engagements

Les engagements sont à effectuer selon les modalités de la FFSA.

Classements

Le classement et la délivrance de titre de champion de France est ouvert aux rameuses et rameurs licenciés à la FFSA.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué *ultérieurement* sur le site du MAIF Aviron Indoor : <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

5. CONTACT

Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr

Pour toute question concernant le règlement FFSA : emilie.laissus@sportadapte.fr

MAIF AVIRON INDOOR

COUPE DE FRANCE INDOOR UNIVERSITAIRE FFSU



JEUDI 30 JANVIER 2025

À DÉTERMINER

1. CALENDRIER

- à déterminer ouverture des inscriptions
- à déterminer clôture des inscriptions

2. ÉPREUVES

Épreuves individuelles sprint – 500 m		Épreuves par équipe de 4 – Relais 8x250 m	
SH FFSU	universitaire homme	SHR4 FFSU	4 universitaires hommes
SF FFSU	universitaire femme	SFR4 FFSU	4 universitaires femmes
		SMR4 FFSU	2 universitaires femmes et 2 universitaires hommes

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Consultez la réglementation de la FFSU : www.sport-u.com/aviron

Participation

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique des championnats de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site www.sport-u.com

Engagements

Les engagements sont faits par la FFSU.

Classements

Un classement est établi par la FFSU.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué ultérieurement sur le site du MAIF Aviron Indoor : <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

5. CONTACT

Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr

MAIF AVIRON INDOOR

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR SCOLAIRE UNSS



VENDREDI 31 JANVIER 2025

À DÉTERMINER

1. CALENDRIER

- à déterminer
- à déterminer

ouverture des inscriptions sur le serveur **OPUSS**
clôture des inscriptions

2. ÉPREUVES

Épreuves individuelles – 1 000 m		UNSS	Épreuves par équipe de 4 – Relais 4x500 m		UNSS
collège fille		UNSS	collège fille		UNSS
collège garçon		UNSS	collège garçon		UNSS
lycée fille		UNSS	lycée fille		UNSS
lycée garçon		UNSS	lycée garçon		UNSS
			partagé cognitif collège		UNSS
Épreuves individuelles – 500 m			partagé moteur collège		UNSS
partagé cognitif collège		UNSS	partagé cognitif lycée		UNSS
partagé moteur collège		UNSS	partagé moteur lycée		UNSS
partagé cognitif lycée		UNSS			
partagé moteur lycée		UNSS			

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Consultez la réglementation de l'UNSS : www.unss.org/nautique

Participation

...

Engagements

Les engagements sont faits par les professeurs d'EPS des établissements sur le serveur **OPUSS** en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France (convocations, hébergement ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

Classements

Un classement est établi par l'UNSS.

4. RÉGLEMENTATION AVIRON PARTAGÉ

Consultez la réglementation de l'UNSS : <https://www.unss.org/sport-partage>

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué ultérieurement sur le site du MAIF Aviron Indoor : <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

6. CONTACT

Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr

VENDREDI 31 JANVIER 2025

À DÉTERMINER

1. CALENDRIER

- à déterminer
- à déterminer

ouverture des inscriptions sur le serveur **Usport**
clôture des inscriptions

2. ÉPREUVES

Épreuves individuelles – 1 000 m à 4 et relais 4 x 500 m		Épreuves individuelles – 500 m	
collège fille	UGSEL	partagé cognitif collège	UGSEL
collège garçon	UGSEL	partagé moteur collège	UGSEL
lycée fille	UGSEL	partagé cognitif lycée	UGSEL
lycée garçon	UGSEL	partagé moteur lycée	UGSEL

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation

Consultez la réglementation de l'UGSEL : www.ugsel.org/sites/default/files/disciplines/pdf/rencontre%20aviron%20indoor%20reglement.pdf

Participation

Chaque participant doit être licencié à l'UGSEL.

Engagements

Les engagements se font sur le serveur **Usport** auprès de l'UGSEL, via les services régionaux.

Classements

Un classement est établi par l'UGSEL sur l'addition des deux temps réalisés au relais et au 1 000 m.

4. RÉGLEMENTATION AVIRON PARTAGÉ

...

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel des épreuves sera communiqué **ultérieurement** sur le site du MAIF Aviron Indoor : <https://championnats.aviron-indoor.fr/>.

6. CONTACT

Information sur le site de l'UGSEL : www.ugsel.org/competitions/sports-individuels/aviron

Informations complémentaires sur le site www.championnats.aviron-indoor.fr

Par téléphone au 01 45 14 26 64 ou par mail à maif-aviron-indoor@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE LONGUE DISTANCE J18, SÉNIOR ET MASTER – CRITÉRIUMS HANDI-VALIDE ET HANDI-SANTÉ – COUPE DE FRANCE FFSU LONGUE DISTANCE



SAMEDI 01 ET DIMANCHE 02 MARS 2025

MÂCON

1. CALENDRIER

- Lundi 03 février 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Mardi 18 février 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 21 février 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Samedi 01 mars 11h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

Samedi après-midi – Distance de course: 4 000 m – Critérium

- SM4x HSt^Δ 4 rameuses et rameurs en couple – handi-santé dont 1 femme et 1 homme et 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD
- SH2x HV PR Open^Δ 2 rameuses ou rameurs en couple – handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)

Samedi après-midi – distance de course: 8 000 m

- J18H8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
- J18F8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
- SH4x 4 rameurs en couple
- SH4x FFSU 4 rameurs en couple
- MCH4x 4 rameurs en couple
- MEH4x 4 rameuses en couple
- SH4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- MCH4- 4 rameurs en pointe sans barreur
- MEH4- 4 rameurs en pointe sans barreur
- J18H2x 2 rameurs en couple
- J18F2x 2 rameuses en couple
- SF8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
- SF8+ FFSU 8 rameuses en pointe avec barreur
- MCF8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
- MEF8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
- SM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple
- SM4x FFSU 2 rameuses et 2 rameurs en couple
- MCM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple
- MEM4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple
- SF2x 2 rameuses en couple
- MCF2x 2 rameuses en couple
- MEF2x 2 rameuses en couple

Dimanche matin – distance de course: 8 000 m

- SH2x 2 rameurs en couple
- MCH2x 2 rameurs en couple
- MEH2x 2 rameurs en couple
- J18H4x 4 rameurs en couple
- J18F4x 4 rameuses en couple
- J18H4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- J18F4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- SH8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
- SH8+ FFSU 8 rameurs en pointe avec barreur
- MEH8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
- SF4x 4 rameuses en couple
- SF4x FFSU 4 rameuses en couple
- MCF4x 4 rameuses en couple
- MEF4x 4 rameuses en couple
- SF4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- MCF4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- MEF4- 4 rameuses en pointe sans barreur
- SM8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
- SM8+ FFSU 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
- MCM8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur
- MEM8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglementation spécifique

Une réglementation spécifique en annexe régit ces championnats. Elle comporte un système de pénalités, décrit dans l'article 5, pour les équipages qui enfreignent les règles de courses décrites à l'article 5.

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Participation au championnat de France longue distance master

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante. Les rameurs master doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2025. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à 43 ans en catégorie C et supérieure ou égale à 55 ans en catégorie E.

Le barreur n'a pas d'âge minimum requis et il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne d'âge de l'équipage

La participation des étrangers dans les épreuves master est soumise à la réglementation des championnats nationaux (Annexe 10 du Règlement intérieur), soit 50% de rameurs étrangers maximum.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

Un rameur peut participer à plusieurs épreuves des Championnats de France et dans plusieurs catégories d'âge.

Coupe de France FFSU: les engagements sont faits par la FFSU.

Couleur des palettes

Une dérogation pourra être accordée aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur. La liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

Classement des clubs

Un classement national longue distance des clubs sera établi à l'issue du championnat.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Participation

Pour participer à la course SM4x HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'évènement à l'adresse handicaps@ffaviron.fr.

Catégories d'âge

Master : tout rameur âgé de 27 ans et plus.

- A : âge minimum 27 ans ;
- B : âge moyen 36 ans ou plus ;
- C : âge moyen 43 ans ou plus ;
- D : âge moyen 50 ans ou plus ;
- E : âge moyen 55 ans ou plus ;
- F : âge moyen 60 ans ou plus ;

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Société des Régates Mâconnaises – Tél. 03 85 38 00 67 – regates.maconnaises@free.fr ou C71003@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX BATEAUX COURTS

J18, SÉNIOR ET PARA-AVIRON



SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 MARS 2025

1. CALENDRIER

- Lundi 10 mars 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Mardi 18 mars 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Lundi 31 mars 16h00 retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 2 000 m	
1	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur
3	J18F1x 1 rameuse en couple	7	SF1x PL 1 rameuse en couple poids léger
4	J18H1x 1 rameur en couple	8	SH1x PL 1 rameur en couple poids léger
		9	SF1x 1 rameuse en couple
		10	SH1x 1 rameur en couple
PARA-AVIRON – distance de course: 2 000 m			
11	SF1x PR3 1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre) – classification couple
12	SH1x PR3 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre) – classification couple
13	SF2- PR3 2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 2 rameuses handi ou 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)
14	SH2- PR3 2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 2 rameurs handi ou 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)
15	SF1x PR1 1 rameuse en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
16	SH1x PR1 1 rameur en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SF1x PR2 1 rameuse en couple - tronc et bras		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)
18	SH1x PR2 1 rameur en couple - tronc et bras		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)

Les épreuves para-aviron adapté seront communiquées dans le Règlement sportif de la FFSA.

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

Les équipages ayant annoncé préalablement leur non-participation au championnat de France libèrent le quota qu'il pourrait obtenir pour un autre équipage.

Pour les équipages mixtes de zone et hors-zone, un quota supplémentaire est attribué par équipage présent dans les quotas. Ces équipages sont qualifiés et cèdent leur quota à l'équipage suivant.

En J18, au cas où il y aurait un nombre conséquent d'équipages à potentiel équipe de France dans une zone, des équipages supplémentaires pourront être rajoutés.

La qualification pour le championnat de France bateaux courts s'opère par 3 voies différentes :

- En amont: Les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN (cf. Règles de sélection)
- Aux championnats interrégionaux bateaux courts (selon les quotas attribués par zone en page 4). Attention : aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.
- A posteriori: la DTN peut rattraper des athlètes U19/U23 identifiés (cf. Règles de sélection)

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont organisées par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est: Gravelines
- Zone Nord-Ouest: à déterminer
- Zone Sud-Est: à déterminer
- Zone Sud-Ouest: Cazaubon

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être déjà classifié pour pouvoir être engagés et titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Qualifications para-aviron

Pour se qualifier au championnat de France para-aviron, les équipages doivent réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieure de plus de 20% à celle réalisée par le bateau le plus performant de la journée.

Exemple: Meilleur temps de référence de la journée SH1x: 95% du temps de référence. Les rameurs et rameuses para-aviron doivent réaliser une performance supérieure à 75% du temps de référence de leur catégorie.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives :

- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA, pour le **lundi 31 mars 2025 à 16h00**, la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota.
- Les engagements au championnat de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats, dans la limite des quotas de chaque zone.
- En cas de refus de qualification, les clubs concernés doivent prévenir le coordonnateur de zone **avant le lundi 31 mars 2025 à 12h00**.
- En cas de quotas non remplis, les places disponibles ne seront pas attribuées.

6. CONTACT

- Zone Nord-Est: Coordonnateur: Philippe LOT Référent technique: Charlotte CULTY
- Zone Nord-Ouest: Coordonnateur: Jacky BLOQUET Référent technique: Alexandre HUSS
- Zone Sud-Est: Coordonnateur: David LACOFFRETTE Référent technique: Pascal MOREL
- Zone Sud-Ouest: Coordonnateur: Anthony PERROT Référent technique: Clément DEPOORTER

Réglementation sportive 2025 – Adoptée par le Comité Directeur du 8 juin 2024

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS

J18, SÉNIOR ET PARA-AVIRON



FFAVIRON

CAZAUBON

VENREDI 11 AU DIMANCHE 13 AVRIL 2025

1. CALENDRIER

- Mercredi 2 avril 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
- Vendredi 04 avril 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Jeudi 10 avril 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 2 000 m	
1	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur
3	J18F1x 1 rameuse en couple	7	SF1x PL 1 rameuse en couple poids léger
4	J18H1x 1 rameur en couple	8	SH1x PL 1 rameur en couple poids léger
		9	SF1x 1 rameuse en couple
		10	SH1x 1 rameur en couple
PARA-AVIRON – distance de course: 2 000 m			(embarcation libre) – classification couple
11	SF1x PR3 1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre) – classification couple
12	SH1x PR3 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras		dont 2 rameuses handi ou 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)
13	SF2- PR3 2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 2 rameurs handi ou 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)
14	SH2- PR3 2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
15	SF1x PR1 1 rameuse en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
16	SH1x PR1 1 rameur en couple - bras et épaules		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)
17	SF1x PR2 1 rameuse en couple - tronc et bras		(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)
18	SH1x PR2 1 rameur en couple - tronc et bras		

Les épreuves para-aviron adapté seront communiquées dans le Règlement sportif de la FFSA.

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les équipages en deux sans barreur.

La qualification pour le championnat de France bateaux courts s'opère par 3 voies différentes :

- **En amont**: Les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN (cf. Règles de sélection –**avenant 1**)
- **Aux championnats interrégionaux bateaux courts** (selon les quotas attribués **par zone** en page 4). Attention : aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.
- **A posteriori**: la DTN peut rattraper des athlètes U19/U23 identifiés **sur proposition du responsable du programme « Génération 2024-2028 »** (cf. Règles de sélection –**Avenant 2**)

Engagements des bateaux retenus par les zones

Les équipages qualifiés et ceux listés par la DTN sont engagés sur l'**intranet fédéral** par la FFA.

Incident de parcours

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre, le Comité d'équité décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France bateaux courts sans augmenter le nombre de qualifiés.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés aux dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Épreuves para-aviron

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 6.

Participation

La qualification pour le championnat de France bateaux courts para-aviron s'opère par 2 voies différentes :

- **En amont**: les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN à partir de certaines étapes du chemin de la sélection contenu dans les Règles de sélection de l'équipe de France Paralympique (**Avenant annuel n°2 – Saison sportive 2025**) et notamment:
 - Le test à l'ergomètre sur 2 000 m (**dates à déterminer**).
 - Le test à l'ergomètre sur 2 000 m lors des championnats de France Indoor **du 1^{er} février 2025**.
 - Les contrôles d'entraînement en stage réalisés sur l'eau et à l'ergomètre.

Une liste hiérarchisée de rameuses et rameurs qualifiés directement pour le championnat de France bateaux courts sera établie par la DTN au regard des performances réalisées lors des différentes étapes précitées. Les rameuses et rameurs figurant sur cette liste ne seront pas obligés à participer aux championnats interrégionaux.

- **Aux championnats interrégionaux bateaux courts**: attention, aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.

Classement

Une récompense sera attribuée dans chaque épreuve au meilleur équipage composé de rameurs junior.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les épreuves démarreront le vendredi matin, et se termineront le dimanche après-midi.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme – Tél. 05 62 69 26 56 – accueil@barbotantourisme.fr – www.barbotantourisme.fr

CHAMPIONNATS DE LIGUE JEUNE – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE – CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SÉLECTIFS FFSA



MAI 2025

1. CALENDRIER

- Mardi 03 juin 14h00 date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités d'inscription et de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa ligue.

2. ÉPREUVES

HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium				JEUNE – distance de course : 1 000 m			
1	J14H2x HV PR Open	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)		4	J13F1x	1 rameuse en couple	
				5	J13H1x	1 rameur en couple	
				6	J14F1x	1 rameuse en couple	
				7	J14H1x	1 rameur en couple	
				8	J14F2x	2 rameuses en couple	
				9	J14H2x	2 rameurs en couple	
JEUNE – distance de course : 500 m							
2	J12F1x	1 rameuse en couple					
3	J12H1x	1 rameur en couple					
PARA-AVIRON ADAPTÉ (sélectif pour le championnat de France FFSA) : 500 m							
11	14-18 F1x AB	1 rameuse en couple – jeune	classe AB	19	F1x BC	1 rameuse en couple – adulte	classe BC
12	14-18 H1x AB	1 rameur en couple – jeune	classe AB	20	H1x BC	1 rameur en couple – adulte	classe BC
13	14-18 F1x BC	1 rameuse en couple – jeune	classe BC	21	F1x CD	1 rameuse en couple – adulte	classe CD
14	14-18 H1x BC	1 rameur en couple – jeune	classe BC	22	H1x CD	1 rameur en couple – adulte	classe CD
15	14-18 F1x CD	1 rameuse en couple – jeune	classe CD	23	F2x BCD	2 rameuses en couple	classe BC-CD
16	14-18 H1x CD	1 rameur en couple – jeune	classe CD	24	H2x BCD	2 rameurs en couple	classe BC-CD
17	F1x AB	1 rameuse en couple – adulte	classe AB	25	4Yx+ BCD	yolette à 4 rameuses ou rameurs en couple avec barreur adapté	classe BC-CD
18	H1x AB	1 rameur en couple – adulte	classe AB				

Δ Épreuves Critérium, hors Championnats

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat de ligue Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 ».

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Engagements

Engagements aux championnats de ligue jeune

Les engagements aux championnats de ligue jeune sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats interrégionaux et obligatoires pour au moins 75 % des rameurs composant les bateaux participant au championnat national jeune.

Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

À l'issue des championnats de ligue jeune :

- Les clubs des équipages sélectionnés doivent transmettre aux responsables de zone le nom du délégué qui sera présent lors du championnat interrégional.
- Les clubs qui refusent la qualification d'un équipage doivent en informer les responsables de ligue **avant le lundi 02 juin à 14h00**.
- Les responsables de ligue retournent à la zone la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les responsables de ligue retournent à la FFA la liste des rameurs ayant participé à leur championnat de ligue jeune ainsi que leur numéro de licence.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

5. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON ADAPTÉ

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Participation

Les rameurs doivent participer à ces épreuves pour se qualifier au championnat de France FFSA, [en 1x et en bateau long](#).

Les mixtes de clubs sont autorisées pour les rameurs isolés, entre clubs d'une même région (engagement par mail auprès de la ligue concernée).

Voir le règlement de la FFSA : <https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/la-compétition-en-sport-adapte/>

6. PROGRAMME

Les programmes des championnats de ligue jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finale de classement pour chaque épreuve.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT

J18, ET SÉNIOR ET PARA-AVIRON



JEUDI 08 ET VENDREDI 09 MAI 2025

AIX-LES-BAINS

1. CALENDRIER

• Lundi	14 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur l' intranet fédéral
• Mardi	29 avril	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
• Vendredi	02 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
• Mercredi	07 mai	18h00	réunion d'information obligatoire des délégués pour toutes les épreuves du vendredi

2. ÉPREUVES

SÉNIOR – distance de course : 600 m en aller et retour			JUNIOR – distance de course : 600 m en aller et retour		
1	SF1x	1 rameuse en couple	4	J18F1x	1 rameuse en couple
2	SH1x	1 rameur en couple	5	J18H1x	1 rameur en couple
3	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	PARA-AVIRON – distance de course : 600 m en aller et retour		
			6	SH2x HV PR3	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR3 et 1 guide

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les championnats de France J18 et sénior de Beach Rowing Sprint sont ouverts aux équipages homogènes de clubs **et aux équipages mixtes de clubs**.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'**intranet fédéral** par chaque club.

Les rameurs séniors peuvent doubler, **mais ne peuvent participer qu'à une seule des deux épreuves en équipage : SM2x ou SM4x+**.

Matériel

La FFA **conventionne** avec un ou plusieurs constructeurs de bateaux afin que les embarcations mises à disposition, moyennant une participation financière, soient identiques par catégorie.

L'utilisation de toute autre embarcation est interdite.

Des **paires d'avirons** seront **loués par la FFA à hauteur de 30 euros par journée prêtés mais nous recommandons aux participants d'apporter les leurs**.

Des plages d'entraînement préalables seront programmées pour essayer le matériel et le parcours. Elles seront communiqués sur la page fédérale du Championnat de France après les inscriptions.

- Jeudi après-midi pour les solos sénior.
- Vendredi soir pour les doubles et les quatre sénior.
- Samedi soir pour les doubles junior.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Participation

L'épreuve est ouverte aux équipages mixtes de clubs et de genre composés d'un rameur classifié PR3 et d'un rameur valide.

Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer à participer à cette épreuve.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Les horaires et les distances de parcours peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

Pour chaque épreuve, **des séries à un ou deux partants sont organisées et un classement général au temps est établi à l'issue de ces séries**.

Selon le nombre d'engagés, à l'issue des séries, des repêchages ou huitième de finales permettent de déterminer les équipages qui participent aux phases finales selon le système de progression détaillé page 26.

- Jeudi 08 mai
matin parcours contre la montre SF1x et SH1x
repêchages et/ou huitième de finales SF1x et SH1x
après-midi phases finales SF1x et SH1x
parcours contre la montre SM2x
- Vendredi 09 mai
matin parcours contre la montre J18F1x et J18H1x
repêchages et/ou huitième de finales J18F1x et J18H1x
repêchages et/ou huitième de finales SM2x
après-midi phases finales J18F1x et J18H1x
phases finales SM2x

6. CONTACT

Entente Nautique d'Aix-les-Bains – 22, Avenue Daniel Rops 73100 Aix-Les-Bains – Tél. 04 79 88 12 07 – **C073008@ffaviron.fr**

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER J16, J18, SÉNIOR ET MASTER – CRITÉRIUM MER HANDI-AVIRON



SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 MAI 2025

AIX-LES-BAINS

1. CALENDRIER

• Lundi	14 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur l' intranet fédéral
• Mardi	29 avril	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
• Vendredi	02 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
• Vendredi	09 mai	09h00	confirmation des engagements
		19h00	réunion d'information obligatoire pour les délégués et chefs de bord (équipiers référents) des équipages courant le vendredi

2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON – distance de course : 6 km – Critérium		MASTER – distance de course : 6 km	
1	SH2x HV PR3 ^Δ 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR3 et 1 guide	13	M40H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur
2	SM2x HV PR3-ID ^Δ 1 rameuse et 1 rameur en couple handi-valide adapté dont 1 PR3-ID et 1 valide	14	M40H2x 2 rameurs en couple
3	SM4x+ HSt ^Δ 4 rameuses et rameurs en couple handi-santé dont 1 femme et 1 homme et 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD	15	M40H1x 1 rameur en couple
		16	M40F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur
		17	M40F2x 2 rameuses en couple
		18	M40F1x 1 rameuse en couple
		19	M40M2x 1 rameuse et 1 rameur en couple
		20	M40M4x+ 2 rameurs et 2 rameurs en couple avec barreur
SÉNIOR – distance de course : 6 km		J18 – distance de course : 6 km	
4	SM2x 1 rameuse et 1 rameur en couple	21	J18H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur
5	SM4+ 2 rameuses et 2 rameurs en pointe avec barreur	22	J18F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur
6	SM4x+ 2 rameurs et 2 rameurs en couple avec barreur	23	J18M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur
7	SH4x+ 4 rameurs en couple avec barreur	24	J18M2x 1 rameuse et 1 rameur en couple
8	SH2x 2 rameurs en couple		
9	SH1x 1 rameur en couple	J16 – distance de course : 6 km	
10	SF4x+ 4 rameuses en couple avec barreur	25	J16H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur
11	SF2x 2 rameuses en couple	26	J16F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur
12	SF1x 1 rameuse en couple	27	J16M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation aux championnats de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameuses et rameurs master doivent avoir 40 ans ou plus dans l'année en cours.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

Le numéro d'identification fédérale des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#).

Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer.

Classements

Les classements se font par épreuves et non en fonction des courses auxquelles les concurrents participent (exemple : plusieurs épreuves regroupées au sein d'une même course).

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Participation

Pour participer à la course SM4x+ HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'évènement à l'adresse handicaps@ffaviron.fr.

Classements

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Le programme prévisionnel est basé sur l'année N-1.

Les horaires et l'ordre des courses sont établis en fonction du nombre d'engagés.

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

Des manches qualificatives, des finales directes et des finales de classement pourront être organisées à partir du vendredi en fonction du nombre d'engagés.

Les épreuves J16 et J18, tout comme les épreuves séniors et masters, peuvent être disputées au sein d'une même course jusqu'à 15 bateaux engagés au total. Les barreaux Un moyen d'identification des équipages J16 et master doivent porter une chasuble sera fournie par la FFA par-dessus le gilet de sauvetage quand les épreuves sont regroupées.

Les épreuves sénior et master peuvent être disputées au sein d'une même course. Dans ce cas, les barreaux des équipages master doivent porter une chasuble fournie par la FFA par-dessus le gilet de sauvetage.

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Entente Nautique d'Aix-les-Bains – 22, Avenue Daniel Rops 73100 Aix-les-Bains – Tél. 04 79 88 12 07 – C073008@ffaviron.fr

CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS – COLLÈGES ET LYCÉES

CHAMPIONNATS DE FRANCE FFSU



SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 MAI 2025

LÉRY-POSES

1. CALENDRIER

- Vendredi 16 mai 17h30 réunion des accompagnateurs d'équipes et jeunes coaches des établissements UNSS
- Vendredi 16 mai 17h30 prise en charge des jeunes arbitres UNSS par les responsables de leur suivi UNSS et les arbitres FFA
- Vendredi 16 mai 18h00 réunion des délégués des établissements FFSU

2. ÉPREUVES

UNSS – distance de course: 1 000 m

COLLÈGE – équipe de 10 ou 15 compétiteurs – monotypie yolette vega

F4Yx+ yolette à 4 rameuses en couple avec barreur
H4Yx+ yolette à 4 rameurs en couple avec barreur
M4Yx+ yolette à 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

LYCÉE – équipe de 8 à 15 compétiteurs

F4x/+ 4 rameuses en couple
H4 /+ 4 rameurs en couple
M8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

SPORT PARTAGÉ : COLLÈGE – LYCÉE – équipe de 5 compétiteurs

4Yx+ yolette à 4 rameurs en couple avec barreur *dont 1 fille et 1 garçon*
handicap moteur (1 handi et 3 valides) ou handicap cognitif (2 handis et 2 valides)

FFSU – distance de course: 1 000 m

HOMME

HU1x 1 rameur en couple
HU2x 2 rameurs en couple
HU4x 4 rameurs en couple
HU2- 2 rameurs en pointe sans barreur
HU4- 4 rameurs en pointe sans barreur
HU8+ 8 rameurs en pointe avec barreur

FEMME

FU1x 1 rameuse en couple
FU2x 2 rameuses en couple
FU4x 4 rameuses en couple
FU4- 4 rameuses en pointe sans barreur
FU8+ 8 rameuses en pointe avec barreur

MIXTE (même établissement)

MU2x 1 rameuse et 1 rameur en couple
MU4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple
MU8+ 4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

PARA-AVIRON – HANDI-VALIDE

MU2x HV 1 rameuse et 1 rameur en couple handi-valide *dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide* (Open)

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

UNSS

Consultez la réglementation de l'UNSS: www.unss.org/nautique

FFSU

Consultez la réglementation de la FFSU: www.sport-u.com/aviron

4. ENGAGEMENTS

UNSS

Les engagements sont faits par les établissements en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique des championnats de France (convocations, hébergement ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

FFSU

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique des championnats de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site www.sport-u.com.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

UNSS

- Samedi 17 mai matin séries qualificatives UNSS
- Samedi 17 mai après-midi repêches UNSS
- Dimanche 18 mai matin finales de classement UNSS ou demi-finales UNSS
- Dimanche 18 mai après-midi finales UNSS
- Dimanche 18 mai après-midi podium établissement UNSS

FFSU

- Samedi 17 mai matin séries qualificatives FFSU
- Samedi 17 mai après-midi finales FFSU
- Dimanche 18 mai matin séries qualificatives FFSU
- Dimanche 18 mai après-midi finales FFSU

6. CONTACT ET HÉBERGEMENTS

Ligue de Normandie – Antoine BELTRAMELLO – 06 61 77 53 48 – LR09@ffaviron.fr

VENDREDI 06 AU DIMANCHE 08 JUIN 2025

1. CALENDRIER

- Lundi 12 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Mardi 27 mai 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 30 mai 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 06 juin 13h00 réunion des délégués (sous réserve de la modification du programme définitif des épreuves)

2. ÉPREUVES

SÉNIOR SPRINT – distance de course: 500 m

1	SF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	8	SH2-	2 rameuses en pointe sans barreur
2	SF2x	2 rameuses en couple	9	SH4x	4 rameurs en couple
3	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	10	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
4	SF4x	4 rameuses en couple			
5	SF8+	8 rameuses en pointe	11	SM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
6	SH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	12	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
7	SH2x	2 rameurs en couple	13	SM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

PARA-AVIRON – distance de course: 500 m

14	SH1x et SF1x PR1 Open	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - bras et épaules (Open)			
15	SH1x et SF1x PR2 Open	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - tronc et bras (Open)			
16	SH1x et SF1x PR3 Open	1 rameuse en couple et 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras (Open)			
17	SH2x Open	2 rameuses et/ou rameurs en couple PR1, PR2 ou PR3 (Open)			
18	SM4+ PR3	4 rameuses et rameurs en pointe avec barreur - jambes, tronc et bras <i>dont 1 femme minimum, possibilité d'avoir 50% de déficients visuels</i>			
19	SM2x PR3-VI	1 rameuse et 1 rameur en couple			<i>dont 1 PR3-VI (B1, B2 ou B3) et 1 guide</i>

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves **1 à 10** (épreuves hommes et femmes).

Les rameurs participant aux épreuves **1 à 10** du championnat de France sprint sénior peuvent en plus participer à une seule des épreuves **11 à 13** des épreuves mixtes ou **14 à 19** des épreuves du championnat de France sprint para-aviron.

Pour engager deux équipages dont des rameurs doublent, il faut d'abord saisir l'engagement dans l'épreuve **1 à 10** ou **14 à 19** puis l'engagement dans l'épreuve mixte de **11 à 13**.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap, excepté la course SM2x PR3-VI.

Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer en 1x et 2x.

Classification

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place **le vendredi 6 juillet** avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>.

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'évènement.

Prendre-La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA: handicaps@ffaviron.fr

Engagements para-aviron

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves **14 à 19** (épreuves hommes et femmes):

Les rameurs participant aux épreuves **14 à 19** du championnat de France sprint para-aviron peuvent en plus participer à une seule des épreuves **1 à 10** des championnats de France sprint sénior:

Un rameur peut participer à deux épreuves 14 à 19 ou à une épreuve 14 à 19 et une épreuve 1 à 10 (dans ce cas, il faut probablement écartés les épreuves 14.15.16 des épreuves 17.18.19.)

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés et des amplitudes horaires, des finales de classement au-delà de la 24^e place pourront être organisées.

- Vendredi 06 juin après-midi séries qualificatives sénior et para-aviron
- Samedi 07 juin après-midi demi-finales sénior A/B et C/D
- Dimanche 08 juin après-midi finales de classement sénior
finales para-aviron
finales sénior A, B, C et D

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne 1876 – Tél. 05 57 51 25 97 – C33042@ffaviron.fr – www.cnlibourne.fr

SAMEDI 07 ET DIMANCHE 08 JUIN 2025

1. CALENDRIER

- Lundi 12 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Mardi 27 mai 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 30 mai 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 06 juin 13h00 réunion des délégués (sous réserve de la modification du programme définitif des épreuves)

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m

1	J18H2x	2 rameurs en couple
2	J18H4-	4 rameurs en pointe sans barreur
3	J18H4x	4 rameurs en couple
4	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
5	J18M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
6	J18F2x	2 rameuses en couple
7	J18F4-	4 rameuses en pointe sans barreur
8	J18F4x	4 rameuses en couple
9	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur).

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés et des amplitudes horaires, des finales de classement au-delà de la 24^e place pourront être organisées.

- Samedi 07 juin matin séries qualificatives J18
- après-midi demi-finales A/B et C/D ou tiers de finales A/B/C J18
- Dimanche 08 juin matin finales J18

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne 1876 – Tél. 05 57 51 25 97 – C33042@ffaviron.fr – www.cnlibourne.fr

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX JEUNE – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE



ENTRE LE SAMEDI 24 MAI ET LE DIMANCHE 15 JUIN 2025

1. CALENDRIER

- Mardi 03 juin 14h00 date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

2. ÉPREUVES

JEUNE – distance de course : 1 000 m		HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium	
1	J13F1x 1 rameuse en couple	7	J14H2x HV PR Open 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)
2	J13H1x 1 rameur en couple		
3	J14F1x 1 rameuse en couple		
4	J14H1x 1 rameur en couple		
5	J14F2x 2 rameuses en couple		
6	J14H2x 2 rameurs en couple		

D'autres épreuves peuvent être programmées par les responsables de zone.

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 ».

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.
36 équipages maximum qualifiés par épreuves.

Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

Lieux

Les championnats interrégionaux sont organisés par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est : [à déterminer](#)
- Zone Nord-Ouest : [à déterminer](#)
- Zone Sud-Est : [à déterminer](#)
- Zone Sud-Ouest : [à déterminer](#)

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées. Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

5. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

6. CONTACT

- | | | |
|---------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| • Zone Nord-Est : | Coordonnateur: Philippe LOT | Référent technique: Charlotte CULTY |
| • Zone Nord-Ouest : | Coordonnateur: Jacky BLOQUET | Référent technique: Alexandre HUSS |
| • Zone Sud-Est : | Coordonnateur: David LACOFFRETTE | Référent technique: Pascal MOREL |
| • Zone Sud-Ouest : | Coordonnateur: Anthony PERROT | Référent technique: Clément DEPOORTER |

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX QUALIFICATIFS J14 ET J16 – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE J14 ET J16



SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 JUIN 2025

1. CALENDRIER

- Lundi 19 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Mardi 03 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

2. ÉPREUVES

J16 – distance de course: 1 500 m		HANDI-VALIDE J16 – distance de course: 1 500 m – Critérium	
1	J16H2x 2 rameurs en couple	14	J16H2x HV PR Open ^Δ 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)
2	J16H1x 1 rameur en couple		
3	J16H4x 4 rameurs en couple		
4	J16H4+ 4 rameurs en pointe avec barreur		
5	J16H2- 2 rameurs en pointe sans barreur		
6	J16H8+ 8 rameurs en pointe avec barreur		
7	J16F2x 2 rameuses en couple		
8	J16F1x 1 rameuse en couple		
9	J16F4x 4 rameuses en couple		
10	J16F4+ 4 rameuses en pointe avec barreur		
11	J16F2- 2 rameuses en pointe sans barreur		
12	J16F8+ 8 rameuses en pointe avec barreur		
13	J16M4x 2 rameuses et 2 rameurs en couple		
J14 – distance de course: 1 000 m		HANDI-VALIDE J14 – distance de course: 1 000 m – Critérium	
15	J14H4x+ 4 rameurs en couple avec barreur	21	J14H2x HV PR Open ^Δ 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open) ^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats
16	J14H8x+ 8 rameurs en couple avec barreur		
17	J14F4x+ 4 rameuses en couple avec barreur		
18	J14F8x+ 8 rameuses en couple avec barreur		
19	J14M2x 1 rameuse et 1 rameur en couple		
20	J14M4x+ 2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur		

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux J14 et J16, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreaux du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur).

À partir de deux engagés, un parcours doit être obligatoirement réalisé pour qualifier les équipages.

En cas de 24 engagés ou moins, au total dans les 4 zones, tous les équipages sont qualifiés, avec l'obligation de concourir selon la règle ci-dessus afin d'établir une hiérarchie. À partir de 25 engagés sur tout le territoire, les quotas sont appliqués.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

Règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur) : l'article 7 concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique également pour les championnats interrégionaux qualificatifs J14.

Engagements aux épreuves J14

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat interrégional qualificatif J14.

75 % des rameurs composant un équipage J14 doivent avoir participé au championnat de ligue jeune.

Engagements au championnat de France J16 et au championnat national jeune

Les engagements sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux qualificatifs en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

À l'issue des championnats interrégionaux :

- En cas de refus de la qualification, les clubs doivent prévenir les responsables de zone **avant le mardi 18 juin 16h00**.
- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement participé aux championnats interrégionaux.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France J16 sont organisées par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est : Lac des Vieilles Forges – Charleville-Mézières
- Zone Nord-Ouest : Léry Poses
- Zone Sud-Est : Mâcon
- Zone Sud-Ouest : Brive-la-Gaillarde

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

Équipages des épreuves J16 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

5. PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

6. CONTACT

- Zone Nord-Est : Coordonnateur: Philippe LOT Référent technique: Charlotte CULTY
- Zone Nord-Ouest : Coordonnateur: Jacky BLOQUET Référent technique: Alexandre HUSS
- Zone Sud-Est : Coordonnateur: David LACOFFRETTE Référent technique: Pascal MOREL
- Zone Sud-Ouest : Coordonnateur: Anthony PERROT Référent technique: Clément DEPOORTER

CHAMPIONNAT DE FRANCE MASTER – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE ET HANDI-SANTÉ MASTER



VENDREDI 27 AU DIMANCHE 29 JUIN 2025

BRIVE-LA-GAILLARDE

1. CALENDRIER

- Lundi 02 juin 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Mardi 17 juin 14h00 clôture des inscriptions
17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 20 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Jeudi 26 juin 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

MASTER – distance de course: 1 000 m			Samedi après-midi		
Vendredi matin			26 MBF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	B
1 MBH1x	1 rameur en couple	B	27 MEH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	E
2 MCH1x	1 rameur en couple	C	28 MGH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	G
3 MDH1x	1 rameur en couple	D	29 MEF2x	2 rameuses en couple	E
4 MAF2x	2 rameuses en couple	A	30 MGF2x	2 rameuses en couple	G
5 MBF2x	2 rameuses en couple	B	31 MCH4x	4 rameurs en couple	C
6 MCF2x	2 rameuses en couple	C	32 MDH4x	4 rameurs en couple	D
7 MDF2x	2 rameuses en couple	D	33 MFH4x	4 rameurs en couple	F
8 MEH2x	2 rameurs en couple	E	34 MCF8+	8 rameuses en pointe avec barreur	C
9 MGH2x	2 rameurs en couple	G	35 MCH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	C
10 MFF4x	4 rameuses en couple	F	36 MEM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	E
11 MBH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	B	37 MBM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	B
12 MDH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	D	38 MDM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	D
13 MAH2x HV PR Open ^Δ	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)	A	Dimanche après-midi		
Vendredi après-midi			39 MDH4+	4 rameurs en pointe avec barreur	D
14 MBF1x	1 rameuse en couple	B	40 MAH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	A
15 MCF1x	1 rameuse en couple	C	41 MFF1x	1 rameuse en couple	F
16 MDF1x	1 rameuse en couple	D	42 MFH1x	1 rameur en couple	F
17 MAH2x	2 rameurs en couple	A	43 MCF4x	4 rameuses en couple	C
18 MBH2x	2 rameurs en couple	B	44 MDF4x	4 rameuses en couple	D
19 MCH2x	2 rameurs en couple	C	45 MAM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	A
20 MDH2x	2 rameurs en couple	D	46 MCM2x	1 rameuse et 1 rameur en couple	C
21 MAF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	A	47 MFM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	F
22 MEF4x	4 rameuses en couple	E	48 MDM8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur	D
23 MCH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	C			
24 MEH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	E			
25 MAH4x HSt ^Δ	4 rameuses et rameurs en couple handi-santé dont 1 femme et 1 homme et 50% de l'équipage ayant une attestation MDPH ou ALD	A			

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Un rameur master appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante et l'âge moyen d'un équipage est calculé sans tenir compte de celui du barreur dont l'âge n'est pas réglementé. Les rameurs master doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2025. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à l'âge lié à la catégorie.

La participation des étrangers est soumise à la réglementation des championnats nationaux (Annexe 10 du Règlement intérieur). **Les équipages ne peuvent pas comprendre plus de 50% de rameurs (ou rameuses) n'ayant pas la nationalité française.**

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

En fonction du nombre d'équipages engagés, certaines épreuves pourront être regroupées avec départs décalés si nécessaire.

Couleur des palettes

Une dérogation pourra être accordée aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

La liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

Classement

Un classement national master sera établi à l'issue du championnat.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Participation

Pour participer à la course SM4x HSt, les rameurs doivent envoyer une attestation MDPH ou ALD au minimum 15 jours avant l'évènement à l'adresse handicaps@ffaviron.fr.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Vendredi 27 juin matin séries qualificatives puis finales B et A
après-midi séries qualificatives puis finales B et A
- Samedi 28 juin après-midi séries qualificatives puis finales B et A
- Dimanche 29 juin après-midi séries qualificatives puis finales B et A

Catégories d'âge

Master : tout rameur âgé de 27 ans et plus.

- A : âge minimum 27 ans ;
- B : âge moyen 36 ans ou plus ;
- C : âge moyen 43 ans ou plus ;
- D : âge moyen 50 ans ou plus ;
- E : âge moyen 55 ans ou plus ;
- F : âge moyen 60 ans ou plus ;

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club des Sports Nautiques de Brive – Tél. 05 55 24 51 58 – C19001@ffaviron.fr – www.csnbrive.fr
Réglementation sportive 2025 – Adoptée par le Comité Directeur du 8 juin 2024

CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE



SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 JUIN 2025

BRIVE-LA-GAILLARDE

1. CALENDRIER

- Mardi 17 juin 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 20 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Jeudi 26 juin 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

JEUNE – distance de course : 1 000 m		5	J14M2x	1 rameuse et 1 rameur en couple		
1	J14F4x+	4	rameuses en couple avec barreur	6	J14M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur
2	J14F8x+	8	rameuses en couple avec barreur	HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium		
3	J14H4x+	4	rameurs en couple avec barreur	7	J14H2x HV PR Open	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)
4	J14H8x+	8	rameurs en couple avec barreur			

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnat national

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat national jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur).

75 % des rameurs composant un équipage J14 doivent avoir participé aux championnats de ligue jeune.

Engagements

Les engagements sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux **qualitatifs** J14 en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat national jeune.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

Un classement séparé femme, homme et mixte sera édité sous condition d'avoir plus de 4 engagés dans les catégories para-aviron concernées.

Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 28 juin matin séries J14
après-midi demi-finales J14
- Dimanche 29 juin matin finales J14

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club des Sports Nautiques de Brive – Tél. 05 55 24 51 58 – C19001@ffaviron.fr – www.csnbrive.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE J16 – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE J16



VENDREDI 04 AU DIMANCHE 06 JUILLET 2025

VICHY

1. CALENDRIER

- Mardi 24 juin 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Vendredi 27 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 04 juillet 10h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

J16 – distance de course: 1 500 m

1	J16F2x	2 rameuses en couple
2	J16H2x	2 rameurs en couple
3	J16F1x	1 rameuse en couple
4	J16H1x	1 rameur en couple
5	J16F4x	4 rameuses en couple
6	J16H4x	4 rameurs en couple
7	J16F4+	4 rameuses en pointe avec barreur
8	J16H4+	4 rameurs en pointe avec barreur
9	J16F2-	2 rameuses en pointe sans barreur
10	J16H2-	2 rameurs en pointe sans barreur
11	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
12	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
13	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple

HANDI-VALIDE J16 – distance de course: 1 500 m – Critérium

14 J16H2x HV PR Open^Δ 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats de France

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer au championnat de France J16, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreurs du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Engagements

Les engagements sont fait automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages des épreuves J16 handi-valide

L'épreuve peut être courue en double femme, homme, ou mixte. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Les J16 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés et de la date du brevet des collèges.

- Vendredi 04 juillet après-midi séries J16
- Samedi 05 juillet après-midi demi-finales J16
- Dimanche 06 juillet matin finales J16

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – C03003@ffaviron.fr

SAMEDI 05 ET DIMANCHE 06 JUILLET 2025

VICHY

1. CALENDRIER

- Lundi 09 juin 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Mardi 24 juin 14h00 clôture des inscriptions
17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 27 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 04 juillet 10h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

S-23 – distance de course : 2 000 m

15	S-23F2x	2 rameuses en couple
16	S-23H2x	2 rameurs en couple
17	S-23F4-	4 rameuses en pointe sans barreur
18	S-23H4-	4 rameurs en pointe sans barreur
19	S-23F4x	4 rameuses en couple
20	S-23H4x	4 rameurs en couple
21	S-23M8+	4 rameuses et 4 rameurs en pointe avec barreur

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critériums (Annexe 10 du Règlement intérieur).

La participation des rameuses et rameurs des collectifs nationaux est soumise au respect des restrictions prévues dans les Règles de sélection.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés, des finales de classement au-delà de la 24^e place pourront être organisées.

- Samedi 05 juillet matin séries qualificatives S-23
après-midi demi-finales A/B et C/D ou tiers de finales A/B/C S-23
- Dimanche 06 juillet matin finales S-23

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – C03003@ffaviron.fr

1. CALENDRIER

- à déterminer ouverture des inscriptions
- à déterminer clôture des inscriptions

2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON ADAPTÉ – distance de course: 500 m

Samedi				Dimanche			
1	14-18 H1x AB	1 rameur en couple – jeune	classe AB	9	H1x BC	1 rameur en couple – adulte	classe BC
2	14-18 F1x AB	1 rameuse en couple – jeune	classe AB	10	F1x BC	1 rameuse en couple – adulte	classe BC
3	14-18 H1x BC	1 rameur en couple – jeune	classe BC	11	H1x CD	1 rameur en couple – adulte	classe CD
4	14-18 F1x BC	1 rameuse en couple – jeune	classe BC	12	F1x CD	1 rameuse en couple – adulte	classe CD
5	14-18 H1x CD	1 rameur en couple – jeune	classe CD	13	H2x BCD	2 rameurs en couple	classe BC-CD
6	14-18 F1x CD	1 rameuse en couple – jeune	classe CD	14	F2x BCD	2 rameuses en couple	classe BC-CD
7	H1x AB	1 rameur en couple – adulte	classe AB	15	4Yx+ BCD	yolette à 4 rameuses ou rameurs en couple avec barreur	classe BC-CD
8	F1x AB	1 rameuse en couple – adulte	classe AB				

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages ayant participé aux championnats régionaux FFSA.

Engagements

Les engagements se font par formulaire papier disponible auprès de la FFSA.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

- Samedi 05 octobre
matin séries
demi-finales A/B et C/D
après-midi finales A, B, C et D
- Dimanche 06 octobre
matin séries
après-midi finales

5. CONTACTS

FFSA: emilie.laissus@sportadapte.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX LONGS SÉNIOR ET PARA-AVIRON



SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025

À DÉTERMINER

1. CALENDRIER

- Lundi 15 septembre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[intranet fédéral](#)
- Mardi 30 septembre 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 03 octobre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur [ffaviron.fr](#)
- Vendredi 10 octobre 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON – distance de course : 2 000 m					
1	SH2x PR Open	2 rameuses et/ou rameurs en couple PR1, PR2 ou PR3 (Open)	7	SH2x PL	2 rameurs en couple poids léger
			8	SH4- PL	4 rameurs en pointe sans barreur poids léger
			9	SF4x	4 rameuses en couple
SÉNIOR – distance de course : 2 000 m					
2	SF4-	4 rameuses en pointe sans barreur	10	SH4x	4 rameurs en couple
3	SH4-	4 rameurs en pointe sans barreur	11	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
4	SF2x	2 rameuses en couple	12	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
5	SH2x	2 rameurs en couple	13	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
6	SF2x PL	2 rameuses en couple poids léger			

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque club.
Un rameur peut participer au maximum à deux des épreuves de ce championnat de France.

4. RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap.

Classification

Les rameurs et rameuses PR3 classifiés en pointe sont autorisés à ramer en 2x.

Une session de classification aura lieu sur place **le vendredi 10 octobre**.

Les informations concernant les classifications sont disponibles sur <https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/classification>.

Il est impératif de renvoyer le formulaire de diagnostic médical 45 jours avant l'évènement.

Prendre-La prise de rendez-vous et le formulaire sont à demander par mail auprès de la FFA : handicaps@ffaviron.fr

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 11 octobre
matin séries qualificatives sénior
séries para-aviron
après-midi demi-finales C/D et A/B ou tiers de finales A/B/C sénior
- Dimanche 12 octobre
matin finales D et C, sénior
finales para-aviron
après-midi finales B et A sénior

6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Association Sportive Mantaise – Tél. 01 30 94 56 31 – C78022@ffaviron.fr

1. CALENDRIER

- Lundi 07 octobre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mardi 22 octobre 14h00 clôture des inscriptions
17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Jeudi 24 octobre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur ffaviron.fr
- Vendredi 25 octobre 18h00 réunion des délégués des ligues

2. ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Samedi – distance de course : 1 500 m ou 2 000 m			Dimanche – distance de course : 500 m		
1	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	16	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
2	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	17	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
3	J16H4x	4 rameurs en couple	18	J16H4x	4 rameurs en couple
4	J16F4x	4 rameuses en couple	19	J16F4x	4 rameuses en couple
5	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	20	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
6	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur	21	J18H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
7	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur	22	J18F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
8	J18H4x	4 rameurs en couple	23	J18H4x	4 rameurs en couple
9	J18F4x	4 rameuses en couple	24	J18F4x	4 rameuses en couple
10	J18M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	25	J18M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple
11	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur	26	SH8+	8 rameurs en pointe avec barreur
12	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur	27	SF8+	8 rameuses en pointe avec barreur
13	SH4x	4 rameurs en couple	28	SH4x	4 rameurs en couple
14	SF4x	4 rameuses en couple	29	SF4x	4 rameuses en couple
15	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple	30	SM4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

La coupe de France des régions est une compétition par équipes de ligue qui se déroule sur 2 jours. Les épreuves sont réservées aux équipes composées uniquement de rameurs licenciés dans des clubs de la même ligue. Le dimanche, l'enchaînement des séries et des finales s'effectue sans débarquer. Pesée unique pour les barreaux et barreaux le samedi matin entre 2h et 1h avant chaque course.

Équipe

La constitution des équipes de ligue est libre. Les ligues peuvent présenter des équipages dans les épreuves qu'elles veulent. Une ligue peut engager plusieurs équipages dans une même épreuve, dans ce cas, seul l'équipage le mieux placé marque des points dans le classement des ligues. Chaque équipe doit courir sous les couleurs de sa ligue ou dans une tenue homogène pour les regroupements de ligues.

Engagements

La licence prise en compte est celle de la saison 2025. Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[intranet fédéral](#) par chaque ligue. Des changements seront autorisés jusqu'à la réunion des délégués. Dans la mesure du possible et pour faciliter le traitement, nous vous invitons à communiquer ces changements dès qu'ils sont arrêtés à l'adresse championnats@ffaviron.fr

Classements

Classement par épreuves: un classement des équipages est établi dans chaque épreuve à l'issue des finales. Les trois premiers équipages de chaque épreuve reçoivent une récompense au ponton d'honneur.
Classement général: un classement général des ligues est établi pour la Coupe de France des régions. Il se fait par addition des points obtenus dans le classement par catégorie par chaque équipe de ligue la mieux classée dans chacune des six catégories. En cas d'égalité, le résultat obtenu dans la catégorie sénior (homme et femme), puis la catégorie J18, puis la catégorie J16 départageront les équipes.

4. CONTACT ET HÉBERGEMENT

[à compléter](#)

COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS

Système de qualification

Samedi	Séries qualificatives avec classement au temps	• les 6 meilleurs temps des séries en finale A, les 6 meilleurs temps suivants (de 7 à 12) en finales B, les 6 meilleurs temps suivants (de 13 à 18) en finales C, etc.
Dimanche	Séries qualificatives	• le premier de chaque série et les meilleurs temps des restants pour atteindre 6 qualifiés en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B, les 6 meilleurs temps suivants en finale C, etc.

Finale B à partir de 8 partants, Finale C à partir de 14 partants

Il sera possible de faire en fonction du bassin :

- Pour les courses à 7 partants: 2 séries et finale A à 7
- Pour les courses à 13 partants: 3 séries, finale A à 7 et finale B à 6.
- ...



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

ANNEXE 1

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

Article 1

Le présent règlement est établi en application des articles L. 131-8 et R. 131-3 du code du sport et conformément à l'article 12 des statuts de la fédération.

Il s'applique à la fédération et aux ligues régionales. Il ne s'applique pas à l'exercice du pouvoir disciplinaire en matière de lutte contre le dopage qui est régi par des dispositions particulières.

TITRE I

ORGANES ET PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Section 1

Dispositions communes aux organes disciplinaires de première instance et d'appel

Article 2

Il est institué un ou plusieurs organes disciplinaires de première instance et un organe disciplinaire d'appel investis du pouvoir disciplinaire à l'égard :

1. des associations affiliées à la fédération ;
2. des licenciés de la fédération ;
3. des titulaires de titres permettant la participation aux activités sportives de la fédération ;
4. de tout membre, préposé, salarié ou bénévole de ces associations affiliées à la fédération agissant en qualité de dirigeant ou de licencié de fait.

Ces organes disciplinaires sont compétents pour prononcer des sanctions à raison des faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la fédération ou de ses organismes déconcentrés et commis par une personne physique ou morale en une des qualités mentionnées ci-dessus à la date de commission des faits.

- Faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la fédération ou de ses organes déconcentrés,
- Actes répréhensibles commis dans le cadre des activités fédérales, régionales ou départementales, ainsi que dans le cadre du fonctionnement interne de la fédération ou de ses organes déconcentrés,
- Comportements antisportifs, fraudes, manquements à la morale et à l'éthique sportive ou tous actes susceptibles de porter atteinte à l'image et aux intérêts de la fédération, de ses organes déconcentrés et de leurs instances, et notamment tout fait ou comportement de harcèlement, violence physique ou psychique, dont les violences sexuelles.

Les organes disciplinaires de première instance sont :

1. Au niveau fédéral : un organe disciplinaire compétent pour se prononcer en première instance sur tous les cas susvisés dont il est saisi et présentant un caractère national, tels que notamment :

- Faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la fédération,
- Actes répréhensibles commis dans le cadre des activités fédérales, et en particulier à l'occasion de tous rassemblements ou stages des équipes de France, ainsi que dans le cadre du fonctionnement interne de la fédération,
- Comportements antisportifs, fraudes, manquements à la morale et à l'éthique sportive ou tous actes susceptibles de porter atteinte à l'image et aux intérêts de la fédération.

L'organe disciplinaire de première instance de la fédération est seul compétent pour se prononcer en première instance sur tout fait ou comportement de violence sexuelle, et ce, y compris si les faits reprochés à l'intéressé ont eu lieu localement, dans le contexte de l'activité d'une association sportive affiliée par exemple.

2. Au niveau de chaque organisme déconcentré régional : un organe disciplinaire de première instance peut également être créé pour se prononcer sur les cas ne relevant pas de la compétence de l'organe disciplinaire fédéral de première instance :

- Faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de l'organisme déconcentré régional concerné ou des organismes déconcentrés départementaux relevant de son ressort territorial,
- Actes répréhensibles commis dans le cadre des activités ne relevant pas de la compétence de l'organe disciplinaire fédéral de première instance, ainsi que dans le cadre du fonctionnement interne de l'organisme déconcentré régional concerné ou des organismes déconcentrés départementaux relevant de son ressort territorial,
- Comportements antisportifs, fraudes, manquements à la morale et à l'éthique sportive ou tous actes susceptibles de porter atteinte à l'image et aux intérêts de l'organisme déconcentré régional concerné ou des organismes déconcentrés départementaux relevant de son ressort territorial.

Dans l'hypothèse où aucun organe disciplinaire régional n'a été constitué dans le ressort d'une ligue, les compétences normalement dévolues à cet organe sont exercées par l'organe disciplinaire de première instance de la fédération.

Il est également institué, au niveau fédéral, un organe national disciplinaire d'appel compétent en appel pour l'ensemble des décisions prononcées par les organes disciplinaires de première instance susvisés.

Les membres des organes disciplinaires de la fédération, y compris leur président, sont élus au scrutin majoritaire à deux tours par le comité directeur de la fédération sur proposition du président de la fédération.

Les membres des éventuels organes disciplinaires de première instance des organismes déconcentrés de la fédération, y compris leur président, sont élus au scrutin majoritaire à deux tours par le comité directeur de l'organisme déconcentré concerné sur proposition du président de celui-ci.

Il ne peut être mis fin aux fonctions d'un membre en cours de mandat qu'en cas :

1. d'empêchement définitif constaté par les instances mentionnées ci-dessus ;
2. ou de démission ;
3. ou d'exclusion.

Chacun de ces organes se compose de trois membres au moins choisis, notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportives.

Les présidents de la fédération ou de ses organismes déconcentrés ainsi que les membres des instances dirigeantes de la fédération ne peuvent être simultanément membres d'aucun organisme disciplinaire.

Tout organe disciplinaire de première instance des organismes déconcentrés de la fédération est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes de ces derniers.

Les membres des organes disciplinares ne peuvent être liés à la fédération ou à ses organismes déconcentrés par un lien contractuel autre que celui résultant éventuellement de la licence.

Article 3

La durée du mandat des membres des organes disciplinares de la fédération ou de ses organismes déconcentrés est identique à celle du mandat des instances dirigeantes correspondantes. Leur mandat expire au plus tard à la fin de la saison sportive au cours de laquelle les instances dirigeantes sont renouvelées.

En cas d'empêchement définitif, de démission ou d'exclusion d'un membre, un nouveau membre peut être désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4

Les membres des organes disciplinares se prononcent en toute indépendance et ne peuvent recevoir d'instruction.

Les membres des organes disciplinares et les secrétaires de séance sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont connaissance en raison de leurs fonctions.

Toute méconnaissance des règles fixées aux articles 2, 7 et au présent article constitue un motif d'exclusion du membre de l'organe disciplinaire ou du secrétaire de séance par les instances compétentes pour leur désignation.

Article 5

Les organes disciplinares de première instance et d'appel se réunissent sur convocation de leur président ou de la personne qu'il mandate à cet effet. Chacun d'eux ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents.

En cas de partage égal des voix, le président de séance a voix prépondérante.

Le président de séance de l'organe disciplinaire désigne soit un membre de celui-ci, soit une autre personne pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

En cas d'absence ou d'empêchement définitif du président, la présidence de l'organe disciplinaire est assurée par le membre le plus âgé de l'organe disciplinaire.

Article 6

Les débats devant les organes disciplinares sont publics.

Toutefois, le président de séance peut, d'office ou à la demande d'une des parties, le cas échéant de son représentant légal, de son conseil ou de son avocat, interdire au public l'accès de la salle pendant tout ou partie de l'audience dans l'intérêt de l'ordre public ou de la sérénité des débats ou lorsque le respect de la vie privée ou du secret professionnel le justifie.

Article 7

Les membres des organes disciplinares doivent faire connaître au président de l'organe dont ils sont membres s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire. Dans ce cas, ils ne peuvent siéger.

À l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans l'organe disciplinaire d'appel s'il a siégé dans l'organe disciplinaire de première instance.

Article 8

Pour tenir compte de l'éloignement géographique ou de contraintes professionnelles ou médicales, le président de l'organe disciplinaire, après avoir recueilli l'accord de la personne poursuivie, peut décider que tout ou partie des débats seront conduits sous forme de conférence audiovisuelle, pourvu qu'il soit recouru à des moyens garantissant la participation effective de chaque personne aux débats et le caractère contradictoire de la procédure.

Article 9

La transmission des documents et actes de procédure mentionnés au présent règlement est effectuée par courrier recommandé avec accusé de réception ou par courrier remis en main propre contre décharge ou, le cas échéant, par courrier électronique à la personne poursuivie ou à son représentant légal, à son avocat, **au représentant de** l'organisme à but lucratif, **de** l'association ou **de** la société sportive avec lequel elle a un lien juridique.

L'utilisation du courrier électronique doit garantir la fiabilité de l'identification des parties à la communication électronique, l'intégrité des documents adressés ainsi que la sécurité et la confidentialité des échanges entre l'ensemble des personnes participant à la procédure disciplinaire. Elle doit permettre également d'établir de manière certaine la date et l'heure de la transmission des documents ainsi que celles de leur réception par leur destinataire.

Section 2

Dispositions relatives aux organes disciplinaires de première instance

Article 10

Les poursuites disciplinaires sont engagées :

1. Au niveau de l'organe disciplinaire de première instance fédéral :

- par le président de la fédération,
- **ou** par le comité d'éthique et de déontologie de la fédération,
- **ou** par la commission de surveillance des opérations électorales de la fédération, pour ce qui concerne les questions relevant de son domaine de compétence uniquement,
- ou par le président de l'organisme déconcentré régional concerné pour tout fait ou comportement de violence sexuelle ou, dans l'hypothèse où aucun organe disciplinaire régional n'a été constitué dans le ressort de cet organisme, pour ce qui concerne les compétences normalement dévolues aux organes disciplinaires régionaux uniquement.

Dans les trois derniers cas, le président de la fédération en est informé par la personne ou l'organe à l'origine de la saisine.

2. Au niveau des organes disciplinaires de première instance éventuellement constitués dans un organisme déconcentré régional de la fédération : par le président de cet organisme.

L'engagement des poursuites disciplinaires est matérialisé par la transmission, dans les conditions prévues à l'article 9, d'un courrier de saisine au président de l'organe disciplinaire de première instance concerné. La personne compétente pour engager les poursuites disciplinaires transmet également au président de l'organe disciplinaire les éléments du dossier.

Les affaires disciplinaires ouvertes pour tout fait ou comportement de harcèlement, violence physique ou psychique, dont les violences sexuelles, doivent faire l'objet d'une instruction.

Toute autre affaire disciplinaire peut faire l'objet d'une instruction sur décision du président de l'organe disciplinaire concerné.

Les personnes habilitées à effectuer l'instruction des affaires disciplinaires sont désignées :

- s'agissant des affaires ouvertes devant l'organe disciplinaire fédéral, par le président de la fédération.
- s'agissant des affaires ouvertes devant l'organe disciplinaire d'un organisme déconcentré régional par le président de ce dernier.

Elles sont choisies soit parmi les personnes physiques, ou les collaborateurs et licenciés des personnes morales, mentionnées à l'article 2, soit en raison de leur compétence au regard des faits objets des poursuites. En cette qualité et pour les besoins de l'instruction des affaires dont elles sont chargées, elles ont délégation du président de la fédération ou de l'organisme déconcentré régional concerné l'ayant désigné pour toutes les correspondances relatives à l'accomplissement de leur mission.

Elles ne peuvent être membres des organes disciplinaires saisis de l'affaire qu'elles ont instruite, ni avoir un intérêt direct ou indirect à l'affaire. Elles sont astreintes à une obligation de confidentialité pour tous les faits, actes et informations dont elles ont connaissance en raison de leurs fonctions. Toute méconnaissance de ces obligations constitue une faute.

Elles peuvent être des salariées de la fédération ou de ses organismes déconcentrés.

Article 11

La personne chargée de l'instruction établit un rapport qu'elle adresse à l'organe disciplinaire et à la personne poursuivie au vu des éléments du dossier et de tout renseignement recueilli par tout moyen. Elle n'a pas compétence pour clore d'elle-même une affaire.

Les personnes chargées de l'instruction exercent leur mission en toute impartialité et objectivité et peuvent :

1. entendre toute personne dont l'audition paraît utile **en lui ayant précisé qu'elle a le droit de répondre aux questions ou le droit de se taire** ;
2. demander à toute personne des informations nécessaires à la procédure.

Article 12

Lorsque les circonstances le justifient, notamment au regard de la gravité des faits, le bureau de la fédération ou de l'organisme déconcentré concerné peut prononcer à l'encontre de la personne poursuivie, à tout moment de la procédure disciplinaire de première instance et par décision motivée, une mesure conservatoire telle qu'une interdiction provisoire de participer aux manifestations sportives organisées ou autorisées par la fédération ou une suspension provisoire d'exercice de fonction dans l'attente de la notification de la décision de l'organe disciplinaire.

La mesure conservatoire prend fin en cas de retrait de celle-ci par les personnes ou les organes compétents. Elle prend également fin si l'organe disciplinaire n'est pas en mesure de statuer dans le délai qui lui est imparti à l'article 17 du présent règlement.

Les décisions relatives aux mesures conservatoires sont notifiées aux personnes poursuivies dans les conditions prévues à l'article 9 et sont insusceptibles d'appel.

Article 13

La personne poursuivie et, le cas échéant, son représentant légal sont convoqués devant l'organe disciplinaire par l'envoi d'un document énonçant les griefs retenus dans les conditions prévues à l'article 9, au minimum sept jours avant la date de la séance.

La personne poursuivie ainsi que, le cas échéant, son représentant légal, son conseil ou son avocat peuvent consulter, avant la séance, le rapport et l'intégralité du dossier au siège de la fédération ou de l'organisme déconcentré concerné. Ils peuvent aussi demander que le rapport et l'intégralité du dossier leur soient transmis par voie postale ou par courrier électronique.

Ils peuvent demander que soient entendues les personnes de leur choix, dont ils communiquent les noms quarante-huit heures au moins avant la réunion de l'organe disciplinaire. Pour tenir compte de l'éloignement géographique ou de contraintes professionnelles ou médicales des personnes dont l'audition est demandée, celle-ci peut être réalisée par conférence téléphonique sous réserve de l'accord du président de l'organe disciplinaire et de la personne poursuivie.

Le président de l'organe disciplinaire peut refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives.

Lors de la séance, la personne poursuivie peut être accompagnée par toute personne. Elle peut être représentée, le cas échéant, par son représentant légal, par son conseil ou par son avocat. Des observations écrites ou orales peuvent être présentées par la personne poursuivie ou par les personnes qui l'assistent ou la représentent.

Si elle ne parle pas ou ne comprend pas suffisamment la langue française, elle peut demander à être assistée d'un interprète de son choix à ses frais ou d'un interprète choisi par la fédération ou par l'organisme déconcentré concerné aux frais de ceux-ci.

Le délai de sept jours mentionné au premier alinéa peut être réduit en cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles par décision du président de l'organe disciplinaire, à son initiative ou à la demande de la personne chargée de l'instruction ou de la personne poursuivie. En ce cas, la faculté de demander l'audition de personnes s'exerce sans condition de délai.

La lettre de convocation mentionnée au premier alinéa indique à la personne poursuivie l'ensemble des droits définis au présent article.

Article 14

En cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé.

Dans les autres cas et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé qu'une seule fois, quarante-huit heures au plus tard avant la date de la séance, pour un motif sérieux.

Le président de l'organe disciplinaire accorde ou non le report. En cas de refus, sa décision doit être motivée. Il peut également décider de sa propre initiative de prononcer un report.

Article 15

La personne chargée de l'instruction présente oralement son rapport. En cas d'empêchement de la personne chargée de l'instruction, son rapport peut être lu par le président de séance ou la personne qu'il désigne.

Toute personne dont l'audition paraît utile peut être entendue par l'organe disciplinaire. Si une telle audition est décidée, le président en informe la personne poursuivie avant la séance.

La personne poursuivie et, le cas échéant, son représentant légal ainsi que la ou les personnes qui l'assistent ou la représentent sont invités à prendre la parole en dernier.

Article 16

L'organe disciplinaire délibère à huis clos, hors la présence de la personne poursuivie, des personnes qui l'assistent ou la représentent, des personnes entendues à l'audience et de la personne chargée de l'instruction.

Lorsque les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par une personne qui n'est pas membre de l'organe disciplinaire, celle-ci peut assister au délibéré sans y participer.

L'organe disciplinaire prend une décision motivée. Cette décision ou le procès-verbal de la séance qui la relate est signé par le président de séance et le secrétaire.

La décision ou l'extrait du procès-verbal constituant la décision est notifié à la personne poursuivie ou, le cas échéant, à son représentant légal, ou à l'association avec lequel elle a un lien juridique, selon les modalités prévues par l'article 9.

La notification mentionne les voies et délais de recours.

L'association sportive dont dépend la personne poursuivie, le président de la fédération et, pour les procédures ouvertes devant les organes disciplinaires régionaux, le président de l'organisme déconcentré régional concerné sont informés de cette décision.

Elle est par ailleurs, lorsqu'elle est devenue définitive, communiquée, sur décision de l'organe disciplinaire, à toute personne ou organisme dont le concours peut s'avérer nécessaire pour la bonne exécution de la décision.

Article 17

L'organe disciplinaire de première instance doit se prononcer dans un délai de dix semaines à compter de l'engagement des poursuites disciplinaires.

En cas de circonstances exceptionnelles, le délai de dix semaines peut être prorogé d'un mois par une décision motivée du président de l'organe disciplinaire et notifiée à la personne poursuivie, le cas échéant, à son représentant légal, à son conseil ou à son avocat ou à l'organisme à but lucratif, l'association ou la société sportive avec lequel elle a un lien juridique, selon les modalités prévues à l'article 9.

Lorsque la séance a été reportée en application de l'article 14, le délai mentionné à l'alinéa précédent est prolongé d'une durée égale à celle du report.

Faute d'avoir statué dans ces délais, l'organe disciplinaire de première instance est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis à l'organe disciplinaire d'appel qui statue en dernier ressort.

Section 3

Dispositions relatives à l'organe disciplinaire d'appel

Article 18

La personne poursuivie et, le cas échéant, son représentant légal, son conseil ou son avocat ainsi que le président de la fédération et, pour les procédures ouvertes devant les organes disciplinaires régionaux uniquement, de l'organisme déconcentré régional concerné, peuvent interjeter appel de la décision de l'organe disciplinaire de première instance auprès de celui d'appel selon les modalités prévues à l'article 9, dans un délai de sept jours. L'association affiliée d'un licencié peut également faire appel d'une sanction infligée à ce dernier dans les conditions susvisées.

Ce délai est prolongé de cinq jours :

- dans le cas où le domicile de l'intéressé est situé hors de la métropole,
- ou au profit de la personne poursuivie ainsi que des autres personnes pouvant interjeter appel en cas d'appel par la fédération ou par l'organisme déconcentré régional concerné,
- ou encore au profit du président de la fédération et, le cas échéant, de l'organisme déconcentré régional concerné, en cas d'appel formé par la personne poursuivie ou une des autres personnes pouvant interjeter appel.

L'exercice du droit d'appel ne peut être subordonné au versement d'une somme d'argent à la fédération, ou limité par une décision d'un organe fédéral.

L'appel n'est pas suspensif sauf décision motivée de l'organe disciplinaire de première instance prise en même temps qu'il est statué au fond. Lorsque la décision refuse de faire droit à des conclusions tendant à conférer un caractère suspensif à un appel, l'instance disciplinaire d'appel, saisie d'un appel comportant la contestation de ce refus, peut statuer sur ce dernier par une décision motivée avant d'examiner le fond de l'affaire.

Lorsque l'appel émane de la fédération ou de l'organisme déconcentré concerné, l'organe disciplinaire d'appel en informe la personne poursuivie selon les modalités prévues à l'article 9. Le cas échéant, le représentant légal de la personne poursuivie et son conseil ou son avocat sont informés selon les mêmes modalités.

Article 19

L'organe disciplinaire d'appel statue en dernier ressort.

Il se prononce au vu du dossier de première instance et des productions d'appel, dans le respect du principe du contradictoire.

Le président de séance ou la personne qu'il désigne, établit un rapport exposant les faits et rappelant les conditions du déroulement de la procédure. Ce rapport est présenté oralement en séance.

Les dispositions des articles 13 à 16 ci-dessus sont applicables devant l'organe disciplinaire d'appel.

Article 20

L'organe disciplinaire d'appel doit se prononcer dans un délai de quatre mois à compter de l'engagement initial des poursuites.

En cas de circonstances exceptionnelles, le délai de quatre mois peut être prorogé d'un mois par une décision motivée du président de l'organe disciplinaire d'appel et notifiée à la personne poursuivie, le cas échéant, à son représentant légal ou à l'organisme à but lucratif, l'association ou la société sportive avec lequel elle a un lien juridique, selon les modalités prévues à l'article 9.

À défaut de décision dans ces délais, l'appelant peut saisir le Comité national olympique et sportif français aux fins de la conciliation prévue à l'article L. 141-4 du code du sport.

Lorsque l'organe disciplinaire d'appel n'a été saisi que par l'intéressé ou par l'association avec laquelle il a un lien juridique, la sanction prononcée par l'organe disciplinaire de première instance ne peut être aggravée.

La notification et, le cas échéant, la publication se font dans les conditions prévues à l'article 23.

TITRE II SANCTIONS

Article 21

Les sanctions applicables sont notamment :

1. un avertissement ;
2. un blâme ;
3. une amende : lorsque cette amende est infligée à une personne physique, elle ne peut excéder un montant de 45 000 euros ;
4. une perte d'une ou plusieurs rencontres sportives ;
5. une pénalité en temps ou en points ;
6. un déclassement ;
7. une non homologation d'un résultat sportif ;
8. une suspension de terrain ou de salle ;
9. un huis clos total ou partiel pour une ou plusieurs rencontres sportives ;
10. une interdiction temporaire ou définitive de participer aux manifestations sportives organisées ou autorisées par la fédération ;
11. une interdiction temporaire ou définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par ou organisées par la fédération ;
12. une interdiction d'exercice de fonction ;
13. un retrait provisoire de la licence pendant la durée de l'interdiction ;
14. une interdiction pour une durée qu'elle fixe d'être licencié de la fédération ou de s'y affilier ;
15. une radiation ;
16. une inéligibilité pour une durée déterminée aux instances dirigeantes ;
17. la radiation ou l'interdiction d'appartenir pour une durée déterminée à une instance disciplinaire.
18. une disqualification

Une ou plusieurs sanctions peuvent être choisies parmi les sanctions énumérées ci-dessus dans le respect du principe de proportionnalité. Elles sont prononcées en considération de la gravité des faits et du comportement de leur auteur.

Les sanctions prononcées peuvent être complétées par une décision de publication dans les conditions fixées à l'article 23.

La décision prononçant la sanction peut prévoir une participation de la personne sanctionnée aux frais exposés et dûment justifiés à l'occasion de la procédure disciplinaire.

La ou les sanctions peuvent être, avec l'accord de l'intéressé et, le cas échéant, celui de son représentant légal, remplacées ou complétées par l'accomplissement, pendant une durée qui ne peut excéder une saison sportive, d'activités d'intérêt général correspondant à des activités d'organisation des compétitions, d'encadrement, d'arbitrage, d'initiation ou de prévention et de promotion des valeurs du sport, au bénéfice de la fédération, de ses organismes déconcentrés ou d'une association sportive ou caritative.

Article 22

La décision de l'organe disciplinaire fixe, le cas échéant, la prise d'effet et les modalités d'exécution des sanctions.

Article 23

La notification de la décision doit préciser les voies et délais de recours dont dispose la personne concernée.

Les décisions des organes disciplinaires ayant ordonné la publication prévoient les modalités d'exécution de cette mesure qui ne peut intervenir qu'après notification aux personnes en ayant fait l'objet et après épuisement des voies de recours internes à la fédération.

À cette fin, les organes disciplinaires de première instance et d'appel peuvent ordonner la publication au bulletin officiel de la fédération de l'intégralité ou d'une partie de la décision ou d'un résumé informant le public des motifs et du dispositif de celle-ci.

La publication des décisions s'effectue de manière anonyme, sauf si l'organe disciplinaire, par une décision motivée, décide d'ordonner la publication nominative ou si la personne qui a fait l'objet d'une décision de relaxe demande à ce que celle-ci soit nominative.

Article 24

Les sanctions prévues à l'article 21, autres que l'avertissement, le blâme et la radiation, peuvent être assorties en tout ou partie d'un sursis.

La sanction assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de trois ans après son prononcé, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction mentionnée à l'article 21.

Toute nouvelle infraction sanctionnée pendant ce délai emporte révocation de tout ou partie du sursis.